

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.



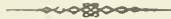
BRUXELLES
IMPRIMERIE V^e JULIEN BAERTSOEN, GRAND'PLACE, 5

1894

Par arrêté royal du 28 janvier 1894, M. HENRY ROUSSEAU a été déchargé, sur sa demande, des fonctions de Secrétaire du Comité directeur du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*.

M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des monuments, est chargé de remplir lesdites fonctions.

LISTE
DES
MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS
DE LA
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
EN 1894



MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. BALAT (A.) et PIOT (C.), à Bruxelles.

Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.

DE VRIENDT (A.), artiste peintre, à Anvers.

HELBIG (J.), archéologue, à Liège.

HELLEPUTTE (G.), architecte, à Louvain.

JAMAER (V.), architecte de la ville, à Bruxelles.

MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.

PAULI (A.), architecte, à Gand.

REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

VAN WINT (B.), statuaire, à Anvers.

VAN YSENDYCK (J.), architecte, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. **BLOMME (L.)**, architecte provincial, à Malines.
DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Anvers.
DE VINCK DE WINNEZELE (B^{on}), à Anvers.
DIERCKX, membre de la Chambre des représentants
et bourgmestre de la ville de Turnhout.
MAST (E.), archéologue, à Lierre.
SCHADDE (J.), architecte, membre de l'Académie
royale de Belgique, à Anvers.
SMEKENS (Th.), président du tribunal de première
instance, à Anvers.
VAN CASTER, abbé, archéologue, à Malines.
VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : **GÉNARD (P.)**, archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. **WAUTERS (A.)**, archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. **ACKER**, architecte, à Bruxelles.
BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-
Josse-ten-Noode.
DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.
HANON, archéologue, à Nivelles.

MM. JANLET, architecte, à Bruxelles.

JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : OSCÉ (G.), directeur au Gouvernement provincial, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (B^{on} F.), chanoine, à Bruges.

BÉTHUNE (B^{on} J.-B.), membre de la Deputation permanente du Conseil provincial, à Oostroosebeke.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE LA CENSERIE (L.), architecte et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.

DE MEYER (J.), docteur en médecine, à Bruges.

VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, à Courtrai.

Secrétaire-adjoint : BOEDT (L.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.

DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.

LYBAERT (T.), artiste peintre, à Gand.

SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.

VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

MM. VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand.

VFRHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER, (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire-adjoint : DE LANDTSHEER (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

BRUYENNE (J.), architecte, à Tournai.

CADOR (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, à Mons.

HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.

HUGUET, chanoine, à Tournai.

SOIL (E.), juge d'instruction, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. le chanoine N. HENROTTE, à Liège.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FEUILLAT (F.), architecte, à Huy.

FRANCOTTE (G.), avocat, à Liège.

MM. JAMAR (E.), architecte, à Liège.

RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour
d'appel, à Liège.

Membre-Secrétaire : LOHEST (P.), archéologue, à Liège.

Secrétaire-adjoint : ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLAES (C.), artiste peintre, à Tongres.

COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie
des Beaux-Arts, à Hasselt.

DE GRÜNNE (C^{te} G.), à Russon.

DE PITTEURS (B^{on}), bourgmestre d'Ordange.

JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.

SCHAETZEN (chevalier O.), membre de la Chambre
des représentants, à Tongres.

SERRURE (E.), architecte, à Saint-Trond.

VAN NEUSS, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : DE BORMAN (chevalier G.), membre de la
Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : NELISSEN (E.), chef de division à l'Administration
provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. PETY DE THOZÉE, à Grunc.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.

le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique
d'Arlon.

KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de
Liège.

LAMBERT (M.-O.), docteur en médecine, à Bouillon.

MM. MATHELIN, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.

TANDEL (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

VAN DE WYNGAERT, architecte provincial, à Arlon.

WILMART, archéologue, à Amonines.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur.

BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.

DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État, à Andenne.

DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle (Sommière).

DE RADIGUÈS, inspecteur provincial des chemins vicinaux, à Namur.

SOREIL, archéologue-architecte, à Maredret.

SOSSON, professeur au grand séminaire, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. BALAT (A.), architecte, à Bruxelles.

MEMBRES :

MM. PAULI (A.), architecte, à Gand.

PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 janvier; des 3, 10, 17 et 24 février 1894.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Les dessins de deux vitraux projetés pour le haut chœur de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. A. Verhaegen;

Cathédrale
de Bruges.
Vitraux.

2° Le dessin d'un vitrail à placer dans l'église de Cureghem sous Anderlecht (Brabant); auteur, M. Van Erkel;

Eglise
de Cureghem.
Vitrail.

3° Le projet soumis par M. Ladon pour l'exécution d'un vitrail destiné au transept nord de l'église de Saint-Jacques, à Gand (Flandre orientale);

Eglise
de Saint-Jacques,
à Gand.
Vitrail.

4° Les dessins des vitraux projetés pour le chœur et les chapelles latérales de l'église de Wintershoven (Limbourg); auteur, M. Osterrath; ainsi que le projet de restauration des fonts baptismaux et de la croix triomphale de la même église, dressé par M. l'architecte Langerock;

Eglise
de Wintershoven.
Vitraux
et ouvrages
de sculpture.

Eglise
de Sainte-Anne,
à Gand.
Décoration.

5. Les esquisses présentées par M. Lybaert pour la décoration de la chapelle de la Passion, à l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale).

Eglise
de Sainte-Marie,
à Schaerbeek.
Vitreaux.

— Des délégués ont examiné, le 30 janvier 1894, les vitreaux placés récemment dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant). Ils ont constaté que ces œuvres d'art, exécutées par MM. Comère et Capronnier, sont traitées avec soin. — D'accord avec ses délégués, la Commission a émis un avis favorable à la liquidation du subside promis par l'État pour la réalisation de l'entreprise.

Hôtel de ville
de Bruges.
Décoration.

— Des délégués se sont rendus à Bruges à l'effet d'examiner les peintures et dorures décoratives des voûtes et pendentifs formant le plafond de la salle échevinale de l'hôtel de ville, travaux compris dans l'entreprise de M. Albert De Vriendt. Il résulte de cet examen que les ouvrages précités, reproduisant d'ailleurs le décor ancien, ont été effectués avec beaucoup de soin et qu'ils peuvent être approuvés.

Pendant l'exécution des travaux de restauration de la salle échevinale, on a découvert des fragments du dallage primitif composé de carreaux de terre cuite émaillée de couleur jaunâtre et verte. Il serait très intéressant de rétablir ce dallage plutôt que de doter la salle du parquet en chêne projeté; cette salle possède déjà un plafond en chêne et elle aura, en outre, un lambris de même matière. Il y aurait là, semble-t-il, une abondance de chêne qui pourrait nuire à l'aspect d'ensemble de la décoration.

Eglise
de Beirendrecht.
Maître-autel.

— Des délégués ont examiné le maître-autel de l'église de Beirendrecht (Anvers), exécuté par MM. les sculpteurs De Boeck et Van Wint, d'après les dessins de M. Baeckel-

mans. Les délégués ayant constaté que ce meuble a été exécuté selon toutes les règles de l'art, la Commission a proposé de liquider le subside alloué par l'État.

— Les délégués qui ont examiné au palais de justice de Bruxelles le carton de la seconde tapisserie à exécuter pour la salle des audiences ordinaires de la cour de cassation ayant trouvé cette œuvre bien conçue, la Commission a proposé d'autoriser MM. Braquenié et C^{ie} à passer à l'exécution de la tapisserie.

Palais de justice
de Bruxelles.
Tapisseries.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le Collège a approuvé le projet, dressé par M. l'architecte Bodson, pour la restauration de l'ancien hôtel de ville de Saint-Ghislain (Hainaut). Il a toutefois engagé cet architecte à améliorer l'entrée de l'édifice en reculant vers l'angle du mur la porte donnant accès dans le corridor et en reportant les deux marches courbes dans l'épaisseur de la porte d'entrée extérieure.

Ancien
Hôtel de ville
de Saint-Ghislain.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Anlier (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bixschote (Flandre occidentale), sous réserve d'améliorer la pente de l'escalier dont la raideur est excessive; architecte, M. Verbeke;

3° Le projet dressé par M. l'architecte De Noyette pour la reconstruction du presbytère de la paroisse de Saint-Martin, à Renaix (Flandre orientale);

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Melckwezer (Brabant); l'auteur, M. l'architecte Verheyden, a été invité à supprimer les petits panneaux de la façade principale et à améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage du bâtiment;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Nieuwmoer sous Calmpthout (Anvers); l'attention de l'auteur, M. l'architecte Gife, a été appelée sur le peu d'épaisseur des murs ainsi que sur l'utilité d'établir des contre-murs du côté du sud-ouest, afin de préserver l'habitation des atteintes de l'humidité;

6° Le projet dressé par M. l'architecte Baeckelmans pour la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Roch, à Deurne (Anvers);

7° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration du presbytère de Koningshoyekt (Anvers); architecte, M. Blomme;

8° Le projet d'agrandissement du presbytère d'Omezée (Namur).

EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Eglise
de Thiarmon-
Belle-Tête.

1° A la construction d'une église à Thiarmon-Belle-Tête sous Écaussinnes-d'Enghien (Hainaut), sous réserve de supprimer les arcatures figurées sous l'étage des cloches ainsi

que celles projetées à la base des rampants des pignons du transept; ces éléments décoratifs sont inutiles et nuiraient même à l'effet d'ensemble de la construction; architecte, M. Sonnevile;

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église Eglise d'Ouckene. d'Ouckene (Flandre occidentale); l'auteur, M. l'architecte Soete, a été engagé à établir un petit pignon sur le mur latéral des dépendances, afin de constituer un soutien pour la cheminée et de rompre la monotonie de cette partie de la construction;

3° A l'achèvement de l'église d'Oudenbourg Eglise d'Oudenbourg. (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer la couronne supérieure de lucarnes de la flèche et de donner un peu plus de base à la croix; architecte, M. Buyck;

4° A la construction d'un jubé dans l'église de Lanefse Eglise de Lanefse. (Namur);

5° A l'exécution de quelques travaux supplémentaires nécessités par la construction d'une sacristie à l'église de Wyschaete Eglise de Wyschaete. (Flandre occidentale); architecte, M. Carrette;

6° A l'exécution de travaux supplémentaires nécessités Eglise de Stavele. par suite de l'agrandissement de l'église de Stavele (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

7° A l'exécution d'un buffet d'orgues pour l'église de Rossignol Eglise de Rossignol. (Luxembourg);

8° Au placement d'un orgue dans l'église de Letterhautem Eglise de Letterhautem. (Flandre orientale);

9° A l'exécution d'un mobilier pour l'église de Cothem Eglise de Cothem. sous Boorsheim (Limbourg), sous réserve de prolonger la table des autels jusqu'aux extrémités de ces meubles, afin

que les retables portent sur les autels même au lieu de se trouver contre ceux-ci; de reculer le dais du maître-autel vers le fond, afin de dégager complètement le tabernacle; de disposer les évangélistes d'après l'ordre qui leur est assigné par les prescriptions liturgiques; de supprimer la corniche supérieure du retable des autels latéraux et de descendre jusqu'au sol les petits paravents des confessionnaux.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Eglise
de Bocholt

1° Le projet relatif à la restauration partielle de l'église de Bocholt (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

Eglise
d'Emelghem.

2° Le projet de restauration de l'église d'Emelghem (Flandre occidentale), à la condition de relier avec beaucoup de soin le nouveau parement de la façade à l'ancienne maçonnerie et de substituer de simples chatières en plomb aux lucarnes en bois projetées pour les toitures; architecte, M. Vereoutere;

Eglise
de Lembecq.

3° Le projet des meneaux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Lembecq lez Hal (Brabant), moyennant de reproduire rigoureusement les dimensions et profils des meneaux et réseaux existant dans les fenêtres de l'abside; architecte, M. Demaeght;

Eglise
de Mesnil-Eglise.

4° Le projet de restauration de l'église de Mesnil-Eglise (Namur), sous réserve de substituer la pierre à la brique prévue pour les nouvelles maçonneries, afin de conserver l'aspect d'unité que présente actuellement l'édifice; architecte, M. Roy;

5° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Oret (Namur); architecte, M. Taurel; Église d'Oret.

6° La restauration projetée des fenêtres de l'église de Neuville (Namur); architecte, M. Baclène; Église
de Neuville.

7° La proposition de faire débadigeonner le chœur de l'église de Duysbourg (Brabant). Église
de Duysbourg.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Londerzeel (Brabant), un délégué s'est rendu dans cette commune à l'effet d'examiner si l'église paroissiale peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte. Église
de Londerzeel.

L'église de Londerzeel forme un bel et vaste vaisseau entièrement construit en belle pierre grise d'excellente qualité. Les trois nefs et la tour très importante qui les précède semblent remonter à la fin du xv^e siècle; le transept et le chœur ont été reconstruits sur de plus vastes proportions à la suite d'un incendie qui détruisit toutes les toitures et la flèche de l'édifice en 1855. La flèche en charpente, qui avait, paraît-il, la hauteur considérable de 45 mètres, n'a pas été rétablie jusqu'ici.

Le délégué est d'avis que la tour et les nefs, c'est-à-dire les parties anciennes de l'édifice, offrent un mérite architectural suffisant pour figurer dans la 5^e classe des monuments du culte. Il pense toutefois que si des travaux importants de restauration doivent un jour être effectués à la toiture de la grande nef, il importera d'en profiter pour lui restituer son inclinaison primitive, qui était plus élancée qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce qui est attesté par les traces encore visibles sur la face postérieure de la tour. La restitution du galbe primitif de la toiture ajoutera beaucoup à l'aspect monumental du vaisseau.

Après avoir entendu le rapport de son délégué, la Commission a été unanime pour se rallier à son avis.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 mars; des 7, 14, 21 et 28 avril 1894.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 25 avril 1894, MM. Maquet, architecte, à Bruxelles, et Albrecht De Vriendt, artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, ont été nommés membres effectifs de la Commission royale des monuments en remplacement de feu M. H. Beyaert et de M. J. Portaels, dont la démission est acceptée.

Nomination
de membres
effectifs.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Landuyt la restauration d'un tableau ancien qui décore l'église de Maxenzele (Brabant);

Église
de Maxenzele.
Tableau.

- Église de Watervliet.
Tableaux. 2° Le devis estimatif des travaux les plus urgents à exécuter par M. Robert de Pauw pour la conservation des tableaux de l'église de Watervliet (Flandre orientale);
- Église d'Hingeon.
Chemin de la croix. 3° Les cartons des stations du chemin de la croix commandé à M^{me} de Gault pour l'église d'Hingeon (Namur);
- Hôtel de ville d'Anvers.
Décoration. 4° Le projet relatif à l'achèvement de la décoration de la salle des mariages à l'hôtel de ville d'Anvers, sous réserve de supprimer les marches dessinées sous la composition et de faire régner le sol de celle-ci avec l'architrave du couronnement de la porte; auteur, M. Lagye;
- Église d'Alseberg.
Vitreaux. 5° Les dessins de neuf vitraux à placer dans les fenêtres de l'église d'Alseberg (Brabant), à la condition de simplifier les soubassements des sujets et d'y introduire des tons plus soutenus, afin de leur donner une apparence plus solide et, par conséquent, mieux en rapport avec leur rôle de supports. L'attention de l'auteur, M. Dobbelaere, a été appelée aussi sur le nombre trop important de personnages qui entrent dans ses compositions, ce qui fait que celles-ci manquent d'air;
- Église de Lisseweghe.
Vitreaux. 6° Les dessins présentés par M. Coucke pour le placement de vitraux dans le chœur de l'église de Lisseweghe (Flandre occidentale), moyennant d'atténuer l'intensité des tons rouges et de réduire l'échelle de l'ornementation des fonds;
- Église de Brecht.
Verrière. 7° Le projet d'une verrière à placer dans l'église de Brecht (Anvers); auteurs, MM. Stalins et Janssens;
- Église de Saint Pierre, à Anderlecht.
Vitreaux. 8° Les dessins relatifs au placement de vitraux dans le chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), sous réserve d'adopter comme principe des soubassements des figures le type indiqué à la verrière n° VI, qui est

d'apparence plus solide que les autres. Quant à la verrière destinée à la chapelle du Saint-Sacrement, dans le même édifice, on a conseillé à l'artiste M. Dobbelaere de réduire le nombre de symboles représentés à ceux de l'ancien testament, d'en supprimer la rangée inférieure et de descendre l'ensemble de la verrière, de façon que les figures principales ne soient pas coupées par les barreaux de la fenêtre ;

9° Les maquettes modifiées par M. Van Hove des trois dernières statues destinées à l'ornementation de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale). Il a été recommandé à l'artiste d'augmenter un peu l'ampleur des figures tout en restant dans les limites de largeur des niches et de donner plus d'expression aux personnages représentés ;

Hôtel de ville
de Termonde.
Statues.

10° La proposition d'acquérir quatre statues en bois de chêne pour l'ornementation des niches du maître-autel de l'église de Chevron (Liège).

Église
de Chevron.
Statues.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Lybaert, les cartons préparés en vue de la décoration de la chapelle de la Passion, à l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale). Le délégué ayant constaté que ces cartons sont terminés et qu'ils satisfont à toutes les règles de l'art, la Commission a proposé d'autoriser l'artiste à passer à l'exécution définitive de la peinture.

Église
de Sainte-Anne,
à Gand.
Décoration.

— Des délégués se sont rendus à Opwyck (Brabant) afin d'examiner trois tableaux de G. De Crayer qui ornent l'église paroissiale et qui ont été restaurés par M. Lampe. Il résulte de cet examen que la restauration a été effectuée avec beaucoup de soins et que rien ne s'oppose à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

Église d'Opwyck.
Tableaux.

Les délégués pensent toutefois qu'il sera prudent d'engager

le restaurateur à examiner le tableau représentant Saint-Nicolas, dont la toile s'est légèrement gondolée et qu'il conviendra de retendre sur son châssis.

Les délégués croient aussi devoir appeler l'attention des autorités intéressées sur la peinture décorative des autels latéraux qui servent de cadre à deux des toiles précitées. Cette décoration, aux tons violents, attire trop l'œil et il importe de l'atténuer afin de conserver aux tableaux toute leur valeur artistique, qui est des plus sérieuses.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Ancien phare
de Nieuport.

1° Le projet relatif à la restauration de l'ancien phare de Nieuport (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck;

Hospice-hôpital
d'Alost.

2° Le projet relatif à la construction d'un hospice-hôpital à Alost (Flandre orientale). On a conseillé à l'architecte M. Goethals d'améliorer l'entrée de l'hôpital en la faisant précéder d'une petite place et de supprimer les pinacles posés en encorbellement sur le pignon de la façade Est du bâtiment de l'hospice;

Hospice-hôpital
de Vilvorde.

3° Le projet de reconstruction de la maternité annexée à l'hospice-hôpital de Vilvorde (Brabant); architecte, M. Hauwaert.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Gemmenich (Liège); architecte, M. Mourseur;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Middelkerke (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer tous les créneaux qui ne sont pas justifiés dans un bâtiment de l'espèce, de modifier les souches des cheminées en supprimant les ouvertures latérales et de substituer des toitures aux plates-formes des dépendances, ce dernier mode de couverture donnant toujours lieu à des inconvénients au point de vue des infiltrations pluviales; architecte, M. Bogaerts;

3° Le projet de restauration du presbytère de Mex-devant-Virton (Luxembourg); architecte, M. Roger;

4° Le décompte des travaux de construction du presbytère de Nieuwcapelle (Flandre occidentale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Harre (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

Église de Harre.

2° A Austruweel (Anvers), sous réserve d'agrandir autant que possible l'hémicycle formant parvis, soit en empiétant sur les jardins, soit, au besoin, en reculant l'édifice vers l'Est, afin de mieux dégager la façade principale; architectes, MM. Bilmeyer et Van Riel;

Église
d'Austruweel.

3° A Anderlues (Hainaut), à la condition de revoir les pilastres ainsi que la forme des fenêtres de la haute-nef, conformément aux indications données verbalement à l'auteur, M. l'architecte Mahieu.

Église
d'Anderlues.

Ainsi que les divers projets ci-après :

4° Agrandissement de l'église d'Athus (Luxembourg); architecte, M. Kemp;

Église d'Athus.

- Eglise de Viemme. 5° Construction d'une tour à l'église de Viemme (Liège) : architecte, M. Limage;
- Eglise de Velm. 6° Construction d'une seconde sacristie à l'église de Velm (Limbourg); architecte, M. Serrure;
- Eglise de Liezele. 7° Agrandissement de la sacristie de l'église de Liezele (Anvers), moyennant de modifier la disposition des joints des couvertures des pignons, afin d'éviter des infiltrations dans les maçonneries; architecte, M. Struyven;
- Eglise de Pypelheide. 8° Établissement d'une clôture à l'église de Pypelheide, sous Boisschot (Anvers); architecte, M. Blomme;
- Eglise de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. 9° Établissement d'un système de chauffage dans la chapelle de Sainte-Ursule, à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;
- Objets mobiliers d'églises. 10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers) : autel latéral;
 - Binekom (Brabant) : mobilier complet;
 - Saint-Ghislain (Hainaut) : appareils d'éclairage;
 - Saint-Roch, à Deurne (Anvers) : mobilier complet;
 - Denée (Namur) : buffet d'orgues;
 - Hastièrre-par-delà (Namur) : nouvelle sonnerie.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- Eglise de Saint-Martin, à Ypres. 1° Le devis estimatif des travaux de restauration générale des toitures de l'église de Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale);
- Eglise de Santhoven. 2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Santhoven (Anvers); architecte, M. Gife;

- 3° Le projet relatif à la restauration de la chapelle du cimetière de Soignies (Hainaut), sous réserve de maintenir les pièces de la charpente dans leur simplicité actuelle sans y pratiquer des chaux-frais; architecte, M. Barbier; Chapelle
du cimetière
de Soignies.
- 4° Le projet de restauration de la nef principale de l'église de Bilsen-la-Ville (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de
Bilsen-la-Ville.
- 5° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église et au presbytère de Liernu (Namur); Église de Liernu.
- 6° L'exécution, par voie de régie, des travaux de réparation de l'église de Lanquesaint (Hainaut); architecte, M. Hoton; Église
de Lanquesaint.
- 7° L'exécution de divers travaux supplémentaires de restauration à l'église de Lokeren (Flandre orientale); architecte, M. Goethals; Église
de Lokeren.
- 8° Le projet d'une première série de travaux de restauration à effectuer à l'église de Zepperen (Limbourg). Pour les meneaux et réseaux des fenêtres, l'auteur devra s'inspirer des arcatures aveugles qui existent dans l'édifice et en soumettre des dessins à une plus grande échelle avant l'exécution. Il conviendra aussi de faire une nouvelle étude de la terminaison des pignons signalée par M. l'architecte provincial; architecte, M. Serrure; Église
de Zepperen.
- 9° Le projet relatif au rétablissement des meneaux et réseaux de cinq fenêtres de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant); architecte, M. Langerock; Église
de Saint-Germain,
à Tirlemont.
- 10° Le projet relatif à la restauration du chœur de l'ancienne église de Notre-Dame, à Laeken (Brabant). Tout en approuvant cette étude, la Commission a fait remarquer qu'il serait infiniment préférable, au point de vue de la conservation de l'aspect du site et du caractère pittoresque, Ancienne église
de Notre-Dame,
à Laeken.

de maintenir tout ce qui existe encore de cette ancienne construction.

Église de
Thynes-
lez-Dinant.

— Des délégués se sont rendus à Thynes-lez-Dinant (Namur), le 9 avril 1894, afin d'examiner les travaux de restauration effectués en vue de la conservation du chœur et de la crypte de l'ancienne église de cette localité.

Les travaux, évalués en 1888 à 970 francs, ont été exécutés en régie, conformément au plan et au devis dressés dans les bureaux de la Commission et se sont bornés au chiffre de l'estimation. Ces ouvrages sont convenablement exécutés et rien ne s'oppose à ce que l'État liquide le subside qu'il a promis pour leur réalisation.

Par son rapport du 4 décembre 1889, la Commission a fait remarquer à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique que la somme de 970 francs portée au devis ne comportait que les ouvrages les plus pressants à effectuer pour assurer la conservation de ces restes très intéressants de l'architecture romane ; les ressources locales étant très réduites, le Collège avait cru devoir limiter la dépense dans la mesure du possible, sauf à proposer d'autres travaux complémentaires lorsque l'on pourrait réunir les fonds nécessaires. Or, les ouvrages effectués ne suffisent pas pour déclarer que la restauration est assez complète pour mettre l'édifice à l'abri de toute détérioration ultérieure. Il importe notamment de compléter la restauration de la toiture, d'opérer le rejointoyage des anciennes maçonneries, de compléter le plafond du chœur, de rétablir le massif de la table d'autel et de poser un pavement dans le chœur.

D'accord avec ses délégués, la Commission a résolu de

faire dresser l'estimation de ces ouvrages et de la transmettre ensuite à l'autorité compétente.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 mai; des 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1894.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 11 mai 1894, M. Eugène Soil, juge d'instruction, à Tournai, a été nommé membre du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la province du Hainaut, en remplacement de M. Legendre, décédé.

Nomination
d'un membre
correspondant.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le dessin de vitraux à placer dans les fenêtres de l'église de Thisnes (Liège); auteur, M. Grossé-Deherde;

Église de Thisnes
Vitraux.

2° Le dessin de trois vitraux à exécuter pour l'église de Buissonville (Namur), sous réserve de supprimer la châsse figurée dans la partie supérieure de la verrière représentant la Sainte-Vierge et de donner un peu plus de développe-

Église
de Buissonville.
Vitraux.

ment au globe sur lequel repose la figure ; auteur, M. Ladon ;

Église
de Tintigny.
Vitreaux.

5° Les dessins de vitreaux à placer dans l'église de Tintigny (Luxembourg), à la condition de tenir compte de quelques observations de détails indiquées à l'auteur M. Bardenhewer ;

Église
de Desschel.
Verrières.

4° Les dessins de cinq verrières à placer dans le chœur de l'église de Desschel (Anvers), moyennant de tenir compte de quelques conseils donnés aux auteurs MM. Stalins et Janssens ;

Église d'Anthée.
Verrières.

3° Le projet présenté par M. Dobbelaere pour le placement de trois verrières dans l'église d'Anthée (Namur) ;

Église
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Peintures
murales.

6° Les propositions relatives à la continuation des travaux de restauration des peintures murales découvertes dans l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), ouvrages confiés à MM. Meerts et Brassinne ;

Église
de Saint-Bavon,
à Gand.
Monuments
commémoratifs.

7° Les propositions soumises par M. l'architecte provincial Mortier, en vue du déplacement de certains monuments commémoratifs des chapelles latérales de l'église de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale).

Église de Flône.
Tableaux.

— Un délégué a examiné les travaux de restauration effectués aux tableaux de Fisen qui décorent l'église paroissiale de Flône (Liège).

Il résulte de cet examen que les ouvrages en question ont été exécutés avec soin et que rien ne s'oppose à la liquidation des subsides promis pour cette entreprise.

Église
de Neerysche.
Peintures
murales.

— Un délégué s'est rendu à Neerysche (Brabant), le 14 mai 1894, afin d'examiner les peintures murales exécutées dans l'église de cette localité.

Cette entreprise est l'œuvre de M. Tassin, de Liège, et

produit un très bon effet ; les compositions se lient parfaitement avec les parties purement ornementales et l'ensemble ne forme en quelque sorte qu'une suite non interrompue. L'artiste a évité les perspectives et s'est attaché à rester dans les traditions de l'art de la peinture monumentale. L'ensemble de cette décoration s'harmonise d'une façon très heureuse avec la belle verrière placée par M. Osterrath dans la rosace du fond de l'abside. En résumé, la décoration de l'église de Neeryssche peut être citée comme une des œuvres de ce genre les mieux réussies.

D'accord avec son délégué, la Commission a émis l'avis d'autoriser la liquidation du subside promis par l'État pour l'exécution du travail précité.

— Un délégué a procédé à l'examen des travaux de restauration exécutés aux vitraux de l'église de Saint-Martin, à Liège, à la suite de l'explosion de dynamite du 1^{er} mai 1892.

Eglise
de Saint-Martin,
à Liège.
Vitraux.

Les travaux précités étant effectués avec soin, la Commission a proposé de les approuver définitivement.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A l'agrandissement de l'hospice d'Hoeylaert (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Hospice
d'Hoeylaert.

2° A l'agrandissement de l'hôpital de Molenbeek-Saint-Jean (Brabant); architecte, M. Delplace;

Hôpital
de Molenbeek-
Saint-Jean.

3° A la construction d'une justice de paix à Anderlecht (Brabant), sous réserve de simplifier la corniche supérieure de la façade; architecte, M. S' Jonghers;

Justice de paix
d'Anderlecht.

Refuge
de l'abbaye
de Herckenrode,
à Hasselt.

4° A la restauration extérieure de l'ancien refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt (Limbourg), à la condition de supprimer les deux grandes lucarnes projetées à la base de la toiture vers la façade principale. S'il y a nécessité d'éclairer cette partie du grenier, il conviendra d'y établir des lucarnes beaucoup plus petites, celles projetées encombrant trop les espaces ménagés entre les pignons; architecte, M. Rypens;

Palais de Liège.

5° A la restauration de l'avant-corps de la façade du palais de Liège vers la place Saint-Lambert.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Les Fossés, commune d'Assenois (Luxembourg); architecte, M. Wurth;

2° A la construction d'un presbytère à Morville (Namur), sous réserve de supprimer les lambrequins en bois découpé qui bordent les toitures, ces détails ne rentrant pas dans le style général du bâtiment projeté; architecte, M. Lange;

3° A la construction d'un presbytère à Virginal (Brabant), à la condition de supprimer les panneaux reliant entre elles les diverses fenêtres des façades; architecte, M. Barbier;

4° A la construction d'un presbytère à Sainlez, commune de Hollange (Luxembourg), sous réserve d'adopter pour les baies de la façade le type de celles de l'annexe; architecte, M. Wurth;

5° A l'agrandissement du presbytère de Milleghem sous Moll (Anvers), moyennant d'améliorer la pente de l'escalier

donnant accès à l'étage, qui est beaucoup trop raide; architecte, M. Taeymans;

6° A l'agrandissement du presbytère de Meux (Namur); architecte, M. Stassin;

7° Au parachèvement du presbytère de Rofessart, commune de Limelette (Brabant);

8° A la construction de dépendances au presbytère de Herck-la-Ville (Limbourg); architecte, M. Martens;

9° A la construction de dépendances au presbytère de Moerbeke lez Grammont (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

10° A la réparation du presbytère d'Engsbergen sous Tessenderloo (Limbourg); architecte, M. Martens;

11° A l'exécution de divers travaux de restauration au presbytère de Tintange (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

12° A l'exécution de quelques travaux supplémentaires reconnus indispensables pour achever la restauration du presbytère de Rothem (Limbourg);

13° A la restauration du presbytère de Sugny (Luxembourg); architecte, M. Adam;

14° A la réparation du presbytère de Froidlieu, commune de Sohier (Luxembourg);

15° A la restauration du presbytère de Tilly (Brabant); architecte, M. Van Halen;

16° A la restauration du presbytère de Bury (Hainaut); architecte, M. Becquereau;

17° A l'exécution de divers travaux d'amélioration au presbytère de Thorembais-les-Béguines (Brabant); architecte, M. Van Halen.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs :

Église
de Gontroux.

1° A la construction d'une église à Gontroux, sous Landelies (Hainaut), sous réserve de tenir compte, dans le cours de l'exécution des travaux, de quelques observations qui ont été communiquées à l'auteur M. l'architecte Leborgne;

Église
de Dréhance.

2° A l'agrandissement de l'église de Dréhance (Namur), à la condition de supprimer les meneaux projetés pour les fenêtres ainsi que les arcatures des rampants des pignons, éléments étrangers au style général de l'édifice, et de simplifier la porte d'entrée; architecte, M. Evrard;

Église de Slype.

3° A l'agrandissement de l'église de Slype (Flandre occidentale), moyennant de substituer à la flèche octogone projetée une flèche à quatre pans, de supprimer les panneaux de l'étage supérieur de la tour et de placer les cadrans au-dessus des abat-sons; architecte, M. Soete;

Église
de Zandvoorde.

4° A la construction d'une tour à l'église de Zandvoorde (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église
de Teralphène.

5° A la reconstruction de la partie supérieure de la tour de l'église de Teralphène (Brabant); architecte, M. Van Roelen.

Ainsi que les projets ci-après :

Église et presby-
tère d'Estinnes-
au-Mont.

1° Appropriation des abords de l'église et du presbytère d'Estinnes-au-Mont (Hainaut); architecte, M. Lernould;

Église de
Saint-Willebrord,
à Brecht.

2° Établissement d'un beffroi dans la tour de l'église de Saint-Willebrord, à Brecht (Anvers);

Église
de Houdeng-
Aimeries.

3° Construction d'un portail en bois à l'entrée de l'église de Houdeng-Aimeries (Hainaut);

- 4° Appropriation des abords de l'église de Zeelhem (Limbourg); Église de Zeelhem.
- 5° Parachèvement de l'église de Rofessart, sous Limelette (Brabant); Église de Rofessart.
- 6° Renouvellement de cinq fenêtres de l'église de Desschel (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Desschel.
- 7° Construction d'un jubé dans l'église de Cortil-Wodon (Namur); architecte, M. Lange. Église de Cortil-Wodon.
- Elle a également donné son approbation aux dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.
- Rupelmonde (Flandre orientale) : autel latéral;
- Hingeon (Namur) : autel latéral;
- Seneffe (Hainaut) : banc de communion;
- Gerdingen (Limbourg) : maître-autel;
- Chapois, sous Leignon (Namur) : maître-autel;
- Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale) : achèvement du mobilier;
- Lennick-Saint-Quentin (Brabant) : maître-autel;
- Haversin (Namur) : buffet d'orgues;
- Somergem (Flandre orientale) : maître-autel;
- Lobbes (Hainaut) : maître-autel;
- Desschel (Anvers) : maître-autel;
- SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles : autel latéral.

— Un délégué a procédé à l'examen du nouveau mobilier placé dans l'église de Loxbergen (Limbourg), travail pour lequel un subside a été promis sur les fonds des Beaux-Arts. Église de Loxbergen.

La réception de ce mobilier a été faite, moyennant certaines réserves, par M. l'architecte provincial. Les réserves de ce fonctionnaire paraissent justifiées : certains assemblages de la chaire et des confessionnaux sont déjà disjoints ;

les ornements sont cloués au lieu d'être taillés en plein bois.

En résumé, les confessionnaux et la chaire n'ont guère de valeur ni au point de vue artistique ni sous le rapport de l'exécution matérielle; cela tient peut-être à l'insuffisance du prix alloué aux artistes pour ces objets.

Les autels, exécutés en pierre, sont mieux traités, mais les statues des autels latéraux et notamment celle de Saint-André, ont des dimensions exagérées eu égard aux niches qui les abritent; on pourrait atténuer ce défaut en diminuant la hauteur de leurs socles.

Se ralliant à l'avis de son délégué, la Commission a proposé de liquider le subside du département de l'intérieur et de l'instruction publique dans la proportion de la dépense afférente aux autels; quant aux autres meubles, ils ne sont pas suffisamment réussis pour être subsidiés sur les fonds réservés exclusivement à l'encouragement des Beaux-Arts, condition stipulée d'ailleurs dans le rapport du Collège en date du 29 avril 1895.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Église
de Sainte-Barbe,
à Gilly.

1° Le devis estimatif des travaux de restauration des toitures de l'église de Sainte-Barbe, à Gilly (Hainaut); architecte, M. Clercx;

Eglise de Filot.

2° Le projet des travaux de réparation à exécuter à l'église de Filot (Liège);

Église
d'Engsbergen.

3° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'église d'Engsbergen, sous Tessengerloo (Limbourg); architecte, M. Martens;

- 4° Le projet de restauration de l'église de Tintange (Luxembourg); architecte : M. Cupper ; Église de Tintange.
- 5° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'église de Froidlieu, commune de Sohier (Luxembourg); Église de Froidlieu.
- 6° La proposition de continuer, par voie de régie, la réparation des parements extérieurs de l'église de Lennick-Saint-Quentin (Brabant); Église de Lennick-Saint-Quentin.
- 7° La restauration du chœur de l'église de Somerghem (Flandre orientale); Église de Somerghem.
- 8° La réparation de la toiture du clocher de l'église de Ville-sur-Haine (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Ville-sur-Haine.
- 9° Le devis estimatif des travaux supplémentaires occasionnés par la restauration de l'église de Gheluvelt (Flandre occidentale); architecte, M. Van den Borre; Église de Gheluvelt.
- 10° Le projet de restauration et d'agrandissement de l'église d'Evelette (Namur); architecte, M. Michaux; Église d'Evelette.
- 11° Le projet de restauration de la tour de l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher (Liège); architecte, M. Lohest; Église de Fexhe-le-Haut-Clocher.
- 12° La restauration des toitures de l'église de Hèvremont, commune de Limbourg (Liège); architecte, M. Meunier; Église de Hèvremont.
- 13° Le devis des travaux de restauration des toitures de l'église de Chénée (Liège); Église de Chénée.
- 14° Le projet de restauration de l'église de la ville-basse à Thuin (Hainaut), sous réserve de donner une certaine pente aux couvertures des nouvelles annexes afin d'éviter des infiltrations pluviales; architecte, M. Danis; Église de la ville-basse à Thuin.
- 15° Le devis estimatif des réparations projetées à la tour de l'église d'Oevel (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église d'Oevel.
- 16° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église et au presbytère de Honnay (Namur); Église et presbytère de Honnay.

Église
de Vosselaer.

17° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à la tour de l'église de Vosselaer (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Église de
Wechelderzanden

18° La restauration du clocher de l'église de Wechelderzanden (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Église de
N.-D. du Sablon,
à Bruxelles.

19° Le projet de restauration de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;

Comptes
de travaux
de restauration
d'églises.

20° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1893 ;

Sichem (Brabant) : exercice 1893 ;

Lennick-Saint-Quentin (Brabant) : exercice 1893.

Église de Schelle.

— Par lettre du 4 mars 1894, le conseil communal de Schelle (Anvers) demande que la tour de l'église de cette localité, qui lui paraît remonter au XIII^e siècle, soit rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

En vue d'émettre un avis sur cette demande, des délégués ont procédé à l'examen de l'édifice précité.

Certains détails de la tour, entre autres les chapiteaux des colonnettes des abat-sons, semblent, en effet, accuser une époque très reculée, mais l'ensemble de l'édifice a subi des remaniements et des restaurations qui en ont plus ou moins altéré le caractère. L'étage au-dessus des abat-sons, qui est octogone et percé de belles verrières ornées de meneaux et de réseaux, ne remonte en tous cas qu'au XV^e siècle. Cet étage semble, d'après certains détails qui se remarquent à la corniche, avoir été autrefois couronné d'une balustrade. La porte d'entrée a été transformée à une époque relativement récente.

Sans avoir une importance marquante au point de vue

architectural ou archéologique, la tour de Schelle offre cependant de l'intérêt. Son étage supérieur formant lanterne et la flèche élégante qui le surmonte, lui donnent un aspect fort pittoresque.

Pour ces divers motifs, les délégués pensent qu'on peut ranger la tour de Schelle dans la 3^e classe des monuments du culte.

La Commission s'est ralliée à cet avis.

— Le 4 juin 1892, la Commission a approuvé le projet dressé par M. l'architecte Léonard pour la restauration générale de l'église de Limbourg (Liège). La dépense totale était évaluée à fr. 402,422-54. Les travaux les plus urgents à effectuer étaient estimés à fr. 36,085-17 et comprenaient les ouvrages nécessaires pour éviter de nouveaux éboulements des terrasses longeant l'église du côté du cimetière, l'établissement d'une canalisation pour éloigner les eaux du pied de l'édifice, la restauration du bas-côté nord, le renouvellement des toitures de cette partie de l'église, etc.

Église
de Limbourg.

Par suite de la pénurie des ressources locales, il a été impossible de réunir les fonds nécessaires et les travaux n'ont pu jusqu'ici être entamés. Mais l'état de délabrement déjà signalé en 1892 ne faisant que s'accroître, le conseil de fabrique s'est alarmé de cette situation et a demandé une inspection de l'édifice par des délégués de la Commission.

Cette visite a eu lieu le 2 mai 1894 et les délégués ont constaté, en effet, que le côté nord surtout de l'église se trouve dans un état pitoyable : l'un des contreforts de la basse-nef s'est écroulé, un second est menacé du même sort, une grande partie du mur de soutènement de la terrasse, situé à une hauteur considérable au-dessus du cimetière, s'est écroulée; d'autres parties de ce mur sont également sur le

point de s'écrouler et si cet accident venait à se produire, il est à craindre qu'il entraînerait la ruine d'une partie du bas-côté de l'église, lequel fait corps avec le mur précité.

La situation est vraiment inquiétante et les délégués sont d'avis qu'il ne peut être différé plus longtemps à l'exécution de la première série des travaux.

Si, comme l'affirment les administrations locales, les ressources de la commune et de la fabrique sont insuffisantes pour intervenir dans les frais d'après la proportion généralement admise pour les travaux de l'espèce, il est indispensable que l'Autorité supérieure fasse, dans ce cas, des sacrifices exceptionnels. Cette intervention extraordinaire se justifierait pleinement par la gravité de la situation, qui est de nature à compromettre la sécurité publique et à amener la ruine partielle d'un édifice de vastes dimensions et exposé, sur un point escarpé, à toutes les intempéries. Il est à remarquer, en outre, que cette église figure sur la liste des monuments historiques et, à ce titre, sa conservation n'est pas seulement d'intérêt local, mais on peut la considérer comme d'utilité publique.

En se ralliant de tous points à l'avis de ses délégués, la Commission a insisté vivement pour que les travaux de toute première nécessité soient effectués pendant la campagne de 1894.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président.
WELLENS.

LE

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT

LIEU DIT HOMBOIS

(Suite et fin)

DESCRIPTION DES OBJETS

DISCUSSION DE DIVERSES QUESTIONS QUI S'Y RATTACHENT ACCESSOIREMENT

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi

Description des boucles et plaques.

FJ¹¹⁵¹². — Morceau d'une plaque-boucle plus grande que FJ¹¹⁶² ci-après, avec deux boutons soudés par le même procédé qui avait servi pour cette dernière.

FJ¹¹⁵¹³. — Deux débris d'une même boucle provenant de la tombe *B*.

FJ¹¹³³¹. — Plaque en acier damasquiné d'argent, portant encore trois boutons globuleux en bronze. Elle mesure 0^m11 sur 0^m05 et est complètement détériorée.

FJ¹¹³³². — Plaque-boucle et contre-plaque en acier damasquiné, fort détruite. La chape de la boucle manque. Chaque plaque mesure 0^m06 sur 0^m05.

FJ¹¹³³³. — Grande plaque-boucle en acier damasquiné d'argent portant cinq boutons, mesurant 0^m14 sur 0^m05.

FJ¹¹³³⁴. — Débris d'une idem, semblable à la dernière.

FJ¹¹³³⁵. — Idem, semblable à FJ¹¹³³¹.

FJ¹¹³³⁶. — Plaque carrée de 0^m045 de côté, en acier damasquiné d'argent, avec quatre boutons, dont on voit encore les tenons au revers.

FJ¹¹⁶³. — Plaque-boucle de ceinturon, analogue à celle du cimetière de Strée marquée FJ¹¹⁶⁴ (1), mesurant 0^m065 de diamètre. Les trois boutons d'ornement en bronze ont disparu. Ils étaient soudés sur l'acier et ne portaient pas de tige traversant la plaque, selon le mode d'attache, au moyen d'une queue ou tenon, percé d'un trou propre à recevoir une brochette.

N^o 5. — Grande plaque-boucle et contre-plaque triangulaire allongée, en bronze étamé, fort simples, ayant pour toute ornementation trois têtes de clous bombées, entourées d'un cercle de petits coups de burin, du style que nous avons dit, ci-devant, se rapporter à l'anglo-saxon. Chaque plaque mesure 0^m09 sur 0^m055 et la chape de boucle mesure

(1) Voy. *Rapp. sur le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, par D.-A. VAN BASTELAER, p. 299, pl. XIII, fig. 16.

0^m05 sur 0^m05. Toute la garniture avait donc 0^m22 environ quand elle était en place. Voy. pl. III, fig. 5.

N° 6. — Contre-plaque et boucle d'une garniture semblable, mais plus petite, mesurant 0^m065 sur 0^m026. La boucle mesure 0^m04 sur 0^m025.

N° 7. — Contre-plaque de même style, mais en triangle peu allongé presque équilatéral, longue de 0^m048 sur 0^m035. Voy. pl. III, fig. 16.

N° 8. — Contre-plaque en bronze étamé, ornée luxueusement de ciselures en serpents entrelacés de style mérovingien. Elle est remarquable par un point, c'est que, longue seulement de 0^m075 et large de 0^m055, elle portait pour ornement cinq têtes de clous bombés, dont trois ont disparu.

Les tenons de dessous, destinés à la fixer au ceinturon, sont indépendants de ces cinq têtes de clous. Ils sont pris à même le bronze fondu et sont au nombre de trois seulement. Voy. pl. III, fig. 4.

N° 9. — Plaque-boucle en bronze vert pâle, dur, étamé, couverte d'ornementation assez vague en ciselure, mais sans boutons globuleux, bien que les trois angles soient arrondis pour leur réserver évidemment une place. L'aiguillon manque. Cette pièce mesure 0^m06 sur 0^m05. Voy. pl. III, fig. 6.

N° 10. — Grosse boucle sans ardillon et séparée de sa plaque. Elle mesure 0^m06 sur 0^m05 et est d'une épaisseur peu ordinaire, 0^m015. Le bord, en forme de coquille, porte de jolies ciselures mérovingiennes en entrelacs avec dentelures alentour. Le métal est rougeâtre, fort dur et étamé. Voy. pl. III, fig. 7.

N° 11. — Autre chape de boucle isolée, moins grosse et beaucoup moins ornée, de 0^m056 sur 0^m025.

N° 12. — Têtes de clous globuleuses détachées d'une plaque.

N^{os} 13 et 14. — Plaque-boucle et contre-plaque en double. A l'une manque la chape, mais l'ardillon y est. Ces garnitures mignonnes sont ajourées avec un goût vraiment remarquable. Ce sont de petits chefs-d'œuvre. Elles sont en bronze rouge étamé. Les plaques mesurent 0^m05 sur 0^m023, la boucle 0^m02 sur 0^m015. L'ornement complet portait 0^m074. Voy. pl. III, fig. 11.

N° 15. — Petite boucle double-jumelle, supportant un compartiment vide faisant fonction d'anneau de suspension. Voy. pl. V, fig. 55.

Cette petite boucle, presque carrée, est divisée horizontalement, sur la largeur, par une traverse qui laisse à la partie supérieure un compartiment étroit, presque une simple fente.

Le compartiment inférieur est divisé perpendiculairement, sur la hauteur de la boucle, en deux bouclettes jumelles, dont les ardillons mobiles sont attachés sur la traverse du milieu.

Autour du bord du compartiment supérieur était attachée la large courroie venant de la ceinture et supportant tout. Les bouclettes jumelles du compartiment inférieur servaient à réunir et fixer les bifurcations ou lanières accessoires supportant les divers objets : peigne, ciseaux, etc. Nous reviendrons sur ce sujet plus loin.

FJ¹¹². — Sept petits clous, ou rivures, en bronze à tête aplatie bombée, assez semblables à ceux de *Montignies-Saint-*

Christophe, marquées FJ¹¹². Ils sont plus ou moins entiers, mesurant 0^m005 de longueur et autant de diamètre à la tête. Ils servaient à attacher ensemble, en guise de couture, des doubles de cuir formant un ceinturon, un fourreau d'arme, une gaine ou un vêtement; à la façon du fourreau figuré pl. V, fig. 53. Ils étaient encore adhérents avec les débris de ce cuir. Ces objets étaient à côté du glaive marqué FJ⁴⁹, dans la tombe C.

FJ¹¹⁵. — Garniture en bronze servant de *bracelet* ou *bélière* pour l'entrée d'un fourreau d'épée.

Nous parlerons plus loin de cette pièce de l'armure. Ce spécimen vient de la tombe D. Voy. pl. III, fig. 15.

N° 1. — Dard ou bouterolle de fourreau de sabre. Pièce de bronze pliée en gouttière ayant servi à fixer et pincer le côté du fourreau portant la couture. Cette pièce du fourreau dont nous parlerons ci-après, ne couvrait et ne protégeait d'ordinaire dans nos cimetières de la wallonie que le tiers inférieur du fourreau, tournant la pointe et ne la dépassant que de quelques centimètres.

Elle est ornée de jolies ciselures, de lignes et pointillés formant des bandes enroulées l'une sur l'autre. La gouttière a 0^m008 de diamètre et renferme les restes du cuir qui y était retenu. Voy. pl. III, fig. 54. Cette pièce vient du *Hombois*.

N° 2. — Même bouterolle que la dernière, venant du cimetière franc inédit et non fouillé de *Overlaer* près de Tirlémont. Nous en donnons le dessin parce que celui-ci est plus complet que le précédent. L'ornementation est analogue, mais plus grossière et surtout plus fruste. Voy. pl. III, fig. 55.

Le cimetière franc d'*Overlaer* n'a pas été fouillé, disons-

nous. Il a été trouvé dans une carrière, vers 1875, près de la ville de Tirlemont, non loin de la route de Hougaerde, village dont *Overlaer* fait partie. M. le notaire De Tiège a réuni quelques jolis vases de forme remarquable et même luxueuse et quelques autres objets et quelques grosses perles qui nous paraissent refléter l'influence romaine et dont l'une est en une résine d'odeur de *galbanum*, mais de couleur brune.

Nous signalons ici avec empressement ce fait, parce que c'est un des exemples, malheureusement trop rares, de cimetières francs constatés d'une façon bien certaine dans cette région de la Belgique.

Près de là se trouvent trois tumuli belgo-romains fouillés dernièrement par M. Alf. de Loë et qui ont produit des objets si remarquables et si riches.

J'ai donné les quelques objets que je possédais à la *Société d'archéologie de Bruxelles*, qui en avait déjà quelques autres venant de même source.

*Bouts, ou terminaisons, ou pendants, en métal, de ceinturons
et de courroies.*

Les ceintures romaines étaient souvent garnies de pendeloques ornées de bouts métalliques ciselés, qui couvraient le ventre du guerrier. Les Francs n'employaient pas cette ornementation. Ils se contentaient d'un bout de bronze plat et ciselé terminant le côté libre de la ceinture et des lanières et formant une espèce de ferret large et d'ordinaire artistiquement ciselé. Les musées renferment souvent de vraies collections de ces mignons objets, catalogués sous diverses dénominations : bouts ou bouterolles ou pendants

ou terminaisons de lanières, mordant ou ferrets ou aiguillettes.

Nous verrons plus loin, en parlant du ceinturon lui-même, que, pour la ceinture au moins, le mot *pendant* est fort convenable, car de fait le bout du ceinturon passé dans la boucle était laissé libre et pendait d'une certaine longueur sur le ventre du guerrier.

Ce genre d'ornemens était aussi commun dans la toilette de la femme que dans l'uniforme de l'homme. Il était seulement alors plus petit et plus mignon la plupart du temps.

L'emploi de ces pendants métalliques, ou bouts de ceinturons, se continua longtemps, et au xiv^e siècle encore on les retrouve en France, fort allongés presque en guise d'aiguillettes véritables. Le ceinturon était une des pièces les plus voyantes du fournement militaire ; il était enrichi de boucles, de pendant métallique et autre ornementation.

Le cimetière de *Fontaine-Valmont* en a fourni quelques beaux spécimens de ces pendants. Nous en citerons deux.

N^o 1. — Joli bout de lanière trouvé dans une tombe de femme, la tombe A, dont nous avons parlé d'une façon spéciale. Il mesure 0^m05 sur 0^m02. Il est étamé et orné d'une espèce de grecque élégante. Voy. pl. V, fig. 52.

Le cimetière franc de *Boussu lez Walcourt* a fourni un bout presque identique, même pour le dessin, mais plus petit (1).

N^{os} 2 et 5. — Deux petits pendants ou terminaisons de lanière en bronze jaune étamé. Ils sont identiques l'un à l'autre pour former la paire et ont appartenu à la même

(1) Voy. *Doc. et rapp.*, t. XVIII, p. 91.

tombe. Ils portent un ornement identique, simple mais élégant et fort bien ciselé. Leur longueur est de 0^m042 sur 0^m014 et ils sont de forme arrondie à l'extrémité. Voy. pl. III, fig. 5.

N^o 4. — Objet de même nature plus fort, plus large et mieux orné, couvert d'arcs de cercles entrecroisés et combinés. Il mesure 0^m044 sur 0^m033, c'est-à-dire qu'il est de forme proportionnellement plus large et moins longue, de forme plus ramassée et plus trapue. Voy. pl. III, fig. 10.

Objets en os FL.

Les peignes FL^A.

Presque tous les Francs avaient leur peigne en os ou en buis. C'était un meuble tout à fait nécessaire, car ils portaient la barbe longue; la chevelure des chefs surtout était de dimensions remarquables. C'étaient des rois chevelus, nous dit l'histoire, et le peigne était indispensable pour la soigner (1).

Le peigne en os est l'une des fabrications les plus remarquables de tous les objets qui nous sont parvenus des Francs. On pourrait même étendre cette assertion à d'autres objets ciselés et ornés, faits de même matière. J'ai parlé ailleurs des jetons ou dames et des dés à jouer de cette époque (2). Mais je n'en dirai rien ici, car le cimetière de *Fontaine-Valmont* n'en a point offert pendant les fouilles.

(1) « Pro barba tenues perarantur pectine cristae. »

SID. APOLL., *Paneg. Majori*, 242.

(2) Voy. notre *Rapport sur l'oppidum de Grignard*.

Il en est autrement des peignes. Bon nombre ont été mis à découvert, mais l'on n'en a sauvé que des débris.

Beaucoup d'objets en bronze et pour ainsi dire tous les objets en os ciselé portent une ornementation dont l'élément principal est constitué surtout par de petits annelets centrés, ou non centrés d'un point et rangés, soit en ligne, soit en rond, soit en triangle, soit en croix, combinés le plus souvent avec des traits et des cercles simples, doubles ou triples, combinés eux-mêmes de diverses manières, tangeants ou enlacés, etc.

A *Hantes-Wiheries*, la tombe n° 17 nous a offert un peigne richement ciselé, dont les annelets étaient rangés le long d'un dessin en torsade ou en câble.

On rencontre bien d'autres dispositions, en triolet, etc., mais toujours simples, bien qu'artistiques.

Les cercles sont décrits au compas. L'instrument y a fréquemment laissé des traces de déviation. Cette ornementation rudimentaire est d'origine orientale fort antique et marque aussi l'origine orientale des Francs eux-mêmes. On la retrouve sur les objets de haute antiquité d'Égypte, d'Algérie et autres contrées de l'Afrique, du Caucase et surtout d'autres parties de l'Asie, etc.

La plupart du temps nous trouvons dans les tombes, ces peignes couverts encore des débris de la gaine qui les enveloppait.

Ces peignes sont de deux formes : simples et à un rang de dents avec un dos ou manche triangulaire ou arrondi, ou de forme rectangulaire à deux rangs de fines dents opposés, comme nos petits peignes modernes à peigner la tête des enfants. Ils sont d'ordinaire enveloppés dans une

gaine formée d'un os entaillé, où se loge la partie dentée. Cette gaine est simple, ou bien, s'il s'agit d'un peigne à deux rangs de dents, la gaine est double et les deux parties unies par un bout viennent se refermer sur les deux côtés du peigne à la façon de ciseaux.

Ce sont ces gaines surtout qui sont finement ciselées et décorées avec goût et élégance.

Les auteurs ont écrit beaucoup d'erreurs sur les peignes. En archéologie il est facile de se laisser aller à écrire d'imagination. Un écrivain français, qui s'aventura à classer d'imagination toujours les cimetières francs, décrit assez longuement les peignes francs et il semble les attribuer aux Romains. Il donne même comme romains les cimetières francs, typiques s'il en est, de *Samsom*, de *Furfooz*, de *Spontin*, etc.

D'aucuns ont voulu préciser que le peigne simple était le peigne du guerrier, et le peigne double, au contraire, le peigne de la dame. C'est une assertion tout bonnement fantaisiste. Nous avons trouvé le petit peigne triangulaire dans des tombes féminines et le peigne double dans des tombes guerrières, et vice versa.

En voici, entre bien d'autres, un exemple remarquable qui me vient à la mémoire : la tombe n° 745 de *Hantes-Wiheries*, qui était une luxueuse sépulture féminine, renfermait un peigne richement orné. Ce peigne était simple et non double.

On en rencontre bien d'autres exemples dans le musée de Namur, je pense, et partout.

Le chef franc, pour soigner sa barbe et sa chevelure longue, se servait fréquemment du peigne et il le portait

sur lui, comme le faisait sa femme. Seulement, celle-ci le portait souvent avec la gaine suspendu à sa chaînette ou châtelaine avec les clefs, les ciseaux, etc., tandis que le guerrier le portait à la ceinture, dans une bourse en cuir, véritable aumônière du moyen âge, avec son briquet, sa monnaie et d'autres menus objets.

N° 1. — Débris d'un joli peigne trouvé à *Fontaine-Valmont*, orné de cercles d'annelets entrecroisés à peu près comme sur un peigne venant du cimetière d'*Anderlecht*. Il s'agit d'un peigne double rectangulaire avec gaine en deux pièces.

N° 2. — Idem d'autre dessin tout aussi joli, mais beaucoup plus détruit.

Objets en cuir FN.

Le cuir, comme le bois et d'autres matières organiques, nous sont conservés à travers les siècles par l'imprégnation des oxydes métalliques, de cuivre, de fer et autres. Les sépultures nous en fournissent de nombreux exemples, et sans posséder des objets entiers, les archéologues fouilleurs ont pu étudier des débris importants, dont ils ont déduit parfois de véritables découvertes, surtout au point de vue de l'art et de l'industrie dans l'antiquité.

Les trouvailles de débris de cuir se rapportent surtout aux garnitures de coffrets, aux lanières et ceinturons de luxe, aux fourreaux d'armes des guerriers, aux vêtements et aux objets nécessaires de toilette, etc.

Ce que nous avons à dire ici regarde les objets de fourniment du guerrier franc et aussi le vêtement du même peuple.

Le ceinturon du guerrier franc et ses accessoires FN¹.

Façon de les placer et de les soutenir.

Nous avons ailleurs (1) et ci-devant encore parlé de la garniture du ceinturon franc, plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée. Nous avons indiqué la façon dont ces pièces étaient fixées sur le cuir au moyen de petits tenons, et nous sommes même entré dans beaucoup de détails sur ce point.

Nous avons, entre autres détails, fait remarquer une chose importante, c'est que la boucle de luxe franque, cette pièce massive qui orne la ceinture, porte un ardillon faisant corps avec une large coque, qui vient se placer le plus souvent au-dessus de la plaque-boucle attachée à la chape, et de cette façon est maintenu immobile. Cette disposition empêche cet ardillon de se relever pour laisser passer la lanière ou le ceinturon à attacher, et c'est la chape même de la boucle qui s'abaisse, au lieu que l'ardillon ne s'élève.

Il faut ajouter ici, pour être complet, que parfois, mais rarement, les tenons qui servent à fixer sur le ceinturon les boucles et les plaques accessoires n'existaient pas. Alors ces plaques étaient fixées par des rivures posées d'une façon définitive à demeure, sans qu'on pût les changer de place sur les courroies.

Or, il importe de remarquer que c'était là une exception et qu'il en était tout autrement dans la plupart des cas. Les tenons à tigette percée passée dans les petits trous ou œillets

(1) Voy. le *Rapport sur le cimetière franc de La Buissière, lieu dit la Falise*, à l'article FJ¹51¹.

spéciaux, ménagés de distance en distance dans le cuir, permettaient, au contraire, d'avancer ou de reculer la garniture et ainsi d'allonger et de raccourcir le ceinturon.

Les Francs, femmes et hommes, bouclés dans leur ceinture, présentaient par devant, et comme ornements, une boucle avec sa plaque, fixée au commencement du ceinturon à gauche et, rapprochée à droite, d'une contre-plaque tout à fait semblable à la première, la plaque faisait pendant à celle-ci et était placée de façon à ce que le bout de l'ardillon appuyé sur le bord de la chape vint se loger dans l'entaille ou petite échancrure incisée au milieu du bord de la contre-plaque qui était vis-à-vis.

Le bout du ceinturon, maintenu par l'ardillon, sortait de la chape de boucle et pendait sur le haut du ventre. Ce bout, assez court, était en général garni d'un ornement ou pendant en bronze ciselé, comme nous en avons décrit ci-devant.

Mais ce pendant, ou terminaison, malgré ce qu'en ont écrit plusieurs auteurs français, n'avait rien de commun avec la plaque carrée dont nous parlerons plus loin. Cette plaque carrée était toujours beaucoup trop large pour passer avec la sangle dans la chape de la boucle.

La façon d'attache usitée pour boucler le ceinturon et que nous venons de rappeler, permettait d'avancer ou de reculer la boucle et de la fixer sur un point différent du ceinturon, replié à l'intérieur, et d'élargir ou de resserrer la ceinture à volonté, ce qui offrait de grandes facilités. Voici à ce sujet ce que nous ont enseigné nos observations d'archéologue : Si le ceinturon était trop long, pour obtenir l'effet cherché, on ne le coupait pas toujours, mais on se contentait de

replier le commencement sur lui-même en fixant les deux doubles l'un sur l'autre par les pitons de la boucle-plaque. Le cuir était ainsi ramené sur lui-même le long des côtes gauches vers les reins et y était retenu par un coulant. Ce coulant pourrait avoir beaucoup de rapport avec la fameuse plaque carrée complétant l'appareil complexe d'ornements qui servaient à boucler le ceinturon.

En effet, il est infiniment probable et nos nombreuses fouilles nous autorisent à le croire, que cette plaque carrée, placée comme ornement sur le ceinturon, était attachée au point où le bout du cuir replié sur lui-même venait se placer soit sur le côté gauche, soit même vers le dos du guerrier.

Nous avons, avec notre fouilleur, rencontré maintes fois dans nos fouilles la plaque carrée derrière les côtes du mort et retournée sens dessus dessous. C'est surtout lors de la fouille du cimetière de *Hantes-Wiheries* que notre attention fut maintes fois appelée sur ce point et nous fit souvent constater le fait.

Nous croyons nous souvenir que d'autres archéologues ont observé à peu près la même chose.

Voilà, nous semble-t-il, le véritable emploi de cette fameuse plaque carrée, emploi que l'on a tant cherché et qui a soulevé tant de suppositions.

L'arrangement que nous venons d'expliquer pour raccourcir le ceinturon et le mettre à la taille de l'homme au moyen d'un coulant glissé vers la gauche ou vers les reins, a été continué dans l'armée, et aujourd'hui encore il est utilisé, avec certaines modifications, pour leournement de nos soldats.

Du reste, ce n'était pas seulement sur les parties anté-

rière et postérieure que le ceinturon du Franc avait des ornements métalliques; les dignitaires portaient, attachés sur leur ceinture et sur leurs baudriers de cuir, couverts d'or et de riches ornements, des boutons, des plaques, des *bullæ* et des pierres précieuses (1).

La ceinture de Childéric, trouvée dans sa tombe à Tournai, était ornée de boutons où sont figurées des abeilles (2).

Les femmes mêmes portaient des ceintures aussi ornées et aussi riches (3).

Nous avons parlé longuement, dans le premier chapitre de ce mémoire, des boutons qui ornaient les ceinturons et même les courroies accessoires qui s'y rattachaient, châtelaines, etc., ainsi que les fourreaux de glaives. Nous n'y reviendrons pas. Seulement nous croyons utile de donner ici les indications suivantes des spécimens dessinés de ces boutons d'ornement : pl. I, fig. 25 à 31 ; pl. II, fig. 1 à 18, 20 à 25, 48 à 53 ; pl. III, fig. 15, 17, 19 ; pl. IV, fig. 4, 8, et pl. V, fig. 2 à 13.

(1) « Balteum magnum ex auro lapidibusque pretiosis ornatum. » GRÉG. TUR., X, 21. — « Balteis aureis. » *Ibid.*, II, 42. — « Balteis supercurrentibus strixerant clausa bullatis latera rhenonibus. » SID. APOLL., *Epist.*, XXXII.

(2) Voy. *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci effossus et commentarii. Illustratus.* Antwerp, Plant. 1655, in-4°. J.-J. CHIFFLETH. — *Le tombeau de Childéric restitué, etc.* Paris, 1839, par COCHET.

Les objets retirés de ce tombeau furent donnés à Louis XIV par l'empereur Léopold I^{er} d'Autriche et reposent aujourd'hui en partie au Louvre, en partie au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. Ils sont figurés dans LABARTH, etc.

(3) AUG. THIERRY, dans ses *Récits des temps mérovingiens*, cite un texte de la vie de sainte Aldegonde, qui le prouve :

« Balteum auri ponderatum fractum dat in opus pauperum. »

Au XII^e siècle et même beaucoup plus tard, persistaient encore les ceinturons ornés de plaques rivées avec un bout pendant, mais ce bout de cuir était plus long, et pour bien dégager les ornements de la ceinture on le forçait à pendre perpendiculairement en y attachant un pesant bout métallique nommé *terminaison*, *pendant* ou *mordant*.

Il y avait même souvent plusieurs lanières suspendues le long de la robe, à la ceinture, portant sur divers points des plaques d'ornements carrées en métal ciselé. Nous allons en parler à l'article suivant.

Les porte-passants ou soutiens de ceinturons chez les Francs.

Le ceinturon franc, avec sa massive ornementation métallique, le glaive lourd et tout l'attirail de couteaux et autres objets, était certainement d'une grande pesanteur et devait, sans aucun doute, tendre toujours à descendre en dessous de la hanche.

Pour éviter pareil inconvénient, les militaires et les autres agents de la force publique ont employé un moyen qui, je pense, est encore usité dans bien des cas, et qui est fort simple, pour soutenir le ceinturon malgré le poids qui y est suspendu.

Outre les boutons de derrière sur lesquels repose le ceinturon, l'on attache au vêtement sur chaque hanche une patte ou languette d'étoffe ou de cuir, cousue sur le drap de la capote, en dessous du ceinturon et boutonnée au-dessus, de façon à embrasser et soutenir ce dernier. A cette espèce d'embrasse, on donne, je pense, le nom de *porte-passant*.

Cette languette est même réduite aujourd'hui, pour l'uni-

forme de nos simples troupiers, à un simple crochet en cuivre, fixé dans l'étoffe de la capote et dans lequel vient se reposer le ceinturon.

Nous avons rencontré ce porte-passant en place sur plusieurs guerriers francs étendus dans leur tombe à *Hantes-Wiheries*, à *La Buissière*, etc. Seulement, comme ces guerriers aimaient les ornements accessoires dans leur costume guerrier, ils ont ici encore fait de ces porte-passants un ornement métallique ciselé et souvent étamé.

Voici à peu près comment nous avons décrit cet objet dans notre rapport sur la fouille de *La Buissière* :

Petite plaque en bronze ciselé et orné, portant au revers trois tenons d'attache analogues à ceux des plaques-boucles, troués et destinés à traverser une étoffe ou un double du cuir et à y fixer l'objet par des brochettes ou des goupilles, ou bien par des cordonnets de cuir.

Ces petites plaques de forme variée, mais le plus souvent plus ou moins triangulaire isocèle allongée (voy. pl. V, fig. 34), portent, le long de la petite base, une entaille oblongue où nous avons rencontré parfois des traces de cuir.

A *La Buissière* nous avons rencontré ces objets sans ornements et de forme simplement rectangulaire.

Ces petits appareils ne sont pas de simples objets d'ornementation, mais bien d'usage et de fatigue, car nous en avons rencontré toujours l'entaille plus ou moins usée et parfois tout à fait arrondie et creusée par le frottement continu.

Ces pièces se rencontrent d'ordinaire dans des tombes de guerriers armés, à 4, 6 ou 8, c'est-à-dire par paires, le long

de la ceinture et de chaque côté, les uns au dessus, les autres en dessous, entaille opposée à entaille. Il faut donc s'en tenir à la supposition d'une mince lanière fixée à ces entailles oblongues, reliant ces objets deux à deux et passant au-dessus du ceinturon.

Ce petit appareil formait ainsi, comme nous venons de le dire, des *porte-passants* fixés aux vêtements par les tenons et analogues à ceux de nos soldats, pour embrasser le ceinturon et le soutenir sur les hanches et l'empêcher de descendre sous le poids du glaive et du fournement. Cette précaution était d'autant plus nécessaire dans l'antiquité que les ceinturons étaient fort lâchement attachés.

De quelle façon unissait-on ces agrafes deux à deux au-dessus du ceinturon mis en place? Comment la languette de cuir fixée à l'agrafe inférieure était-elle reliée à l'agrafe supérieure correspondante? Deux suppositions simples se présentent : une petite bouclette ou plutôt une simple lame métallique recourbée en crochet.

L'appareil alors serait tout à fait identique à l'agrafe de jarretières de nos grand'mères avant l'invention du caoutchouc, jarretières faites d'un ruban tissé autour d'un fil de cuivre roulé en spirales élastiques. Mais... il ne s'agit pas ici du jarret de nos grand'mères, mais uniquement de la ceinture de leurs belliqueux arrière-grands-pères, car c'est toujours, comme nous l'avons dit, dans la tombe des guerriers que se rencontrent les attaches ou agrafes qui nous occupent.

J'ai vu ces petits objets dans les musées d'Allemagne, à Mayence notamment, mais sans aucune explication. On en a trouvé partout ; au cimetière de *Selzen*, etc.

La châtelaine, chaînette en fer ou en bronze, ou courroie en cuir.

Disons un mot de la châtelaine de la dame et de la pochette en cuir qui servait à tous et qui devint, chez la femme surtout, *l'aumonière* suspendue à la ceinture, renfermant tout un nécessaire de petits objets.

Nous rencontrons assez souvent dans nos fouilles de sépultures féminines franques, le long de la jambe gauche, les restes d'une chaînette garnie d'anneaux ou de petits crochets de suspension et divers petits objets.

Je dois ici insister sur ce point que j'ai toujours vu la châtelaine en cuir ou en chaînette, suspendue sur la hanche gauche et jamais à droite, ce qui n'est pas d'accord avec l'assertion d'auteurs français.

Cette chaînette est, en général, de fabrication assez grossière, en fil de fer assez fort, replié en anneaux en forme rudimentaire, sans soudure. Parfois cette chaînette est double ou au moins branchée.

On a parfois, nous ne savons vraiment pourquoi, comparé cette chaînette au chapelet primitif ou patenôtre pendant à la ceinture des vieilles bigotes du moyen âge. Cette idée a été sans doute inspirée par le fait que plusieurs de ces chaînettes funéraires ont été trouvées terminées par une petite croix en fil de fer.

Avec les restes de cette chaînette l'on rencontre toute une variété de petits objets et tout d'abord la rondelle de la ceinture, en bronze ajouré, ou simplement un grand anneau de fer travaillé, portant encore, ou non, le crochet d'attache en bélière qui la tenait à la ceinture; rondelle à laquelle étaient attachées les branches ou les lanières de la châte-

laine, soutenant des amulettes, un peigne, des clefs, de grosses perles, de petites tiges, avec ou sans crochets, poinçons, fiche-pattes, tire-fond, etc., des ciseaux ou forces, un couteau, des pinces, etc., etc. Tout un attirail, varié selon les tombes et suspendus d'ordinaire chacun à son petit anneau, comme on les a parfois rencontrés en place.

Il nous est arrivé de trouver, au lieu d'une chaînette, les restes de cuir laissés par une lanière qui, semble-t-il, remplaçait la chaînette et descendait de la ceinture pour le même usage. Cette courroie était alors terminée par un petit bout ou pendant en bronze ciselé, comme nous en avons décrit ci-devant. Parfois même cette lanière était double. Alors nous trouvions ensemble deux bouts, ou pendants métalliques, tout à fait semblables, ce qui était le cas pour les nos 2 et 5 décrits ci-devant. Dans ce cas, la bifurcation de la courroie partant de la ceinture se faisait au moyen d'une boucle de forme particulière dont nous avons décrit ci-devant un spécimen marqué n° 15. Voy. pl. V, fig. 55.

Le cimetière de *Hantes-Wiheries*, tombes nos 14, 17, 65, 74, 77 et d'autres, nous ont ainsi fourni des châtelaines et plusieurs bouclettes avec les accessoires que nous venons de décrire. Pour plusieurs tombes, et notamment pour le n° 17 de *Hantes*, il nous est permis d'affirmer qu'au moins la courroie principale était ornée de *bullæ* ou boutons d'ornementation ciselés analogues à ceux que nous avons ci-devant décrits en grand nombre.

La châtelaine ou lanière de cuir de la tombe n° 74 de *Hantes-Wiheries*, ou au moins l'une de ses branches, était plutôt un trousse-robe ou troussoir du moyen âge, armé de trois grands crochets servant à relever les plis de l'étoffe.

Jusqu'au ^{xiv}^e siècle, les dames employaient encore des châtelaines de diverses espèces. Le *troussoir* était une forte agrafe de luxe attachée à la ceinture et portant trois chainettes, dont deux avec attaches spéciales pour relever le vêtement au moyen d'œillets ménagés dans l'étoffe. La troisième chainette était la vraie châtelaine à laquelle pendaient les clefs.

Une autre sorte d'agrafe, nommée *fermail*, servait au même usage et soutenait divers objets.

Bref, au ^{xiv}^e siècle subsistait encore d'une façon générale l'usage de porter à la ceinture, dans une aumônière, ou suspendus de façon ou d'autre, quantité de menus objets : peigne, ciseau, rasoir, *gruère* (espèce de style en ivoire destiné à faire la ligne des cheveux), etc.

L'aumônière, pochette en cuir avec fermoir, ou cercle en bronze.

Maintes fois les fouilleurs ont trouvé à la ceinture des Francs des restes de cuir avec des pièces de monnaie, un morceau de silex, un briquet et d'autres menus objets, un peigne, etc., et une petite pièce de bronze en arc de cercle longtemps méconnue, mais déterminée enfin de l'avis de tous comme un cercle ou fermeture d'une bourse ou sac en cuir.

C'est une pièce métallique, acier ou bronze, de 10 à 12 centimètres, ciselée et ornée, de forme naviculaire ou arquée, analogue aux fermoirs des ridicules de nos grand-mères. Seulement les bouts en sont légèrement retroussés. Le milieu portait une bouclette qui servait évidemment à pendre la bourse ou aumônière à la ceinture.

Cette garniture avait un petit piton à bouton orné d'un petit ressort pour servir à la fermeture.

Quant à la bourse elle-même, il ne faut pas penser à en retrouver la forme. Je ne crois pas qu'on ait nulle part rencontré autre chose que des débris de cuir décomposé et mêlés de quelques pincées de vert-de-gris. C'est ce qui nous est arrivé au cimetière de *Hantes-Wiheries*, dans la tombe n° 28, où le cercle était à peine reconnaissable, ainsi qu'à *Fontaine-Valmont*. Voir les descriptions suivantes.



FN¹². — Trois morceaux de lanière en cuir. Malgré l'attaque du temps, la complexion propre au cuir est encore bien reconnaissable au microscope. D'autre part, la combustion en développe l'odeur.

Ces débris se trouvaient dans la tombe *B* avec le silex marqué EQ¹³. C'étaient sans doute les restes du sachet placé à la ceinture et contenant le briquet et divers autres objets.

FN¹⁵. — Restes d'une lanière ou mieux d'une espèce de ceinturon doublé, comme un boyau aplati et cousu tout le long du bord au moyen de très petits rivets, ou clous d'épingles très courts en bronze, décrits sous la marque FJ¹⁴² ci-après, le tout venant de la fosse *C*.

N° 1. — Restes de cuir d'une aumônière trouvés à la ceinture d'une femme franque, le tout mêlé de vert-de-gris et de deux monnaies romaines tout à fait frustes.

N° 2. — Restants de cuir décomposé, trouvés à la ceinture, mêlés d'oxyde de cuivre, provenant du cercle métallique et du sac d'une aumônière.

Le fourreau ou gaine et ses ornements.

La poignée.

La soie du glaive franc est engagée dans la douille d'un manche ou poignée en bois, qui est elle-même bordée et renforcée d'une bague en métal, quelquefois en cuivre et souvent en fer.

On en retrouve les restes, à l'état d'oxyde, empâtés dans les fibres du bois et conservés avec celles-ci par la rouille. Nous avons aussi constaté en même temps les débris de bandes de cuir qui avaient entouré cette poignée; mais aucun indice ne nous a permis de nous faire la moindre idée de la forme, ni de l'ornementation de cette partie. Nous ne sachons pas qu'on en ait essayé la description et nous n'en connaissons pas plus sur ce point.

Le fourreau.

On a écrit beaucoup de choses sur le fourreau du glaive franc, mais l'on n'a pas assez précisé les faits, faute de documents. On est toujours resté dans le vague.

On l'a dit en bois et on l'a dit en cuir. En cuir, il l'est parfois; mais presque toujours en bois recouvert de cuir. Pour les grandes épées, dites épées de commandement, c'est d'ordinaire le cuir, mais pour les scramasaxes, c'est une gaine de bois recouverte de cuir.

Le plus souvent, ce cuir était simple et uni. Dans ce cas, l'ornementation était métallique. Nous nous sommes longuement étendus sur les boutons et les plaques métalliques, remarquables par la forme ou les ciselures, que l'on employait à cet usage.

Nous avons reproduit sur notre pl. II, fig. 40 à 46 et 105, des types de ces fourreaux copiés dans les musées d'antiquités franques de l'Allemagne.

Nous n'avons plus à revenir sur ce sujet, mais nous devons nous occuper de fourreaux d'une autre catégorie, tout en cuir, ornés par un travail spécial.

On a dit avoir vu de ces fourreaux qui consistaient en lanières de cuir tressées. Nous ne le pensons pas. La vérité, c'est que fort souvent nous avons rencontré le fourreau fait d'une seule pièce en cuir bouilli, gaufré et d'ordinaire orné de jolis dessins en forme de tresses. Le cimetière de *Hantes-Wiheries* en a fourni des exemples d'une grande importance et *Fontaine-Valmont* en a donné quelques spécimens; mais il s'agissait de restes seulement, cela va sans dire.

On a écrit encore que le fourreau en bois était recouvert, non de cuir, mais d'un tissu ou d'une toile. Cela aussi, pensons-nous, est une erreur. Ce qui a pu l'occasionner est la présence, dans la tombe, de restes de vêtement. Nous y reviendrons plus loin.

Nous avons cependant rencontré, en guise de gaine, autour d'un petit couteau, une bandelette de toile fine repliée en longueur et enroulée en spirale. Voy. ci-devant le couteau n° 20, pl. V, fig. 21.

Ce fait exceptionnel, relatif à un petit couteau, ne justifie nullement à nos yeux l'assertion, écrite par un savant, que le fourreau du glaive franc était formé d'une lanière de cuir enroulée sur une gaine de bois. C'est là, à mon avis, une impossibilité pratique et une erreur d'observation causée par un gaufrage du cuir, pris pour un enroulage de minces lanières. Le gaufrage que nous avons maintes fois observé

figure souvent un ornement en entrelacs, qui a pu donner l'idée d'un travail de lanières tressées ou juxtaposées.

Nous croyons faire plaisir au lecteur en reproduisant un spécimen de cette nature que nous avons en main. Ce dessin est pris sur un reste de fourreau trouvé dans une sépulture de guerrier, au cimetière franc de *Hantes-Wiheries*, tombe n° 59. Voy. pl. V, fig. 55.

La tombe n° 65 en avait fourni un type de dessin différent, mais analogue. Voy. pl. V, fig. 56.

Le fourreau en cuir était fermé le long de la lame, non par une couture, mais par une série de petits clous ou rivures de cuivre, qui servaient en même temps à l'ornementation, voy. pl. II, fig. 45, ou par une espèce de demi-embrasse métallique fixée des deux côtés du bord. Voy. pl. II, fig. 40, 44 et 46.

Nous avons dit ci-devant, à la marque FJ¹¹ 12², un mot des petits clous ou rivures en cuivre ci-dessus.

Le dard ou bouterolle.

Le dard ou bouterolle métallique, qui terminait d'ordinaire le fourreau du glaive ancien, différait notablement de la bouterolle moderne. Elle n'était pas un dard, mais affectait une forme spéciale en gouttière et pinçait les deux doubles du cuir pour les fixer ensemble.

Le dard est aujourd'hui un simple et fort bouton, ou pommeau en métal qui, engagé sous le cuir, termine et protège le bout du fourreau contre les chocs et les frottements du sol, tandis que la bouterolle ancienne n'est pas un dard dans cette acception du mot. Elle enveloppait le bout du glaive et quelquefois se prolongeait tout le long d'un côté du four-

reau, couvrant toute la couture latérale du cuir. Voy. pl. II, fig. 40 et 42. Parfois elle protégeait même entièrement les deux côtés. Mais c'est là une exception.

Celles que nous avons rencontrées le plus souvent, bordaient uniquement le bout d'une façon égale sur chaque côté, voy. pl. II, fig. 45 et 45; souvent encore elles se prolongeaient au tiers seulement de la longueur du fourreau, le long de la couture, et ne se continuaient presque point sur l'autre côté ou le dos de la gaine. Voy. pl. II, fig. 44 et 46. Nous avons ci-devant, n° 1 et n° 2, décrit, comme exemples deux boulerolles de cette forme artistiquement ciselées. Voy. pl. III, fig. 53 et 54.

Cette dernière forme de boulerolles est presque identique, mais plus ornementée que la boulerolle du fourreau porté chez nous par le guerrier du xv^e siècle. Le ceinturon, à cette époque, était lâche et peu serré à la taille et soutenu par une agrafe ornée d'applications métalliques, à laquelle se suspendait le glaive et parfois la bourse ou sachet.

Il en était, du reste, de même dans l'antiquité, car les Gaulois et les Romains portaient souvent l'épée ou le sabre suspendu à un crochet tenant au ceinturon au moyen d'un anneau ou bélière mobile fixée au fourreau; quelquefois une petite boucle au lieu de l'anneau et, en guise de crochet, une lanière fixée au ceinturon.

Il semblerait que cela arrivait aussi chez les Francs, si l'on examine, sur la fig. 45, pl. II, le tenon métallique tout à fait semblable à l'anneau où se meut le loquet d'une porte. Cet anneau semble bien avoir servi à y passer une lanière soutenant l'arme pour la relier au ceinturon.

D'autre part, plusieurs fois j'ai rencontré dans une tombe franque, surtout quand il s'agit d'une longue épée, une bouclette collée sur le métal avec des débris de cuir, et cette bouclette m'a toujours semblé remplacer le petit anneau que je viens de décrire. Je puis signaler cette bouclette surtout aux cimetières de *Hantes-Wiheries* et de *Fontaine-Valmont*.

La bélière du fourreau et autres menus ornements.

L'anneau de suspension du glaive avec sa gaine, qui sert à attacher cette dernière au ceinturon, est indépendant de la pièce qui garnit le bord de l'entrée de ce fourreau. Cette dernière est une garniture en bronze, qui porte le crochet de suspension. C'est une *chape* ou un *bracelet* qui garnit l'entrée du fourreau d'épée. Cette pièce se nomme parfois *bélière*, parce qu'elle fait corps avec l'anneau qui sert réellement de support au glaive.

Nous avons catalogué ci-devant, en FJ¹¹15¹, une *chape* semblable trouvée dans le cimetière de *Fontaine-Valmont*, tombe *D*. Voy. pl. III, fig. 15. Cet objet est entièrement détérioré, mais nous reproduisons, pl. II, fig. 45, un fourreau entier portant sa chape bien conservée.

Ces bagues ou chapes étaient parfois finement ciselées d'ornements de style franc riches et luxueux. Nous en donnons un exemple pl. V, fig. 57. C'est un objet venant d'un cimetière franc de la Prusse rhénane, reposant au musée de Mayence.

Nous avons ci-devant parlé longuement, à diverses reprises, de la variété et de l'art qu'offraient les boutons d'ornementation des ceinturons, fourreaux, etc., et nous

avons décrit soigneusement dans notre texte les figures que nous en avons données dans nos planches; nous n'avons nulle raison d'y revenir encore.

*
* *

FN¹². — Débris de cuir trouvés dans la sépulture *B*, à Hombois, à la ceinture du mort, mêlés avec un reste de briquet et un sillex à battre feu. Il s'agissait probablement de la pochette suspendue au ceinturon.

N° 1. — Divers débris de cuir derrière les plaques et les boutons d'ornementation.

Tissus divers FO.

Bien des fois les fouilleurs ont parlé de divers tissus trouvés dans les sépultures franques. Il convient de dire un mot à ce sujet.

Nous avons nous-même rencontré dans différents cimetières des restes de tissus, et notamment à *Hantes-Wiheries* et à *Hombois*. Il ne s'agit nullement, dans ces découvertes, on le pense bien, de tissus en nature, mais de simples traces conservées par empâtement dans les oxydes métalliques formés et qui recouvraient les objets oxydés.

C'est peu de chose; mais il y a cependant lieu de formuler ici quelques déductions intéressantes.

Nous avons pu étudier maintes fois ces restes sur les armes, sur les boucles et plaques, sur les objets de bronze ou d'acier; mais non sur les os, sur la poterie, sur le bois, etc., qui ne pouvaient donner aux fils du tissu une imprégnation de l'un ou l'autre oxyde conservateur.

Ces tissus francs étaient parfaitement travaillés et de différentes grosseurs, dans une même sépulture. Il s'agissait, sans doute, de divers vêtements laissés sur le cadavre ou de linceuls d'ensevelissement.

Il est connu, d'après les observations de fouilleurs, et nous l'avons nous-même constaté, que, selon la tradition qui en est restée, le cadavre franc était habillé dans sa tombe.

De là des restes de toile souvent très fine et parfaitement tissée et d'autres étoffes plus grossières qui pouvaient être en laine.

Nous avons essayé plusieurs fois de distinguer les tissus de laine de ceux de lin, mais nous n'avons pu réussir, parce que l'action du feu, sur laquelle nous comptions pour obtenir un résultat, restait impuissante.

La façon de brûler et l'odeur particulière de la laine en combustion étant complètement masquées par l'odeur des matières organiques qui saturaient la toile de lin autant que le tissu de laine et en faisaient dégager la même odeur.

Dans cette voie donc, nous n'avons pu faire aucune déduction.

Toujours est-il que plusieurs fois nous avons rencontré l'un sur l'autre les restes de deux tissus.

Une autre remarque qu'il nous a été donné de faire à diverses reprises, c'est qu'un même tissu, d'ordinaire fort grossier, reconnaissable à l'aspect, à la grosseur du fil, à la régularité identique du tissage, à la même trame, se rencontrait sur différents points de la tombe et recouvrait tous les objets, ornements, bijoux, armes, fourniments militaires, etc.

Il s'agissait donc soit d'un lineul, soit d'un manteau sépulcral, qui servait à envelopper totalement le mort et tout le mobilier de la tombe.

Nous penchons fort, en cette éventualité, à ne voir qu'un simple lineul. D'autres ont parlé d'un manteau de dessus. Nous ne voyons pas, quant à nous, pourquoi l'on aurait donné la forme d'un manteau à ce lineul tout simple, usité, pensons-nous, chez toutes les nations.

N° 1. — Restes divers de tissus recouvrant une plaque-boucle en bronze.

N° 2. — Idem, recouvrant un fer de lance assez large.

Instruments en pierre FQ.

Silex travaillé FQ'.

Ce qui caractérise surtout les fouilles dans les cimetières de l'époque franque, c'est surtout le silex à battre feu, conservé, avec le briquet, dans la pochette de la ceinture. Parfois d'ailleurs le vulgaire silex à battre feu était un morceau de hache ou d'objet de silex taillé à l'époque de la pierre. Nous en citons ci-après plusieurs exemples se rapportant au cimetière de *Hombois*.

On a signalé dans des tombes franques la présence de silex plus ou moins taillés, conservés comme amulettes. Il s'agissait parfois de silex et d'outils taillés et polis à l'époque préhistorique de la pierre, trouvés et recueillis par le guerrier à l'époque du moyen âge, âge adonné à la superstition, silex non touchés par le briquet. Nous avons nous-même rencontré ce cas, mais pas à *Hombois*.

Ce fait que l'attention de nos ancêtres avait déjà été

appelée avant nous sur les objets laissés dans le sol ou à sa surface par l'homme primitif est remarquable et mérite d'être signalé.

C'est, du reste, commun à beaucoup de peuples.

Les Romains bien plus que les Francs s'attachaient à recueillir les silex antiques portant le cachet d'une taille primitive. Ils en faisaient des amulettes qui protégeaient, à leur avis, les vivants et même les corps des morts.

A Strée et ailleurs nous avons maintes fois rencontré dans les sépultures des silex originaires de l'époque de la pierre polie.

A Rome, d'ailleurs, les grandes familles dans leurs riches collections admettaient, avec les objets d'art, des spécimens d'antiquités de valeur.

SUÉTONE nous l'apprend à propos de l'empereur Auguste, qui avait réuni de riches collections dans son palais de l'île de Caprée (1).

« Sua vero (praetoria) quamvis modica non tam statuarum tabularumque pietarum ornatu, quam xystis et nemoribus excoluit, rebusque vetustate notabilibus : qualia sunt Capreis immanum belluarum, ferarumque membra praegrandia, quae dicuntur giganteum ossa ; et arma heroum » (2).

(1) C'est là qu'il avait son principal palais, dit le savant commentateur CASSAUBON, dans son édition de SUÉTONE.

(2) « Quant à ses palais, il ne les embellit point tant par l'appareil des statues et des tableaux peints que par les galeries ouvertes et les bois ombragés, ainsi que par les objets remarquables d'antiquité et de rareté, tels qu'à Caprée : d'immenses squelettes de monstres énormes et sauvages, regardés par le vulgaire comme des ossements de géants, et aussi des armes des grands hommes. » SUÉTON TRANQUIL, LII, D, Oct. Caes. Aug., cap. 72-73.

Au *Congrès d'archéologie préhistorique de Bologne*, en 1871, l'on a discuté et commenté ce texte (1).

FQ1⁵. — Fragment d'une hache polie de l'époque néolithique en silex gris ayant été ramassé à l'époque franque et ayant servi à battre feu à un guerrier de cette époque. Il se trouvait dans la tombe *B* avec les débris de plaque marqués FJ1⁵¹⁵ et d'autres morceaux de ferrailles, parmi lesquels quelques-uns paraissent avoir appartenu à un briquet. Dans la même fosse *B* étaient les débris de cuir marqués FN1², qui sont sans doute les restes d'une bourse pendue à la ceinture, avons-nous dit.

FQ1⁶. — Morceau de silex noir éclaté, avec bulbe de percussion fort visible et portant les traces du briquet. Il fut trouvé dans la tombe *D* avec le briquet marqué FI1²¹. Il peut donc être assimilé au précédent.

FQ1⁷. — Autre silex de briquet trouvé dans la tombe commune *D*.

N^o 1. — Une jolie lame de silex taillée d'origine préhistorique utilisée pour battre feu et portant les traces du briquet.

N^o 2. — Plusieurs morceaux de silex ayant servi au même usage, mais bruts et de forme naturelle et non taillés.

Ce briquet FI1²¹ est fort remarquable, nous l'avons déjà dit, sa forme en pirogue est très rare. Cependant nous avons vu le même au musée de Mayence, venant du cimetière germain de *Abenheim*.

LINDENSCHMIT a décrit cet objet (2). Voy. pl. V, fig. 13.

(1) Voy. *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, par TEUTAT et CARTAILHAC, t. VII, p. 17.

(2) Voy. *Die Alterthümer unserer*, etc., t. III, livrais. 2, pl. V, fig. 2^a.

Pierres et matériaux de construction FS.

Mortier, ciment, béton, etc., FS¹¹¹.

C'est une chose fort commune de rencontrer, dans les cimetières et dans les tombes franques, des objets romains : des armes, comme je l'ai vu au cimetière antique de *Strée*; des styles, comme partout; des bagues, des bijoux, comme souvent.

Il est commun surtout de trouver, dans la maçonnerie même des caveaux sépulcraux, des carreaux, des tuiles, des moellons romains, des blocs de ciment et de béton romains équarris, comme nous en avons trouvé dans la maçonnerie d'un caveau au cimetière franc du *Tienne des Sorts*, à *Thuillies*.

Un fait identique s'est rencontré à Hombois, dans la maçonnerie d'un caveau mortuaire.

FS¹¹¹ 3⁵. — Bloc de béton romain équarri et employé comme moellon dans la maçonnerie d'une sépulture du cimetière de *Hombois*. Ce béton était formé de mortier très dur mêlé d'un grénétis de briques rouges finement concassées.

Numismatique FY.

Pièces romaines employées par les Francs RY¹.

Je ne parlerai pas ici des monnaies vraiment franques, qui sont fort rares et dont l'étude est relativement récente et tout à fait spéciale (1). On en a trouvé à Everneux, puis dans la

(1) Voy. notre mémoire sur le *Cimetière franc de La Buisnière, lieu dit La Falise*, p. 47.

province de Namur, etc. Nous-même en avons rencontré une au cimetière de Hantes-Wiheries, mais elle est détruite.

Les pièces trouvées dans les sépultures franques sont, à de rares exceptions près, des pièces romaines des dernières époques. Ce fut le cas pour le cimetière de Hombois.

C'était la monnaie courante, sans doute, qui se retrouve dans la bourse pendue à la ceinture du mort. Mais souvent aussi ces pièces sont à l'effigie d'un souverain auquel le défunt portait un grand respect et il les avait conservées comme talisman. Les exemples sont nombreux de médailles semblables percées et formant la pièce principale d'un collier et remplaçant la grosse perle ou l'anneau amulette de l'objet. Les musées de Namur, de Charleroi et beaucoup d'autres en renferment des exemples. On connaît une boucle d'oreille portant un petit Probus employé dans ce but (1).

N° 1. — Très petit bronze de Constantin II ou Constantin III.

Avers : Tête laurée, à droite,

CONSTANTINVS P. A.

Revers : Deux personnages portant des palmes, dont une Victoire ailée et casquée tournée, à gauche,

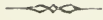
VICTORIA.....

Cette pièce semble bien être une imitation.

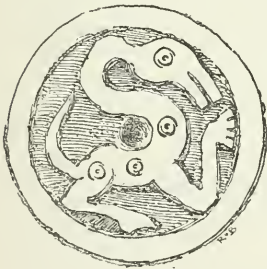
N° 2. — Moyen bronze de Trajan, tête à droite, fruste.

(1) Voy. *Rev. de numism. belge*, 1864, p. 47, pl. VI, n° 1.

A P P E N D I C E



Pendant l'impression de ce mémoire, j'ai eu l'occasion, dans une visite à plusieurs musées allemands, de voir des pièces intéressantes, dont l'une surtout me paraît capitale au point de vue des considérations développées dans mon tra-



vail. Je veux parler d'une dame ou pion de jeu en os, de l'époque franque, fort bien ciselé, qui repose au *Musée municipal de Cologne*, et dont je donne ci-contre le dessin. Il représente une espèce de dragon à tête de gipae d'une analogie frappante, je dirai même d'une identité

complète, pour la tête et le cou, avec celle qui orne notre bouton de bronze décrit ci-devant sous le 39° du chapitre des *Boutons sigillaires*, pl. V, fig. 8.

Pour les pieds digités et même à d'autres points de vue, l'animal offre beaucoup d'analogie avec la bague décrite au 4° de notre chapitre intitulé : *Bagues, etc.*, et dessinée pl. II, fig. 25.

Les annelets en œil de perdrix qui ornent le corps du monstre sont caractéristiques.

Au *Musée d'antiquités de Bonn*, on peut voir une bague en argent identique de dessin avec celle du *Musée de Mayence*, que nous avons décrite dans le même chapitre que la précédente en 10° et dessinée pl. III, fig. 20.

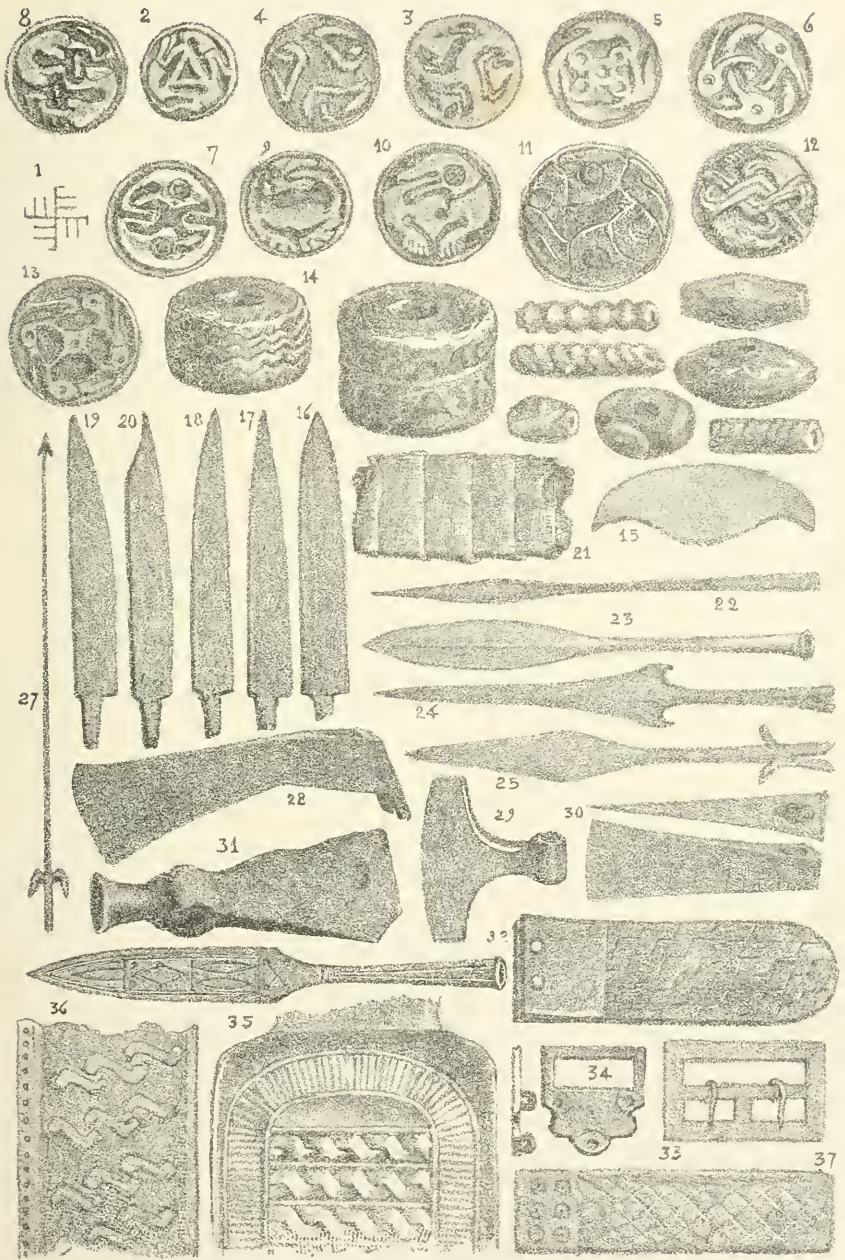
Il nous reste à signaler encore, du *Musée de Namur*, un bouton d'ornementation en bronze présentant vaguement trois grosses têtes de gipaete, dont deux semblent unies par un corps serpenti-forme et viennent se placer aux deux côtés d'une tête (?) séparée et un peu différente en forme de coin. En voici la reproduction.



ERRATA.

- P. 301, ligne 14, au lieu de : fig. 32, lisez : fig. 26.
P. 309, ligne 27, au lieu de : pl. II, lisez : pl. I.
P. 323, ligne 13, au lieu de : fig. 17, lisez : fig. 7.
P. 324, ligne 5, au lieu de : supérieure, lisez : inférieure.
P. 329, ligne 11, au lieu de : 33°, lisez : 34°.
P. 330, ligne 12, au lieu de : *Forcières*, lisez : *Sorcières*.
P. 333, ligne 2, ajoutez : pl. V, fig. 8.
Pp. 305, 309, 330, 331, 332, lisez : *gipaete*.
-

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS)



TABLES ET LÉGENDES

NOTA. — Les numéros des pages supérieurs à 87 appartiennent au tome XXXII.

PLANCHE I

Numéros des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
1	N° 5	Cinquième de la grandeur.	279	Vases francs en terre grise noircie, non vernissée.
2	N° 17		282	
3	N° 6		279	
4	N° 3		279	
5	N° 1		278	
6	N° 18		282	
7	N° 16		282	
8	N° 2		279	
9	N° 19		283	
10	Nos 14, 15		281	
11	N° 8		280	
12	FAVI ²⁵		277	
13	FAVI ¹⁶⁵		278	
14	FAVI ¹²⁶		277	
15	FAVI ¹²⁷		277	
16	N° 9		280	
17	FAVI ¹²⁸		277	
18	FAVI ²⁰		276	
19	N° 4		279	
20	N° 12		281	
21	N° 20		283	
22	FAVI ¹⁹ , FAVI ²		276	
23	Nos 7, 10		280	
24	FAVI ¹⁶		278	
25		2/3	304, 307, 308, 309, 55	Boutons sigillaires, ou <i>bullæ</i> d'or- nementation, en bronze ciselé.
26	37°	2/3	301, 307, 309, 332, 55	
27	32°	1/1	307, 308, 309, 330, 55	
28		1/1	308, 309, 55	
29		1/1	307, 308, 309, 55	
30		1/1	307, 308, 309, 55	
31	41°	1/1	333, 55	Bague sigillaire ciselée, en bronze. Style à écrire romain, en bronze. Clou de cerceuil franc, en fer.
32		1/1	310	
33		1/1	291	
34	FI ¹⁴¹	1/1	450	

PLANCHE II

Nombres des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.	
1	20°	Grandeur naturelle.	308, 311, 313, 328, 55		
2	21°		311, 312, 328, 55		
3	10°, 26°		325, 440, 55		
4	16°, FJ ¹¹ 21		326, 55		
5	8°		310, 324, 55		
6	2°, FJ ¹¹ 32 ¹		323, 55		
7	3°, 30°, FJ ¹¹ 24 ¹⁻²		310, 323 (1), 330, 55		
8	19°, 26°, 31°, 32°, FJ ¹¹ 29 ¹		307, 323, 440, 55		Boutons ou <i>bullæ</i> d'ornementation en bronze ciselé, dont plusieurs, notamment les nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 16, 17, 23 et 28 plus bas, semblent avoir eu une destination sigillaire. Le 19 est une coque d'ardillon de boucle en bronze ciselé et étamé. Les 7, 9 et 10 semblent symboliser la rotation astrale. Le 11 est la figure cabalistique <i>Serpent Mitgard</i> . Voy. pl. V, 2 à 13. Les fig. 2, 35 et 36 sont dessinées inverses ou rétrogrades, droite pour gauche.
9	9°, 26°		325, 440, 55		
10	11°		325, 55		
11	20°		307, 308, 312, 313, 328, 434, 55		
12	22°	304, 308, 312, 328, 55			
13	4°, 26°, 36°	310, 323, 332, 55			
14	1°, FJ ¹¹ 33 ¹	307, 309, 322, 55			
15	12°	307, 308, 309, 325, 55			
16	7°	307, 324, 55			
17	7°	307, 324, 55			
18	12°, 15°	307, 308, 325, 55			
19	2°, 4°, 10°, 13°, FJ ¹¹ 19 ¹	311, 312, 320, 427, 430	Grandeur naturelle.		
20		308, 311, 312, 55			
21	11°	304, 307, 308, 325, 55			
22	26°	307, 440, 55			
23	5°, 26°, 35°, 36°	307, 308, 309, 324, 331, 332, 55			
24	13°, 21°	311, 312, 320, 328		Quatre chatons de bagues sigillaires remarquables par leur ciselure. Les 24, 25, 26 et 31 ci-après sont en bronze; le 27, en argent.	
25	1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 43°	316, 333			
26	1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 1° 2, 43°	314, 333			
27	1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 43°	317, 333			
28	3°, 26°, 33°, 34°	307, 308, 309, 320, 331, 440			

(1) A cette page 325, au lieu de : Pl. II, fig. 17, il faut lire : Pl. II, fig. 7.

Nombres des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENVOLS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
29	2°	1/1	311, 312, 425	Coque d'ardillon de boucle, en bronze ciselé et étamé.
30		3/4	294	Clou de luxe, ou grosse <i>bullæ</i> , servant dans l'antiquité à orner la menuiserie.
31	1, 2°, 3°, 4°, 5°, 43°	1/1	315, 333	Bague franque sigillaire, en bronze ciselé.
32	N° 1	1/1	284, 485	Clef romaine en bronze.
33	5°, 13°	1/1	311, 312, 320, 427	Coque d'ardillon, en bronze ciselé étamé.
34			294	Clou de luxe, comme n° 30.
35			284	Clef romaine, ou franque, en bronze.
36	RE ¹¹²¹	3/4	484	Boucle belgo-romaine, en acier avec ornements bronzés.
37			301	Dessins d'ornementation en annelets.
38			304	
39			304	
40			296, 298, 64, 65, 66	
41			296, 298, 64, 66	Fourreaux de scramasaxes francs reposant dans les musées d'outre-Rhin, chargés de boutons ou <i>bullæ</i> et autres ornements et accessoires en bronze ciselé. Voy. aussi 105.
42			296, 298, 64, 65, 66	
43			296, 298, 64, 65, 66	
44			296, 298, 64, 65, 66	
45			296, 298, 64, 66, 67	
46			296, 298, 64, 65, 66	
47	6°, 41°		324, 333	
48	13°	2/3	308, 313, 431, 55	Boutons sigillaires, en bronze ciselé. A comparer avec certains petits dessins du bas de la planche.
49		2/3	308, 55	
50		2/3	55	
51		2/3	55	
52		1/2	55	
53		1/2	55	Les cinq derniers semblent, comme les 7, 9 et 12 plus haut, symboliser la rotation astrale.
54			307	
55			307	
56			301	Deux croissants adossés, 54, conduisant à 55, <i>anille</i> héraldique, 55.
57			301	
				Étoiles d'ornementation comme 101. Ces signes se confondent avec les variétés du chrisme. Voy. pl. IV, fig. 8 et 10. Voy. aussi, plus bas, 73, 74, 75 et 76.

Nombres des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
58			301	Trifolium.
59			304	} Signes d'ornementation en anne- lets ou œils de perdrix.
60			304	
61			307	} Croissants.
62			307	
63			312	} Dessins de swastika autour d'un carré. Les dessins 49, 52 et 53 en dérivent. Voy. 68
64	23°		312, 328	
65			312	
66	7°		312, 423	} Forme de swastika redoublé.
67			311	
68	7°, 8°, 9°, FJ11514, 46, 13°		312, 313, 428, 431	Forme fermée des swastika 63, 64, 65, 66.
69			304	Figure maçonnique de dieu archi- tecte de l'univers.
70			312	} Formes de swastika fermées com- me les 100, 101 et 102.
71	6°		312, 428	
72			312	
73			308	} Ornements en étoiles à rayons courbés. Voy. les ornements en étoiles 56, 57, 104 et les swas- tika 91 à 99. Les 75 et 76 sont des tétraquètres ou croix à bras courbés. Voy. 86.
74				
75				
76			308, 312	
77	26°		440	} Figures cabalistiques variées du triquètre simple à bras courbés ou pliés, centrés ou non, can- tonnés ou non.
78			308	
79			308	
80				} Signe cabalistique du <i>Serpent- soleil</i> .
81			303, 309	
82			301, 308	} Signe du <i>Dieu-soleil</i> .
83	26°		301, 440	
84			308	Croix centrée d'un carré. Voy. 73, 75, 86, 83, 89, 90.
85			305	} Carré symbolique.
86			308	
87			304	

Numéros des figurés.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENVOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
88			301, 308, 313	Croix de formes diverses : centrée, cantonnée, etc.
89			301	
90			308, 312	
91				Formes diverses de swastika : droits, retroversés, pattés, cantonnés, centrés de points, d'annelets, de carrés, etc., à bras simples ou droits, repliés ou recourbés. Il faut y joindre les 75 et 76.
92	12°		308, 313, 320	
93			308	
94			308	
95	1°		308, 310, 425	
96			308	
97			308, 313	
98			308, 312	
99			301	
100	2°		312, 425	
101	9°, 13°, 29°, FJ ^{11514, 48} , FJ ¹¹⁴⁷⁵		308, 312, 428, 431, 441	Formes de swastika fermées comme 69, 70 et 71.
102	3°		312, 425	Triangle symbolique de l'équilibre universel.
103			304	
104	10°		296, 319, 320	
105			296, 298, 64	Étoile d'ornementation comme 56 et 57.

PLANCHE III

Numéros des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
1	N° 1	Grandeur naturelle.	291, 292, 293	Style romain à écrire, en bronze ciselé.
2	N° 2		291, 293	Cure-oreilles antique, en bronze.
3	N°s 2 et 3		48	Bout ou ferret ou pendant de lanière, en bronze ciselé.
4	N° 8, 30°		442, 467, 43	Contre-plaque, en bronze ciselé et étamé.
5	N° 5		471, 43	Contre-plaque, en bronze étamé.
6	N° 9		43	Idem.
7	N° 10		43	Idem.
8	N° 2		287	Fragment d'une fibule ansée, en bronze.
9	N° 12		308, 313, 320	Chaton de bague sigillaire, en argent avec inscription, ciselé.
10	N° 4		48	Bout ou ferret ou pendant de lanière, en bronze ciselé.
11	N°s 13, 14	44	Plaque-boucle et contre-plaque, en bronze ciselé.	
12	N° 1, 9°	3,5	287, 429	Fibule ansée, en bronze ciselé.
13	18°, FJ ⁽¹⁾ 18 ⁽¹⁾ à 12		304, 326, 55	Bouton ou <i>bullæ</i> , en bronze ciselé.
14	6°, MML ⁽¹⁾ 12 ⁽¹⁾		317	Jeton ou dame, en os ciselé.
15	FJ ⁽¹⁾ 151		45, 67	Bracelet garnissant l'entrée d'un fourreau d'épée, en bronze ciselé.
16	N° 7		Grandeur naturelle.	43
17	17°	301, 326, 55		Bouton ou <i>bullæ</i> , en bronze ciselé.
18	8°	308, 319		Bague en cuivre.
19	17°	301, 326, 55		Bouton ou <i>bullæ</i> , en bronze ciselé.
20	10°	308, 311, 313, 319		Bague en bronze ciselé.

Numéros des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs	Proportion des dessins.	RENVois aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
21			292	
22			292	
23			292	
24			292	Styles romains à écrire, en bronze, ornés et ciselés.
25			291	
26			292	
27			292	
28			291, 292	
29			290	Épingle à cheveux, en bronze.
30			291, 292	Styles romains à écrire, en bronze ciselé.
31			291, 292	
32			47, 291	Cure-oreilles en bronze.
33	N° 2		45, 66	Dard ou bonterolle de fourreau de sabre, en bronze ciselé.
34	N° 1		45, 66	Idem.

PLANCHE IV

Nombres des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
1	7°, 30°	2/3	311, 312, 428, 442, 467	Plaque-boucle, en bronze ciselé et étamé.
2	12°, 31°	3/5	311, 312, 313, 431, 443, 467	Id. doré.
3	1°	1/2	311, 424, 425	Fibule ansée, en bronze étamé avec monogramme sigillaire.
4	27°	1/1	302, 329, 55	Bouton d'ornementation, en bronze ciselé.
5		1/1	423	Coque d'ardillon, en bronze étamé, avec inscription.
6	13°	1/1	307, 308, 325	Bouton d'ornementation, en bronze ciselé.
7	20°	5/7	434	Coque d'ardillon, en bronze ciselé, étamé.
8	28°	1/1	301, 302, 303, 329 55	Bouton d'ornementation, en bronze ciselé, portant le signe du <i>chrisme</i> , comme le 10. Voyez aussi pl. II, fig. 56, 57 et 404.
9				Chaton de bague d'un dessin cabalistique bullé inexplicable, reposant au musée de Mayence.
10	11°	1/1	301, 302, 303, 320	Bouton d'ornementation en bronze ciselé, portant le signe du <i>chrisme</i> , comme le 8.
11		1/1	424	Ardillon de boucle, en bronze doré, avec marque sigillaire.
12	18°, 22°, FJ ¹¹⁵ 36, 57, 58, FJ ¹¹⁴ 71, 2, 5, 4, 10, FJ ¹¹⁴ 81	1/1	305, 434, 437, 467 471	Plaque carrée, en acier damasquiné d'argent et de laiton.
13	13°, FJ ¹¹⁵ 44, 46	2/3	312, 313, 432, 467 471	Id. damasquiné d'argent seul.
14		2/3	302	Id. en bronze ciselé et étamé.
15	32°	2/3	312, 443	Id.
16	27°	2/3	308, 441, 467, 471	Id. en acier damasquiné d'argent.
17	16°, 18°	2/3	308, 312, 313, 433, 434, 467, 471.	Id. en bronze ciselé et étamé.
18	15°	4/7	312, 313, 433	Plaque d'ornement de ceinturon en or.
19	29°, FJ ¹¹⁴ 75, FJ ¹¹⁴ 77, 8	1/1	312, 441	Motif d'ornementation de plaque en acier damasquiné d'argent.

PLANCHE V

Numéros des ligatures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des dessins.	RENOIS aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
1			311	Signe cabalistique, dit swastika redoublé, gravé sur un bout de flèche en os taillé, trouvé dans la sépulture de <i>Sinsin</i> , attribuée à un druide gaulois ou personnage sacré. Reposant au musée de Namur.
2	3°, 20°, 33°, 34°	Grandeur naturelle.	329, 331, 55	Boutons ou <i>bullæ</i> d'ornementation, en bronze ciselé dont plusieurs notamment paraissent avoir eu une destination sigillaire. Voy. pl. II, fig. 1 à 23.
3	1°, 33°		331, 55	
4	1°, 33°		331, 55	
5	4°, 5°, 36°		332, 55	
6	37°		332, 55	
7	38°		332, 55	
8	39°		332, 55	
9	1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 43°		334, 55	
10	44°		334, 55	
11	42°		333, 55	
12	6°, 41°		333, 55	
13	26°, 35°		332, 55	
14			1/1	
15	FI ¹ 2 ⁴ , FQ ¹ 0	1/2	451, 72	Briquet franc à battre feu de forme remarquable et rare.
16	N ^{os} 5 et 6	1/9	457, 459	Diverses formes de glaives ou scramasaxes francs. Le 18 est le même type que FJ ¹ 4 ² du cimetière de <i>Strée</i> .
17	N° 4	1/8	457, 458	
18	N° 3	1/10	457, 458	
19	N ^{os} 1 et 2	1/9	457, 458	
20	FJ ¹ 4 ¹⁹	1/7	457, 458	
21	N° 20	1/1	459, 64	Fragment de couteau entouré d'une bandelette de toile trouvé dans une tombe franque.

Numéros des figures.	MARQUES des objets et des paragraphes descriptifs.	Proportion des desin.	RENVois aux pages du texte.	NATURE DES OBJETS ET OBSERVATIONS.
22	N° 9	1/6	460, 464	Diverses formes de lances franques. Le n° 26 est fort remarquable par son ornementation gravée et damasquinée. Elle vient du cimetière d'Hantes-Wiheries et repose au musée de Charleroi.
23	Nos 6 et 7	1/7	460, 463	
24	N° 8	1/8	460, 464	
25	N° 1	1/6	460, 461, 461	
26	FJ 19 ^a	1/9	456, 460	
27	N° 1		460, 461, 462, 464	Angon franc.
28	N° 1	1/5	465, 466	Diverses formes de haches franques. Le 30 est une petite hache sépulcrale d'enfant.
29		1/10	465	
30	N° 2	1/3	467	
31		1/5	465	
32	N° 1	3/5	47	Bout ou pendant de lanière, en bronze ciselé.
33	N° 15	2/3	44, 60	Bouclette double de châtelaine franque, en bronze.
34		2/3	57	Porte-passant franc, en bronze.
35		1/3	65	Fourreaux de glaives francs, en cuir bouilli à ornements comprimés.
36		2/3	65	
37		2/3	67	Bagne ou bélière entourant l'entrée du fourreau de sabre franc, en bronze ciselé. Voy. pl. II, fig. 45. et pl. III, fig. 15.

TABLE DES MATIÈRES



	Pages.
INTRODUCTION	259
Le cimetière franc de Fontaine-Valmont (Hombois)	263
Le terrain et les voies antiques	263
Les tombes	271
Description des objets recueillis et discussion des diverses questions archéologiques qui s'y rapportent	275
Produits céramiques FA	275
Poterie fine, noire, avec coverte noire FA ^{VI}	275
Verrerie FB	283
Verre blanc FB ^I	283
Objets en bronze FD	283
Instruments divers FD ^{II}	283
Objets de toilette FE	284
Fibules et boucles de toilette, troussees, épingles, etc., FE ^I	284
Amulettes, bijoux, etc., FF ^I	288
Épingles à cheveux et styles romains ayant servi au même usage, cure-oreilles de formes analogues FF ^{II}	288
Boutons ou <i>bullæ</i> d'ornementation	294
Objets en bronze gravés pour empreintes, châtons de bagues, boutons d'ornements, fibules, sceaux, etc.	298
Bagues, etc.	314
Boutons sigillaires	321
Boucles ou parties de boucles, fibules, etc., avec dessins sigillaires, ou ornés de signes cabalistiques remar- quables	423
Boucles d'oreilles, bracelets, etc., FF ^{III}	444
Perles	444

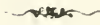
	Pages.
Instruments en fer et en acier FI	449
Clous et ferrailles FI ¹	449
Outils de ménage FI ¹¹	450
Armes et objets d'équipement militaire FJ.	451
Les armes franques FJ ¹	451
Le couteau et le scramasaxe	153
Les flèches, les lances et l'angon	459
Les haches	464
Ornements militaires FJ ¹¹	467
Plaques-boucles, contre-plaques et plaques carrées de ceinturons	467
Le bronze et l'étamage	472
Description des boucles et des plaques	41
Bouts, ou terminaisons, ou pendants, en métal, de cein- turons et de courroies	46
Objets en os FL	48
Les peignes FL ¹	48
Objets en cuir FN.	51
Le ceinturon du guerrier franc et ses accessoires FN ¹	52
Façon de les placer et de les soutenir	52
Les porte-passants ou soutiens de ceinturons chez les Francs	56
La châtelaine, chaînette en fer ou en bronze, ou courroie en cuir	59
L'aumônière, pochette en cuir avec fermoir, ou cercle en bronze	61
Le fourreau ou gaine et ses ornements	63
La poignée	63
Le fourreau	63
Le dard ou bouterolle	65
La bélière du fourreau et autres menus ornements.	67
Tissus divers FO	68
Instruments en pierre FQ	70
Silex travaille FQ ¹	70

	Pages.
Pierres et matériaux de construction FS	73
Mortier, ciment, béton, etc., FS ¹¹	73
Numismatique FY	73
Pièces romaines employées par les Francs RY ¹	73
APPENDICE	75
<i>Errata</i>	76

NOTES

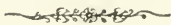
POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE EN BELGIQUE



LES RETABLES

(Suite) (1)



RETABLE DE BOUSSU.

XV^e SIÈCLE.

L'église de Boussu-sur-Haine possède deux retables d'autel : l'un est en marbre, l'autre en bois.

Ce dernier, véritable joyau de l'art ogival, comme le qualifie très justement M. Th. Bernier (2), est placé dans une fenêtre masquée. Il représente diverses scènes de la vie de la Vierge (3).

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIX (1890), p. 425; XXX (1891), pp. 29, 79, 125 et 209; XXXI (1892), p. 475, et XXXII (1895), p. 205.

(2) *Dictionnaire du Hainaut*, Mons, 1891.

(3) E. REUSENS, *Étém. d'archéol. chrétienne*, p. 270, et L.-A.-J. PETIT, *Eglise et chapelle sépulcrale de Boussu*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XI, p. 263.)

Il est divisé, dans le sens de la largeur, en trois grands compartiments, séparés entre eux par des faisceaux de nervures à angles saillants, coupés, de distance en distance, par de petites niches renfermant des groupes.

Ces petites chapelles sont au nombre de vingt-deux, dont six pour chacun des compartiments latéraux et dix pour celui du centre, qui est surélevé. Les groupes qui y sont disposés se rapportent au même sujet que les compositions principales.

Le compartiment de gauche représente *l'étable de Bethléem*.

Celui du centre nous montre, dans le bas, *la Vierge sur son lit de mort*, entourée des apôtres; plus haut, *Marie portée au ciel* par des anges; enfin, au sommet, *la Vierge couronnée* par Dieu le Père et Jésus.

Le dernier compartiment, à droite, a pour sujet *la Circoncision*. L'Enfant, placé sur une table, est entouré de Joseph et de Marie, du Grand Prêtre et des Lévites.

Ce retable est une œuvre de très grande valeur.

RETABLES D'ENGHIEN.

Chapelle du château.

XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

La chapelle située dans le parc du château d'Enghien renferme trois retables anciens, polychromés et dorés, dont deux sont surtout intéressants.

Le plus ancien; adossé à la muraille de gauche, date du xv^e siècle.

Il est de forme rectangulaire et divisé en quatre compartiments.

Le premier et le second, à gauche, sont de moitié plus étroits que les autres; ils ne renferment chacun que deux personnages et représentent : l'un, *l'Annociation*; l'autre, *la Visitation*.

La division du milieu figure *la Nativité*; la dernière, à droite, *l'Adoration des Mages*.

Chacune de ces deux scènes comprend six statuette, y compris l'Enfant.

Enfin, une dernière case rectangulaire, surélevant la partie centrale, montre *l'Assomption* : la Vierge est portée au ciel par des anges.

L'autre retable surmonte l'autel, en face de la porte d'entrée de la chapelle.

Il date du xvi^e siècle. Sa forme est à peu près identique à celle des sculptures d'Oplinter et d'Opitter.

Il se divise en six niches, placées sur deux rangs horizontaux. On y voit successivement : dans le bas, en partant de la gauche, *la Nativité, la Circoncision, l'Adoration des Mages*.

A l'étage supérieur : *le Mariage de la Vierge, la Mort de la Vierge, la Présentation au temple*.

Dans l'arc surélevé qui couronne la partie centrale se voit, comme dans le premier retable, *l'Assomption*.

Ces deux sculptures sont remarquables et, heureusement, dans un bon état de conservation.

La polychromie et la dorure paraissent modernes, ou du moins restaurées.

Église des Capucins.

XVII^e SIÈCLE.

Le retable du maître-autel de l'église des Capucins se compose d'un soubassement, de deux colonnes corinthiennes et d'un entablement avec fronton interrompu, le tout encadrant un vaste tableau peint.

Cette architecture, d'un goût parfait, est entièrement en bois d'ébène massif, incrusté d'ivoire.

Les détails sont d'une rare finesse d'exécution. Le soubassement de chacune des colonnes est orné de deux statuette qui constituent de véritables petits chefs-d'œuvre.

Un père capucin du couvent d'Enghien a découvert que cette œuvre d'art est due au ciseau de maître FLEVIUS, écrivain à Bruxelles.

Le retable fut donné au couvent, en 1616, par le comte Charles d'Aremberg et son épouse Anne de Croy.

La peinture a pour sujet *l'Adoration des Mages*. Chacun des cinquante et un personnages du tableau est le portrait de l'un des membres de la maison d'Aremberg vivant au commencement du xvii^e siècle (1).

RETABLE DE FLOBECQ.

XVI^e SIÈCLE.

Dans une petite chapelle dédiée à Sainte-Anne et située à quarante minutes environ de Flobecq, se trouve un curieux retable polychromé.

(1) E. MATHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien. Mémoires et publications de la Société des Arts, des Sciences et des Lettres du Hainaut*, 4^e série (1877), t. II, p. 528, planche.

Il n'est pas en bois, comme un auteur l'a dit par erreur, mais en une matière pierreuse dont nous n'avons pu déterminer exactement la nature.

Il se compose de trois compartiments; celui du centre mesure un mètre quarante-cinq centimètres de hauteur sur cinquante centimètres de largeur. On y voit, à la partie supérieure, Dieu le Père entouré de nuages; au-dessous, le Saint-Esprit, sous la forme symbolique de la colombe; plus bas, six personnages de dix-huit centimètres de hauteur, forment un groupe qui paraît représenter le baptême du Christ dans le Jourdain. On distingue, en effet, dans cette composition, Jésus-Christ et Saint-Jean; au centre est un petit escalier descendant sans doute vers le fleuve, qui coule plus bas.

Au-dessous de cette scène est une partie nue, peinte en rouge.

Les compartiments latéraux sont hauts d'un mètre et larges de soixante-dix centimètres chacun.

Dans celui de gauche est une statuette de quarante-cinq centimètres de hauteur, représentant Saint-François d'Assise portant les stigmates; il est en contemplation devant un crucifix. Son livre est à ses pieds. Vers la gauche est une figurine de femme, haute de quinze centimètres; plus haut, une sorte de forteresse avec poterne; à droite, quelques petits monticules sur lesquels on remarque des animaux minuscules, pores ou moutons.

Dans le panneau de droite, par rapport au spectateur, on voit Saint-Hubert à genoux devant le cerf miraculeux, entre les bois duquel est placé le crucifix. La statuette du saint mesure vingt centimètres.

Deux chevaux se trouvent près de lui. Plus haut, un diabolin cornu et grimaçant ; dans la partie supérieure, à droite, se tient un petit négrillon.

Contre les parois droite et gauche de chaque panneau latéral s'élève une colonne portant une figure haute de dix-sept centimètres. On remarque successivement : à gauche, David, avec sa harpe, et Saint-Paul, tenant le glaive à deux tranchants ; à droite, contre le panneau central, Saint-Pierre portant les clefs et, à l'extrémité, Moïse, reconnaissable aux deux cornes.

RETABLE DE CORPEL-SOUS-BEVERLOO.

XVI^e SIÈCLE.

On ne connaît pas l'auteur de l'intéressant retable que possède l'église de Corpel.

Il est en chêne et mesure environ 1 mètre 50 centimètres de hauteur sur deux mètres de largeur.

Les soixante personnages qui l'animent ont, en moyenne, quarante centimètres de hauteur ; ils représentent *la chute d'Adam*, ainsi que diverses scènes de *la Passion*, et *la Mort de Notre Seigneur*.

Il est regrettable que cette sculpture, d'une bonne exécution, ait été maladroitement peinturlurée par un paysan ignorant.

RETABLE D'AUDREGNIES.

XVI^e SIÈCLE.

Dans la chapelle funéraire des seigneurs d'Audregnies, dépendant de l'église paroissiale de cette localité, se trouvait

un retable érigé à la mémoire de Louis de Revel et de sa femme, décédés respectivement en 1549 et en 1554.

Lors de la démolition de l'ancienne église, ce retable dut être transféré dans l'édifice nouveau, où il se trouve encore.

Il est en marbre noir, orné de sculptures en marbre blanc et en albâtre.

RETABLE DE BRUXELLES.

à l'église de Sainte-Gudule.

XVI^e SIÈCLE.

Le retable placé sur l'autel de la petite chapelle de Sainte-Marie-Madeleine offre un spécimen curieux de cette combinaison de marbre et d'albâtre, importée d'Italie, et commune à nombre de monuments élevés à l'époque de la Renaissance aux Pays-Bas (1).

Son ordonnance ressemble beaucoup à celle du célèbre retable de Jehan Mone placé dans l'église de Notre-Dame, à Hal, que nous avons décrit précédemment.

Comme ce dernier, il se compose de deux étages, superposés, de portiques encadrant des bas-reliefs. Un troisième étage, en amortissement, rappelle la disposition du retable de Braine-le-Comte, qui paraît appartenir à une époque un peu antérieure.

Les gracieuses colonnettes, les têtes de chérubins et les arabesques qui décorent l'architecture sont du goût le plus pur et révèlent une hardiesse en même temps qu'une délicatesse de ciseau des plus remarquables.

(1) Abbé DE BRUYS, *Trésor artistique de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles* (Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol., t. X (1871), p. 82 et suiv.).

RETABLE DE RENLIES.

XVI^e SIÈCLE.

L'église de Renlies possède un retable en chêne sculpté datant du milieu du xvi^e siècle et présentant la forme trilobée, surélevée au centre, que nous avons eu maintes fois l'occasion de signaler dans des meubles analogues de la même époque.

L'ornementation est de style ogival.

Il est entièrement doré; sa hauteur est de 2 mètres 75 centimètres; sa largeur de 2 mètres 50 centimètres.

Six niches, réparties sur deux rangs superposés dans les trois grandes divisions principales, renferment ensemble cinquante-cinq personnages mesurant environ trente centimètres de hauteur.

Les scènes représentées ont trait à la Passion de Notre Seigneur et se succèdent dans l'ordre suivant :

1^o Étage inférieur : à gauche, *la Flagellation* (8 personnages); au centre, *Jésus devant Pilate* (9 personnages); à droite, *le Couronnement d'épines* (9 personnages).

2^o Étage supérieur, en suivant le même ordre : *Jésus portant la croix* (9 personnages); *le Crucifiement* (12 personnages); *Jésus mis au tombeau* (8 personnages).

Sans être de tout premier ordre, cette sculpture n'en est pas moins très remarquable.

Elle a malheureusement, comme la plupart des œuvres du même genre, souffert les outrages du temps,

RETABLES DE NIVELLES.

XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

Le panneau sculpté suspendu à un pilier, près de l'entrée de l'église de Sainte-Gertrude (1), n'est pas, à proprement parler, un retable; c'est, comme on le verra plus loin, un monument funéraire.

Nous avons cru cependant pouvoir le ranger dans cette catégorie d'œuvres d'art parce que, par sa forme et sa disposition, il présente toutes les apparences d'un retable d'autel.

Il se compose d'un compartiment rectangulaire, plus haut que large, encadré de deux colonnes surmontées de caryatides, et couronné d'un entablement avec fronton.

Dans l'arcade qui occupe tout le grand compartiment, de nombreuses figures en haut-relief, de quarante centimètres de hauteur environ, représentent la scène du *Christ montré au peuple*. La composition est très animée; hommes, femmes, enfants, se pressent dans des attitudes variées; au milieu, sur le devant, est un petit singe accroupi.

Sous le cintre de l'arcade se voit *la Résurrection*.

La frise de l'entablement, que soutiennent les deux caryatides, porte la date : 1553.

Dans le fronton se voient le Père Éternel, les bras ouverts, et au-dessus, Saint Hubert.

Dans le soubassement est figuré le chanoine à la mémoire duquel ce monument a été érigé. Il est étendu sur une natte de jonc. Son calice est à côté de lui.

(1) Voy. TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Ville de Nivelles*, p. 127, col. 1.

Au-dessous, une inscription gravée dans la pierre porte :

Cij devant gist sire Hubert Kerssan, chanotē de céans et |
chappelan de très noble et vertueuse dāc madē | Margarine
Destourmel et trespassa le XVII de jung lan | de grâce mil v^cLXIIIJ,
duquel la mère Marie Henri | gisante en l'ēgse des Cordeliers
trespassa le XXVIJ | de feboric lan M^v et XXVIJ.

Le monument est en pierre et porte des traces de polychromie et de dorure.

On remarque, de chaque côté de l'encadrement, des ferrures qui ont servi à suspendre des volets.

Retable du maître-autel.

Derrière le maître-autel, qui date du siècle dernier, s'élève un grand retable de style Renaissance.

Il est en marbre noir et présente la forme d'un portique, dont l'entablement est soutenu par quatre colonnettes corinthiennes, dans l'intervalle desquelles sont enchâssés huit petits bas-reliefs d'albâtre, représentant les principaux miracles opérés par Sainte Gertrude.

L'architrave et la frise sont également en albâtre.

Ce monument est l'œuvre de maître JEAN THONON, sculpteur dinantais. Les dimensions (8 1/2 pieds de large sur 7 de haut), le prix (800 florins et 50 florins de vins) et les diverses conditions de l'exécution furent réglés dans un contrat passé le 31 mai 1629, et qui stipulait l'achèvement de ce monument dans un délai de six mois (1).

(1) Voy. TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 123, col. 2, et A. RYCKEL, *Vie de Sainte-Gertrude* (planche).

RETABLE DE BIENNE-LEZ-HAPPART.

XVI^e SIÈCLE.

Le Hainaut paraît être celle des provinces belges dont les églises ou les chapelles ont conservé le plus de retables anciens.

Nous avons décrit ceux d'Enghien, de Mons, d'Estinnes-au-Mont, de Vezon, de Renlies, etc., etc.

L'église de Bienne-lez-Happart en possède un qui constitue une œuvre remarquable.

Il est en chêne et se compose de trois compartiments juxtaposés.

Celui du milieu, qui mesure un mètre soixante-trois de hauteur et quatre-vingt-cinq centimètres de largeur, représente *le Calvaire*; le Christ est haut de soixante-huit centimètres; trois des personnages en ont vingt de moins; enfin, deux figures secondaires n'en mesurent que vingt-cinq.

Les compartiments latéraux forment des niches de soixante-sept centimètres de largeur, contenant chacune une statuette haute d'un peu plus d'un demi-mètre : d'un côté, Saint Remy; de l'autre Saint Nicolas.

On pense que cette belle sculpture provient de l'ancien monastère de Lobbes; le voisinage de cette localité n'est pas sans donner une certaine vraisemblance à cette supposition.

RETABLE DE GIVRY.

XVI^e SIÈCLE.

Le retable de l'église de Givry se rattache par sa silhouette élégante, formée d'une combinaison d'accolades à angles

tour à tour rentrants et sortants, à la même catégorie que ceux d'Oplinter, d'Opitter, etc.

Il mesure, dans sa plus grande hauteur, deux mètres soixante centimètres sur une largeur de deux mètres dix centimètres.

Les plus grands des personnages ont trente centimètres; beaucoup n'en ont que vingt-cinq; d'autres, moins encore.

Ses trois grands compartiments, juxtaposés, sont portés sur un soubassement élevé de cinquante centimètres; la face vue de ce socle est décorée d'un *Arbre de Jessé*, dont les branches, chargées de personnages, forment de gracieux enroulements en manière de rinceaux.

Chaque compartiment se subdivise en deux cases superposées, de hauteurs inégales; celle du dessous est la plus grande, dans les compartiments latéraux; au milieu, la case supérieure est, au contraire, la plus importante.

Toutes les scènes représentées ont trait à la vie de la Vierge.

Nous devons, pour respecter l'ordre chronologique, commencer par la case supérieure du côté droit (du spectateur), où se voit *l'Annonciation*.

La Vierge est assise à gauche; l'ange entre du côté opposé; il souligne sa phrase de salutation d'un geste du bras droit.

Vient ensuite, dans la partie inférieure du compartiment central, *la Naissance du Christ*.

Vers le milieu de la scène, la Vierge est agenouillée près de l'Enfant-Dieu. En face d'elle, deux hommes prient à genoux; un autre personnage est assis, à droite; au fond, au-dessus d'une sorte d'auge semi-circulaire, apparaissent les têtes de l'âne et du bœuf.

La troisième composition, qui occupe la place correspondante à celle de *l'Annonciation*, nous paraît figurer *l'Adoration des Mages*.

Au fond, la Vierge, assise, porte Jésus. Deux personnages sont agenouillés à gauche, un troisième à droite. Ce dernier, qui tourne le dos aux autres, a, pensons-nous, été retourné ou changé de place.

Dans le même panneau, à l'étage du dessous, est représentée *la Circoncision*.

Le grand-prêtre et l'Enfant qui est étendu sur une table carrée placée sur deux degrés élevés et recouverte d'un tapis, sont placés au milieu. La Vierge et son époux se tiennent à gauche; un spectateur est debout dans l'angle opposé.

Le fond est orné d'une sorte de dais circulaire, avec tentures relevées. Le même motif est représenté au fond de la composition qui fait pendant à celle-ci, dans l'autre partie du retable, et qui a pour sujet *la Présentation*, scène à cinq personnages, dont les deux principaux se tiennent sous le dais. Le centre de la scène est occupé par un autel rectangulaire, recouvert d'une nappe sous laquelle se voit un animal, sans doute un mouton.

La partie la plus importante du retable, c'est-à-dire la case supérieure du compartiment central, a pour sujet *la Mort de la Vierge*.

Couchée sur un lit à colonnes avec baldaquin, la Mère du Sauveur expire, entourée des apôtres.

Cette composition est l'une des plus complètes et des mieux ordonnées de toute l'œuvre.

Elle est couronnée d'un petit groupe représentant la Vierge portée au ciel par quatre anges.

La partie décorative ou ornementale de ce retable mérite l'attention, au même titre que la partie purement artistique.

Les dais qui surmontent chacune des six cases sont percées de baies dans lesquelles sont découpés des ornements de caractère gothique ; par contre, le style de toute l'ornementation accessoire est celui de la Renaissance.

Tout autour du cadre, vers l'intérieur du retable, court un chapelet d'oves. La face externe de la partie supérieure porte une suite de feuilles frisées d'une jolie exécution.

De gracieuses figures d'angelets émergent de rinceaux de feuillages qui décèlent un ciseau habile et expérimenté.

Il nous reste quelques mots à dire au sujet de l'état dans lequel se trouve actuellement cette œuvre d'art.

Les personnages, sculptés seulement sur leurs faces visibles et sans doute cloués ou collés autrefois, sont presque tous mobiles. De là certaines dispositions et certains déplacements, tels que celui que nous avons signalé dans *l'Adoration*.

L'encadrement du retable, ainsi que le fond sur lequel se détache *l'Arbre de Jessé*, sont peints en bois de chêne verni ; l'Arbre de Jessé lui-même, ainsi que certains reliefs de l'encadrement et les sculptures ajourées qui le surmontent, sont dorés.

Tous les personnages sont peints en blanc !

Il ne faut pas, d'ailleurs, un examen bien attentif pour constater que le tout était autrefois polychromé ; il est assez facile de retrouver les teintes anciennes à travers les crevasses de la couleur blanche ; l'on peut même se convaincre par là que les vêtements de certaines statuettes étaient entièrement dorés.

Ces constatations s'accordent avec les souvenirs de certaines personnes âgées de la paroisse ; il résulte des témoignages recueillis parmi celles-ci que des retouches auraient été faites à la polychromie, ou bien que la couleur blanche aurait été appliquée, il y a une quarantaine d'années.

L'existence d'une polychromie primitive ne nous paraît pas douteuse, et un restaurateur expérimenté dans ces travaux délicats pourrait sans doute la remettre au jour.

A côté d'ornements habilement découpés, de figurines bien taillées, se trouvent des personnages dont l'exécution — celle du visage surtout — est plus grossière.

Cela peut provenir de ce que plusieurs mains ont travaillé à cette sculpture, soit que l'artiste ait employé des aides, soit qu'un restaurateur moins adroit que l'auteur de l'œuvre ait remplacé des figures absentes ; mais ces malfaçons peuvent également avoir pour cause l'enlèvement de la préparation dont les artistes de l'époque enduisaient — en leur donnant leur fini — les sculptures destinées à être polychromées.

Si, comme nous le souhaitons, le retable de Givry est bientôt remis aux mains d'un homme de talent qui se charge de faire disparaître les traces du vandalisme qui lui a enlevé une partie de sa beauté, nous émettrons le vœu que l'on profite de cette occasion pour faire disparaître une sorte de soubassement sur lequel on l'a juché : c'est une caisse, haute de plus d'un mètre, au centre de laquelle est placée une Vierge habillée, sous une niche à plein cintre encadrée de têtes de chérubins assez lourdes, et de rayons épais.

Cette partie, dénuée de valeur artistique, contraste désagréablement avec la gracieuse exécution du retable et, par

la surélévation qu'elle donne à celui-ci, détruit l'effet d'ensemble de ses harmonieuses proportions.

Félicitons-nous, en terminant, de savoir cette œuvre d'art confiée à la garde d'un pasteur qui en apprécie la valeur archéologique et apportera tous ses soins à en assurer la conservation.

HENRY ROUSSEAU.

(*A continuer.*)

L E

CHATEAU FORT DE BOUILLON



I

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU DUCHÉ DE BOUILLON.

A en croire la tradition, rapportée d'ailleurs par plusieurs historiens, ce serait en 755 que Turpin, fils de Ghuyon ou Gui, duc ou commandant en Ardenne sous le règne de Charles-Martel, aurait édifié les premiers ouvrages du château fort de Bouillon; il n'y a pas lieu d'insister sur cette origine; il n'en reste aucune trace certaine, historique ou archéologique.

C'est seulement en l'an 752 que le pays de Bouillon est érigé en comté, dont le premier titulaire, ADELREIDE, descendait de Saint-Arnould, duc d'Austrasie.

A partir de cette époque, on peut diviser l'histoire de Bouillon en trois grandes périodes : la première commence sous le gouvernement des princes de la maison d'Ardenne, d'abord comtes d'Ardenne et de Bouillon (752-945), puis

dues de Bouillon et de Basse-Lotharingie (959 à 1095) ; elle s'arrête au moment où Godefroid de Bouillon, partant pour la Palestine, cède, en 1095, son duché à l'évêque de Liège Otbert.

La seconde période, de 1095 à 1676, embrasse le règne de trente-sept princes-évêques de Liège ; ceux-ci ne prennent cependant le titre de dues de Bouillon qu'à partir de 1419, sous Jean de Heinsberg (1), lequel, en 1450, nomme gouverneur et haut avoué de Bouillon le comte Evrard III de la Marck, seigneur de Sedan et de Balan. C'est le point de départ de cette rivalité de plusieurs siècles (1450-1650) entre les princes de Liège, souverains nominaux, et la puissante famille de la Marck, maîtresse effective du pays de Bouillon.

La troisième période enfin s'étend de 1676 à 1815, sous le gouvernement de six princes de la maison de la Tour d'Auvergne. Héritiers par les femmes des la Marck, ils en soutinrent les prétentions et furent investis du duché de Bouillon par Louis XIV, en 1676.

(1) Certains numismates, nous ne savons pour quelle raison, attribuent à Jean d'Arckel (1564-1578) un mouton ou agnel d'or, portant l'inscription suivante en exergue : IOH - DUX, en légende : AGN - DEI - BULLONE - GRA - EPUS COPUS - LEODIEN. Cette pièce n'ayant pas de signes distinctifs qui permettent cette attribution, tandis que toutes les autres monnaies de Jean d'Arckel portent ses armoiries, nous ferons observer qu'aux XIV^e et XV^e siècles plusieurs évêques du prénom de Jean ont occupé le siège épiscopal de Liège. Jean d'Arckel (1564-1578), Jean de Bavière (1590-1418), Jean de Valenrode (1418-1419), Jean de Heinsbergh (1419-1456), Jean de Hornes (1484-1506).

Il paraîtrait d'ailleurs étonnant que les successeurs de Jean d'Arckel eussent sans motif renoncé à un titre porté par lui, et nous voyons qu'à partir de Jean de Heinsberg tous les évêques de Liège, sur presque toutes leurs monnaies, s'intitulent constamment duc de Bouillon.

LE PAYS DE BOUILLON SOUS LES PRINCES DE LA MAISON
D'ARDENNE.

L'histoire des sept premiers comtes d'Ardenne et de Bouillon est peu connue et il suffira de donner leurs noms.

A Adelreide, premier comte de Bouillon connu, mort au siège de Pavie en 774, succédèrent Lothier, son frère ; Frédéric, son petit-fils (786), et Sadigère, son arrière-petit-fils (814), remplacé lui-même par Renier au Long-Col (855). Sous le règne de ce dernier, le pays de Bouillon fut réuni au royaume de Lotharingie, annexé lui-même à l'Allemagne par le traité de Bonn de 921 ; Gislebert, son successeur (916), qui avait été choisi par Charles le Simple comme duc de Lotharingie, ne rêva que batailles et conquêtes ; après un quart de siècle d'aventures malheureuses, il trouva, en 959, une mort tragique dans les eaux du Rhin.

Si l'héritier de Gislebert, que les uns nomment Ricuin ou Wigeric, n'est pas connu d'une manière évidente, il paraît établi toutefois que ses biens si considérables furent partagés en 954 entre ses nombreux enfants et que l'ainé de ceux-ci, Godefroy I, dit l'Ardennais, devint possesseur des comtés de Bouillon et de Verdun. Chargé en 959 par l'archevêque Brunon, frère de l'empereur, du gouvernement de la Basse-Lotharingie, il fut le premier souverain de Bouillon que les historiens appellent indifféremment duc de Basse-Lorraine ou bien duc de Bouillon.

Son fils Godefroy II, dit le Captif, lui succéda en 964. Vassal très fidèle de l'empereur Othon, il l'aida puissamment dans sa lutte contre le roi de France.

On rapporte de lui cette réponse faite à Hugues Capet,

duc de France, qui proposait de trancher le différend par un combat singulier entre les deux monarques :

« Si vous êtes si peu attaché à votre roi, nous connaissons mieux le prix de la vie de notre empereur; jamais nous ne souffrirons que ses jours soient exposés dans un combat sans partager ses dangers. »

Mais Godefroy paya sa fidélité à l'empereur d'une longue captivité que le roi de France parvint à lui faire subir.

Un de ses fils, Godefroy III, dit d'Eenham, lui succéda; mort sans enfants, il fut remplacé par son frère Gothelon I, marquis d'Anvers. Celui-ci commença par revendiquer et enlever le comté de Verdun à l'évêque de cette ville (1028); bientôt il renonça à cette conquête pour obtenir de l'empereur Conrad, dont il était l'allié dévoué, le gouvernement de la Haute-Lorraine (1054). Seigneur très puissant, prince vertueux et administrateur habile, il mérita le surnom de Grand, sous lequel il est connu.

De ses trois fils, l'un, Godefroy IV, dit le Courageux ou le Barbu, lui succéda en 1045; un autre, Frédéric, devint pape en 1057 sous le nom d'Étienne IX; le troisième, Gothelon, dit l'Indolent, obtint de l'empereur le gouvernement de la Haute-Lorraine.

Godefroy IV inaugura son règne par la revendication de cette haute dignité que l'empereur lui refusa; son frère Gothelon étant mort en 1046, il renouvela avec insistance ses prétentions, s'appêtant à les appuyer par les armes.

Pour parer à toute éventualité d'insuccès, il agrandit et fortifia considérablement son château fort de Bouillon, qu'une armée d'Allemands parvint cependant à emporter d'assaut l'an 1050. C'est le premier siège dont l'histoire fasse men-

tion. Godefroy, vaincu, dut se réfugier en Italie pendant quelques années auprès de son frère le pape Étienne IX ; il revint cependant dans son duché de Bouillon, où il maria, vers 1056, sa fille Ide d'Ardenne à Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, descendant par sa mère de Charlemagne. De cette union naquit en 1058 ou en 1060, à Baisy près Nivelles, à Boulogne-sur-Mer, suivant d'autres historiens, Godefroid, dit de Bouillon, le dernier et le plus illustre des ducs de Bouillon de la maison d'Ardenne et le premier roi de Jérusalem.

Rappelé en Italie pour combattre les Normands, Godefroy IV, le Courageux, y épousa Béatrix, veuve du duc de Toscane, le père de la grande comtesse Mathilde. Mais il ne tarda guère à revenir dans son duché et bientôt, après avoir comblé de libéralités l'abbaye de Saint-Hubert, il mourut à Verdun le 20 décembre 1070, ne laissant qu'un fils, Godefroy V, dit le Bossu, qui lui succéda. Bien qu'il eut épousé la grande comtesse Mathilde, l'alliée perpétuelle, le soutien enthousiaste du pape Grégoire VII dans ses luttes contre l'empire d'Allemagne, Godefroy V, gibelin déterminé, gravitant autour de l'empereur par ses possessions, se décida nettement pour ce dernier. Après plusieurs années de luttes malheureuses, le duc tomba sous les coups d'un assassin le 20 février 1076, ne laissant aucun enfant.

Son successeur fut son neveu, dont nous avons rapporté la naissance. Godefroy VI, dit le Jeune ou de Bouillon, deuxième fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide d'Ardenne, fille de Godefroy IV, dit le Courageux, et sœur de Godefroy V le Bossu.

Formé au métier de la guerre par les soins attentifs de

son oncle Godefroy le Bossu, dès l'âge de seize ans le jeune Godefroid eut à faire ses preuves : le comte de Namur, appuyé par l'évêque de Verdun, prétendant du chef de sa femme Régeline, sœur aînée d'Ide d'Ardenne, à la possession du duché de Bouillon, vint, en l'an 1076, assiéger son neveu dans son château fort, mais il échoua dans ses projets grâce à la résistance de la forteresse et surtout en présence de la valeur et de l'énergie du jeune duc. Fidèle aux traditions de sa famille, Godefroid se rangea du côté de l'empire contre le pape et il appuya de son épée les prétentions de l'empereur jusqu'à Rome même, qu'il contribua à assiéger en 1084.

Mais le moment approchait où Godefroid allait diriger toute son ardeur et toute son énergie vers un but autrement louable et acquérir une gloire immortelle; subissant l'influence générale qui poussait l'Occident chrétien vers le tombeau du Christ, cédant à la voix de Pierre l'Ermite, il arrêta et mûrit le projet de partir pour la Palestine à la tête d'une armée. Dans le but de se procurer les ressources nécessaires, il vend à l'évêque de Verdun ses châteaux de Stenay et de Mouzon et propose à l'évêque de Liège Othert de lui céder celui de Bouillon; les historiens ne sont d'accord ni sur la nature de cet acte, — s'agissait-il d'une vente ou d'une simple engagère, — ni sur la somme d'argent qui en fut le prix.

Quoi qu'il en soit, celle-ci devait être importante, car l'évêque Othert, empressé d'accepter un arrangement qui allait augmenter considérablement sa puissance, se vit obligé de dépouiller des églises et même des chasses pour se procurer les fonds nécessaires (1095).

Godefroid, duc de Bouillon, part pour Jérusalem; après de

nombreux exploits, il s'empare de la ville sainte et bientôt ses pairs, rendant hommage à sa piété, à sa valeur dans le combat, à sa prudence et à sa modestie dans le succès, le choisissent pour premier roi de Jérusalem.

Après un an de règne, il meurt en 1100, laissant un nom illustre. Il fut enterré près de l'église du Saint-Sépulcre, qu'il avait tant contribué à délivrer.

Son épitaphe portait :

Hic jacet inclitus dux Godefridus de Bullon qui totam istam terram acquisivit cultui Xriano cuj. Anima regnet cum X^{ro}. Amen.

LE PAYS DE BOUILLON SOUS LES PRINCES-ÉVÊQUES DE LIÈGE.

La possession du duché de Bouillon par les évêques de Liège, qui dura pendant une période de près de six siècles jusqu'en 1676, et fut contestée dès le XII^e siècle, longtemps avant les sanglants et fréquents démêlés avec la puissante famille des de la Marck.

Après quelque temps de répit, en l'an 1154, un certain comte de Bar, issu de Mathilde, offrit à l'évêque de Liège Alexandre de lui rembourser le prix de l'engagère payée en 1095 à Godefroid VI, son parent, et de reprendre ses droits sur le château et duché de Bouillon.

Sur le refus de l'évêque, il gagna, à force d'argent et de promesses, les gardiens du château et parvint à y pénétrer à l'aide de cordes (1) ; il l'occupa pendant sept ans.

(1) Voir les *Gesta pontificum Leodiensium*, p. 581 : « Comes quidam Barenis Rainaldus nomine homo singularis perfidiae, proditorum famosissimus signifer Bullonium, corruptis pecunia promissisque maximis custodibus, probosc et cum ignominia intravit, nocturno furto funibus ut dicitur tractus intro ab illis qui sibi tradederant... »

Albéron II, successeur d'Alexandre, résolut d'en chasser l'intrus; fort de l'appui et du concours des milices et métiers de Liège, de concert avec Henri, comte de Namur et de Luxembourg, il investit la place le 19 août 1141.

Ce siège est le plus mémorable des quinze sièges soutenus par la forteresse de Bouillon, car, à cette époque, elle était dans toute la plénitude de ses moyens de résistance; gardée par de nombreux et habiles défenseurs, bien approvisionnée, munie de tous les engins les plus perfectionnés, elle pouvait défier une armée d'assiégeants.

Aussi, les Liégeois, désespérant de se rendre maîtres de la place, manquant de munitions et découragés à différentes reprises par les longueurs du siège et l'habileté de la défense, auraient abandonné la partie, malgré les généreux efforts du comte de Namur, si l'évêque de Liège n'avait eu l'heureuse inspiration de faire venir au camp la chasse de Saint-Lambert. Ranimés par la présence des reliques de leur saint patron, les assaillants tentèrent un effort décisif; le château fut rendu le 50 septembre 1141 et remis sous l'autorité des évêques de Liège après un siège de quarante jours.

Pendant deux siècles, le duché de Bouillon jouit d'une paix relative; en 1559, il se passa, à la chapelle Saint-Jean, au donjon du château, un événement très intéressant. Wenceslas, roi de Bohême, duc de Brabant et de Luxembourg, vint solennellement y prêter serment de fidélité au prince-évêque de Liège pour la terre de Mirwart, qu'il tenait en fief de l'Église de Liège.

De 1578 à 1407, le fort de Bouillon fut assiégé, pris et repris cinq fois; en 1578, par Persand de Rochefort en Ardenne, évêque élu à la faveur d'un parti; reconquis bientôt

par Arnold de Hornes, évêque de Liège légitime, puis assiégé sans succès en 1580 par un chef de bandes Rode-marque, seigneur de Chassepierre.

Jean de Bavière, déchu de son évêché par décision des trois États de Liège, parvint, en 1406, par la trahison du prévôt Guillaume de Xhendremael, à se rendre maître du fort de Bouillon ; il l'approvisionna de toutes les munitions nécessaires, mais ne put empêcher qu'il fut repris en 1407, au nom de l'évêque légitime, par le mambour de Liège, le comte Henri de Perwez. Ce fut à ce dernier siège que l'on employa pour la première fois le canon.

LE PAYS DE BOUILLON SOUS LES PRINCES-ÉVÊQUES DE LIÈGE,
CONCURRENMENT AVEC LES PRINCES DE LA MAISON DE LA
MARCK, D'ABORD GOUVERNEURS, PUIS DUCS DE BOUILLON.

L'an 1450, le prince-évêque de Liège, Jean de Heinsberg, nomma aux fonctions de gouverneur et de haut avoué du château et duché de Bouillon, le comte Evrard III de la Marck, seigneur de Sedan et de Balan.

C'était un accroissement de puissance considérable pour Evrard, qui, en qualité de prince belliqueux, eut occasion de rendre des services militaires à l'Église de Liège, mais tranchant du souverain, il ne tarda pas à porter ombrage à l'évêque de Heinsberg, qui, après de longs pourparlers, exigea la restitution du fort.

A la mort d'Evrard III (1449) cependant, son fils aîné d'abord, puis son fils cadet Louis de la Marck, seigneur de Rochefort, lui succédèrent dans le gouvernement du duché ; mais l'évêque, rendu défiant par la conduite du père, imposa

au fils, en échange de ses lettres de commission, deux conditions essentielles : d'abord l'engagement formel de remettre le duché à l'évêque de Liège à la première réquisition, puis la renonciation complète aux indemnités dues à Evrard III de la Marck du chef des guerres soutenues pour l'Église de Liège.

Cette convention très importante explique la rivalité si longue des la Marck et des princes-évêques.

Dépossédée de leur prévôté de Bouillon par Louis de Bourbon, successeur de Heinsberg, la maison de la Marck se considéra comme spoliée et, dès lors, la renonciation faite par le comte de Rochefort à la créance due à son père devenait nulle par le fait même.

Ce fut le commencement d'une lutte acharnée.

Guillaume de la Marck dit le Sanglier des Ardennes, seigneur puissant, chef de bande, voua une haine féroce à Louis de Bourbon et finit par acquérir une influence prépondérante. Ayant réussi à assassiner de ses propres mains son ennemi (1482), parvenu au comble de la puissance, il exigea et obtint du chapitre de Liège que la prévôté et la haute protection du duché et du château de Bouillon fussent rendues à sa famille en la personne de son frère Robert I^{er}, prince de Sedan.

Poussant ses exigences plus loin, il alla jusqu'à ambitionner l'évêché de Liège pour son fils Jean contre l'évêque légitime Jean de Hornes. Mais il échoua, malgré la nouvelle et terrible guerre terminée par le traité de Tongres, en vertu duquel « l'évêque et le chapitre de Liège abandonnent le duché et le château de Bouillon à Guillaume de la Marck pour en jouir comme d'un bien propre jusqu'à parfait remboursement des 50,000 livres de Flandre dû par l'évêque de Liège en vertu dudit traité. »

Robert I^{er} de la Marek, réintégré dans le gouvernement de Bouillon, s'empessa de prendre le titre de duc et d'agir en souverain complètement indépendant.

Les démêlés avec les princes de Liège continuent de plus belle surtout après l'exécution du Sanglier des Ardennes (1485).

Robert II succéda en 1489 à son père, tué au siège d'Yvois ; prince de Sedan et duc de Bouillon, il en fortifia considérablement le château et n'oublia aucun des griefs de sa famille.

En 1495, les troupes luxembourgeoises, instiguées par Maximilien d'Autriche, ennemi de la Marek, emportent le fort de Bouillon d'assaut ; le duc Robert, qui est à Sedan, a bientôt fait de reprendre le château en se passant de l'évêque de Liège.

Les vieilles querelles recommencèrent encore et il fallut l'intervention du roi de France pour qu'un traité de paix, tout à l'avantage de Robert, assurât à la Mark la possession du duché, et en 1505 le frère de Robert, Erard de la Marek, succéda à Jean de Hornes en qualité de prince-évêque de Liège.

Le nouvel évêque, bien que de l'illustre maison de la Marek, ne renonça pas au titre de duc de Bouillon porté par les évêques ses prédécesseurs, et que lui reconnurent toutes les puissances, mais il ne fit rien pour déposséder son frère de la jouissance du duché. Sous son influence, sa famille, qui avait toujours été fidèle à la France, se tourna du côté de l'empereur Charles-Quint et lui offrit ses services.

Mais Robert, mécontent de l'empereur, dont il n'avait pas obtenu ce qu'il espérait, osa seul lui déclarer la guerre et entrer en campagne ; il fut bientôt battu par les troupes

impériales commandées par Henri de Nassau, qui s'empara par surprise du château de Bouillon en 1521 et lui fit subir le plus grand dommage. « Son mur d'enceinte détruit, ses fossés comblés, ses fortifications démantelées, tous les documents publics et particuliers anéantis par l'incendie, furent les conséquences de ce grand désastre, le plus grand que Bouillon ait jamais subi. » (OZERAY.)

Charles-Quint, maître du duché de Bouillon, le rendit à l'Église de Liège et, par lettres patentes du 23 mai 1522, il confisqua les « dettes contractées par les bonnes villes du pays de Liège envers Robert de la Marck et autres qui ont embrassé le parti du roi de France et en fait remise entière aux dites villes et pays. »

Robert de la Marck tenta bien, en 1522, de reprendre le château de Bouillon, mais il fut obligé d'en lever le siège devant les troupes envoyées par Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

Malgré la possession effective du duché par les princes-évêques de Liège, Robert IV de la Marck, prince de Sedan, petit-fils de Robert II, n'en continuait pas moins à porter le titre de duc de Bouillon et à réclamer l'exécution intégrale du traité de Tongres en date de 1484.

La guerre qui éclata entre le roi de France Henri II et l'empereur Charles-Quint lui fournit l'occasion de soutenir par les armes ses prétendus droits.

Appuyé par les troupes françaises, il s'empara, le 2 juillet 1552, du fort de Bouillon, réussit à s'y maintenir et, après sa mort, son fils Henri-Robert n'en fut dépossédé qu'en 1559 par la paix de Cateau Cambrésis.

Aux termes de ce traité, le duché de Bouillon faisait retour

à l'évêché de Liège, mais la famille de la Marck conservait la faculté de faire valoir juridiquement ses droits, qu'elle maintint d'ailleurs énergiquement.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, ayant épousé en 1591 la dernière héritière de cette illustre maison, Charlotte de la Marck, fut autorisé par Henri IV à prendre le titre de duc de Bouillon; réclamant bientôt du pays de Liège le paiement des sommes dues à la famille de sa femme, il trahissait ainsi son intention de recommencer les anciennes querelles. Les princes de la Tour d'Auvergne comptaient sur la France pour entrer en possession du duché de Bouillon et non sans raison, car Louis XIV, voulant s'assurer les places qui commandaient la Meuse, s'empara de Dinant, puis de Huy, Tongres, Saint-Trond et Maestricht; bientôt le maréchal de Créquy s'approcha de Bouillon et emporta le vieux fort le 30 octobre 1676, malgré sa résistance énergique.

La maison de la Tour d'Auvergne s'empressa de réclamer la possession effective du duché que Louis XIV lui assura par le traité de Nimègue (1678), en se réservant de placer une garnison française dans la forteresse et d'exercer le protectorat sur le duché. Ensuite de ce traité, Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, devint duc effectif de Bouillon.

LE PAYS DE BOUILLON SOUS LES PRINCES DE LA TOUR D'AUVERGNE.

Après le règne si agité des princes de la maison d'Ardenne, et les longs et sanglants démêlés des princes de Liège avec la famille de la Marck, une ère de paix et de tranquillité s'ouvre pour le pays de Bouillon.

Les princes de la Tour d'Auvergne se contentaient de gouverner leur duché de loin ; leurs proclamations, datées du château de Navarre, près d'Evreux, se font remarquer par leur sagesse et la préoccupation de réprimer les abus. Non seulement ces princes n'habitaient pas Bouillon, mais ils n'y vinrent presque jamais.

Il n'y en eut qu'un seul, Charles-Godefroid, qui, en 1757, voulut visiter son duché ; il y fut reçu en grande pompe par ordre spécial de Louis XV.

Godefroid-Charles-Henri, successeur du précédent, peut être considéré comme le dernier duc de Bouillon. Père d'un enfant infirme, il avait reconnu et fait reconnaître comme étant son cousin un Anglais du nom de Philip Dauvergne, capitaine dans la marine britannique, et il l'avait désigné du consentement même de son fils comme successeur éventuel de ce dernier.

Celui-ci, Jacques-Léopold-Charles, ne régna que deux ans ; devenu suspect en 1794, il fut jeté en prison ; quant à Philip Dauvergne, son règne, encore plus éphémère, ne dura qu'un instant en 1814.

LE PAYS DE BOUILLON APRÈS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Par décret du 26 octobre 1795 de la Convention nationale, le pays de Bouillon fut réuni à la France et fit partie du département des Ardennes.

En 1814, après le simulacre de restauration de Philip Dauvergne en qualité de duc de Bouillon, un acte du congrès de Vienne (50 juin 1815) attribua le pays de Bouillon au grand-duché de Luxembourg, dépendant des Pays-Bas.



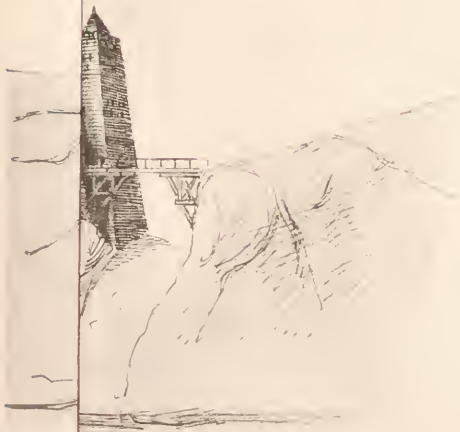
G. Bernard, 7/18/1887

МѢСЯЦЕМЪ ВОЕННЫМЪ
АКТИВНЫМЪ 1894.

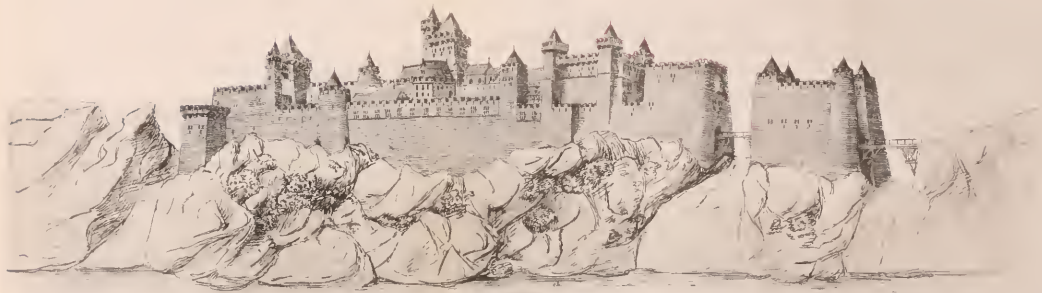


С. П. П. 1894

end siecle 20



EN CHATEAU DE BOULIGNON SOUS LES AVEQUES DE LAQUELLE FIN DU DIXIEME SIECLE



Le Gouvernement hollandais, dans l'intention de transformer le vieux château fort de Bouillon en forteresse moderne, fit commencer de grandes démolitions. Le donjon, la chapelle Saint-Jean et l'habitation des gouverneurs disparurent, mais la Révolution de 1850 empêcha l'exécution complète du projet.

Depuis lors, les destinées de l'ancien duché de Bouillon, réunies comme autrefois à celles du pays de Liège, se confondent avec celles de la Belgique.

La vieille forteresse de Godefroid de Bouillon et des princes de la Marck, si pleine de souvenirs, est bien déchuée de son ancienne splendeur, mais elle impose encore le respect malgré les injures et les mutilations subies au cours des siècles.

II

UNE FORTERESSE FÉODALE EN BELGIQUE.

DESCRIPTION TECHNIQUE DU CHATEAU FORT DE BOUILLON.

L'histoire, en relatant les brillants états de service de la forteresse de Bouillon au moyen âge, en atteste toute l'importance ; pendant une période de quatre siècles au moins, elle jouit sans conteste d'une réputation et d'un prestige peu ordinaires ; convoitée par les uns, détenue avec jalousie par les autres, quinze fois elle fut entourée d'ennemis nombreux et bien armés, et cependant presque toujours elle n'est livrée que par suite du manque de munitions, par famine ou trahison, voire même par intérêt politique.

Il était donc de toute nécessité qu'à l'habileté de l'attaque elle pût opposer toute la force de la défense, et il est certain qu'à cet égard elle n'a pas usurpé sa réputation. Le but de cette étude est précisément de rechercher ces moyens de défense, d'en faire ressortir l'ingénieuse combinaison et d'en montrer toute la valeur.

Mais pour comprendre les services que l'on attendait d'une forteresse au moyen âge, il convient tout d'abord de se rendre compte de la situation sociale d'un seigneur féodal, des moyens offensifs et défensifs alors connus et des nécessités locales.

Plein d'ambition, en contestation et en guerres perpétuelles avec ses voisins et ses égaux, souvent en discussion avec son suzerain, voire en révolte contre lui, le seigneur féodal ne reconnaissait la suzeraineté que pour autant qu'il ne fût pas à même de la contester ouvertement. Dès lors, tous ses efforts tendant à s'affranchir de cette tutelle, rien de plus sûr pour atteindre ce but que de bâtir à grand renfort de corvées imposées aux petits et avec la seule préoccupation de la défense matérielle, une forteresse inaccessible, menace permanente pour l'ennemi et refuge assuré en cas d'insuccès.

Au xi^e siècle, époque de développement complet pour le château fort de Bouillon et date à laquelle on peut rapporter son plan terrier actuel, du moins dans ses grandes lignes, l'architecture militaire avait fait de grands progrès. Obéissant aux conseils imprudents de leur souverain, de puissants seigneurs s'étaient empressés de se fortifier solidement dans des endroits inaccessibles ou le long de fleuves importants.

Soutiens de leur suzerain, souvent ils en devenaient, suivant leur intérêt, des ennemis redoutables ou bien même des rivaux acharnés. A l'abri derrière leurs murailles et leurs fossés, ayant conscience de la valeur de leurs forteresses, ils semblaient s'identifier avec elle et ne connaissaient plus ni autorité, ni obstacles. Au xv^e siècle, un évêque de Liège, duc de Bouillon, commet l'imprudence de confier le gouvernement de son duché à un membre de la puissante famille des la Marek ; bientôt celui-ci prétendra à la pleine possession du duché et s'emparera du titre de duc de Bouillon ; et au xvi^e siècle, un prince de cette famille, duc de Bouillon, seigneur de quelques villages, osera, seul, déclarer la guerre à l'empereur Charles-Quint !

Dès le xi^e siècle et surtout après les croisades, les moyens offensifs étaient nombreux, habilement combinés et plus puissants que l'on ne se l'imagine d'ordinaire. Les moyens défensifs consistaient surtout dans le choix intelligent de l'assiette de la construction, dans la hauteur, l'épaisseur, la solidité des courtines, l'ampleur des magasins à provisions, dans le bon agencement des tours, guets, donjons, meurtrières, créneaux, mâchicoulis, dans le perfectionnement des engins à projectiles, tels que les pierrières, mangonneaux, trébuchets ; enfin, dans le nombre et la valeur des archers et hommes d'armes.

La pierrière, qui d'ailleurs, comme tous les engins à projectiles, avait un caractère également offensif, était d'une force de projection telle qu'elle pouvait lancer à des distances de 150 mètres de gros boulets de pierre pesant 100 kilogrammes. Ses effets étaient tellement redoutables qu'on s'en servait encore au xiv^e siècle et même au xv^e siècle simul-

tanément avec l'artillerie à feu. Parmi les autres moyens d'attaque, outre les frondes, les arcs, principalement usités à l'époque où la forteresse de Bouillon était à l'apogée de sa force de résistance, on compte le bélier, les tours mobiles en bois et surtout la mine.

Le bélier, ou mouton, ou chat (kat), employé déjà de toute antiquité, consistait, comme on le sait, en une poutre d'un fort équarrissage longue d'une dizaine de mètres, renforcée à sa partie antérieure par une solide tête de fer; elle était suspendue horizontalement par des chaînes à un échafaudage couvert lui-même soigneusement de fortes pièces de charpente et de peaux fraîches, contre la chute des projectiles et des matières inflammables. Après avoir, s'il y avait lieu, comblé le fossé, on roulait la machine contre la partie de muraille à disloquer ou contre la porte à enfoncer. Aussitôt des hommes d'armes, protégés par la toiture contre les projectiles ou matières incendiaires lancés par les assiégés, mettaient le bélier en branle, et les coups répétés de cette tête de fer étaient tellement formidables qu'ils avaient souvent raison des courtines. Si les défenseurs de la place n'avaient réussi à briser ou à incendier cette machine, leur dernière ressource était d'essayer de harponner au moyen de cordes la tête de l'engin, de le tirer à eux et de neutraliser ainsi son action.

Les tours mobiles en bois, très connues surtout par le siège de Jérusalem, furent employées à Bouillon durant le siège de 1141; ces tours, charpentées de bois encore vert et recouvertes de peaux de bêtes fraîchement écorchées, afin de les garantir contre les projectiles incendiaires, atteignaient souvent de grandes hauteurs et étaient couronnées par une plate-forme avec pont mobile.

Le jour de l'assaut étant décidé, après avoir comblé le fossé ou établi un monticule de terre en plan incliné, suivant les cas, on roulait ces tours contre les murs, le pont s'abat-tait sur les merlons des courtines et les assaillants tentaient de pénétrer dans la place.

Mais le procédé offensif le plus sûr, quoique le plus lent pour l'assiégeant, le plus redoutable pour l'assiégé, c'était la mine.

Dès le commencement du XII^e siècle, l'art de miner était connu et il fut pratiqué jusqu'au XVI^e siècle, surtout dans nos régions peuplées de houilleurs; les preuves historiques en abondent, et, à Bouillon même, on constate sur les flanes de la forteresse de nombreuses guettes, dont les lumières, dissimulées çà et là dans les rochers, n'ont vraisemblablement d'autre but que d'empêcher la sape de la base des courtines.

Dans certain cas, la mine était difficile; elle n'était jamais impossible; le choix du procédé dépendait de la situation locale. Dans le cas qui nous occupe plus spécialement, on aurait dû se servir évidemment de ces longues galeries solidement construites en bois et dirigées vers l'endroit à miner; c'était un véritable chemin couvert à l'abri de la destruction par les projectiles ou le feu et permettant au mineur d'aller et de venir. Aussitôt que cette galerie mobile atteignait la muraille, le mineur commençait son travail; à force de patience et d'habileté, il arrachait les moellons, pénétrait plus avant, allant de droite et de gauche, étançon-nant toujours avec le plus grand soin.

Les assiégés n'ayant réussi ni à détruire par leurs projec-tiles ni à incendier la galerie de bois, devaient se résoudre à

contreminer de leur côté, de manière à marcher au devant du mineur ennemi. Mais ce dernier les prévenait souvent et la sape étant jugée suffisante, il se retirait après avoir incendié les étauçons. Dès lors, ceux-ci faisant défaut, la courtine s'ébranlait, se lézardait et s'écroulait violemment, laissant une ouverture béante.

On voit par ce qui précède que les moyens d'attaque ne laissaient pas que d'être redoutables, et cependant il est certain que pendant toute la période dont nous nous occupons avant l'invention de l'artillerie à feu, le système défensif l'emportait notablement sur le système offensif.

Tout ce que nous avons dit de la manière de procéder au moyen âge pour s'emparer d'une place, se trouve confirmé par le document le plus important que l'on ait des sièges soutenus par la forteresse de Bouillon.

C'est la relation du siège de 1141, écrite la même année sous le titre de « Triumphus S^{cti} Lamberti mart. de castro Bullonio » (1), par un chanoine de Saint-Lambert, qui raconte, dit-il, ce qu'il a vu, car il faisait partie du clergé liégeois qui accompagna à Bouillon la châsse de Saint-Lambert.

L'auteur insiste tout d'abord sur la situation topographique du château, bâti sur un promontoire rocheux, inaccessible, entouré de deux côtés par la rivière et au delà par des montagnes, dont il est suffisamment distant pour être hors de portée d'engins qui y seraient placés. Les assiégés,

(1) « Triumphus S^{cti}-Lamberti, Mart. de castro Bullonio », dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 381 et suivantes, ou mieux dans les *Monum. Germaniae hist.*, t. XX, p. 500 et suivantes.

à l'abri derrière leurs murailles, n'ont donc à redouter du côté de ces montagnes aucun projectile, à moins que quelqu'un du château, dans l'intention de s'approvisionner d'eau, ne descende par un chemin creusé par l'usage et par l'art, « *quin a supercilio rupis descendat per viam usu et arte tritam ad aquam hauriendam* », et ne soit, dans ce cas, sous le coup de l'arc d'un archer audacieux en danger lui-même et posté à l'extrémité de la vallée, « *nisi ab ipso vallis confinio ei jaculum intentet cum sui periculo cautus arbalista.* »

Enfin, l'assiette est si bien choisie qu'on ne peut attaquer le château d'aucun côté si ce n'est des nuages, « *de nubibus* », et la seule chance de s'en emparer pour les assiégeants est de l'investir longtemps avec une grande armée et de l'affamer s'il y a moyen, « *sola ei abesse potest jugis obsidionis cum innuberabili multitudine injuria si desit obsessis victualium et necessarium copia.* »

Mais il n'est pas facile à une armée nombreuse de manœuvrer même sans opposition dans des chemins étroits, tortueux, resserrés par des forêts épaisses.

« *Locus autem ad unum vel duo pene miliaria condensis circumdatur saltibus ut vix aliquis per arctas et angustas vias si non est qui prohibeat admittatur exercitus.* »

Plus loin, l'auteur constate l'existence d'ouvrages de fortification en dehors de l'enceinte actuelle et l'emploi d'engins lançant traits et projectiles. Il y avait, dit-il, au pied du château et sur le bord de la rivière, un moulin de la plus haute utilité pour les assiégés et qui était défendu par un ouvrage rempli de défenseurs qui, abrités derrière leurs courtines, pouvaient facilement faire pleuvoir sur l'ennemi

une grêle de flèches et de projectiles. « Huic machina erat superposita quae defensores, suos in suis moenibus et propugnaculis tuebatur et impugnatores suo loco appropinquantes telorum turbine per balistarios et sagittarios removebat. »

Malgré leur nombre et la perfection de leurs engins, les assiégeants désespèrent de s'emparer de vive force du château ; dès lors, leur tactique est d'affamer la place : c'est dans ce but qu'ils tentent de se rendre maîtres du moulin fortifié, qu'ils parviennent à incendier après les prouesses du comte de Namur ; puis pour empêcher les assiégés de s'approvisionner d'eau, ils cherchent à approprier une machine mobile, tour roulante, qu'on poussera dans la Semois, et les nombreux défenseurs dont elle sera garnie domineront la citerne.

« Comitem vers, domus quae trahenda erat super Symoin in qua arbalistae constituendae calumniarentur aquam haurire obsessos. »

De son côté, l'évêque de Liège fait préparer une puissante machine en bois qui permettra, espère-t-on, de s'emparer plus facilement de la tour de bois érigée par les assiégés sur la montagne de Beaumont, « quidem machina quam parabat in Bellomonte ad capiendum illum cum minori suorum detrimeto. » Mais les assiégeants craignent de ne pouvoir résister à une sortie de la garnison renforcée de la population de la ville renfermée dans l'enceinte fortifiée du château.

« Nam quia in castro et in ejus suburbio copiosa multitudo tenebatur hominum, si conarentur eruptionem facere, vix qui obsiderant possent eorum incursum sustinere. »

Ils craignent surtout que les lenteurs du siège ne donnent

le temps au comte de Bar d'accourir avec une armée au secours de la place.

« Verebatur exercitus ne veniret e regione Rainaldus (1) senior collecta auxiliari manu ut eos ab oppido castroque deterreret suosque qui intra tenebantur ab obsidione liberaret. »

Mais les angoisses des assiégeants augmentent surtout en présence des difficultés de leur propre ravitaillement par des chemins difficiles et peu connus; aussi la rareté et la cherté des vivres répandent-elles l'inquiétude et l'indiscipline au camp et des murmures commencent à se faire entendre. L'évêque (2), afin de raffermir les courages, fait venir à Bouillon la chasse de Saint-Lambert et se décide enfin à tenter l'assaut sans attendre la construction des grandes machines de guerre. On amasse du bois au pied de la montagne de Beaumont, on y met le feu qui gêne encore plus les assaillants que leurs adversaires.

« Certatim igitur quisque de sylvis in congeriem ligna deferebat et igni supposito turrin ligneam Bellimontis, conabantur incendere. »

Des flèches, des traits sont échangés entre les ennemis; les engins lancent à toute volée pierres et projectiles, des machines tournantes envoient au loin des matières incendiaires, des tisons enflammés; bref tous les moyens de destruction sont en mouvement et le combat dure longtemps.

« Nihilominus de intus pluebant in nostros saxorum

(1) Raynaud, comte de Bar, qui s'était emparé du château par trahison vers 1134 et qui au moment du siège était éloigné de Bouillon.

(2) L'évêque de Liège Albéron II.

telorumque grandines et de scorpionibus dirigebantur lapides, sudibusque praeustis et rotis rotatis in praeceps, omnique genere defensionis laborabant. »

Et cependant, malgré le nombre des assiégeants, leur courage et l'habileté du comte de Namur; malgré la force de leurs moyens d'attaque et la perfection de leurs engins, l'assaut ne réussit pas; le château ne fut rendu qu'après un siège de quarante jours sur l'ordre du comte de Bar, qui, le sachant mal muni et mal approvisionné, ne voulut pas prolonger outre mesure une lutte qu'il savait devoir être sans issue heureuse pour lui.

Les citations qui vont suivre, empruntées également aux chroniqueurs du pays de Liège, montrent que les mêmes moyens d'attaque et de défense restèrent en usage constant pendant plusieurs siècles. Jean d'Outremeuse (1), parlant du siège de Bouvignes en 1521, ajoute :

« Chis siege fut mult longe et l'evesque (l'évêque de Liège Adolphe de la Marck) faisoit tous les jours lanchier *et traire et getteir pires aux engens*; et fist charpentier 1 cat (charpenter un chat) qu'illh fist souvent behourder (frapper) as murs; Henri de Pitresen, canoyne de Saint-Lambert, astait gardeur de cat, mult bien le savait gardeir. »

Au siège de 1407, à Bouillon, on se servit encore, d'après Jean de Stavelot, d'engins pour lancer à l'intérieur de la place des projectiles d'une nature trop singulière pour que nous en parlions (2).

(1) *Ly Myreur des Histors de Jean d'Outremeuse*, publié par Stanislas BORMANS, t. VI, p. 255.

(2) *Chronique de Jean de Stavelot*, par Ad. BORGNET, p. 102.

Les mêmes moyens offensifs sont encore employés simultanément avec l'artillerie à feu, dont les effets sont cependant considérables.

L'an 1450, l'évêque de Liège, à la tête de nombreux hommes d'armes, notamment de Huy et de Dinant, est devant la forteresse de Poilvache « et, dit Jean de Stavelot, quant chez del forteche veirent tant de nobles gens, ilh furent tous enbahis, jasoiche qu'ils traiirent fours fortement de kanons; mains li grosse bonbarde de Huy trahit une cop, sique ilh abatit une vies parois en leur cyterne si que li aywe fut toute ordée (l'eau fut toute salie) et se ferit ladic bonbarde a uns aultre vies mure, si que li pire passa tout oultre à l'autre costeit del forteche (1). »

Plus loin, à propos d'un autre siège, Jean de Stavelot dit « et y oit pluseurs eskermuches et assauls et y fisent un kat de bois pour alleir aux bolleworek (rempart) qui estaiet horriblement fors. Et avint une jour que ons assallhit nient bien ordineement de bonbardes (2) de plummés (balles de plomb) et de chanons... »

Enfin, dans la même chronique, sous la date de 1445, on lit (3)... le VIII jour « d'awost mist monsangneur de Liège (Louis de Bourbon) et ses gens le siège tou près d'Agymont et eut par devant pluseurs journées par cheaux de la forteche trait de coluvrines et d'autres instruments et ochis pluseurs de cheaux de Dynant comme de la citeit et autres de pais tant mors que quassiés. Et trahirent fort dedans la forteche el engens monsaigneur de Burbongne (Bourbon)

(1) *Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par Ad. BORGNET, p. 254.

(2) *Id.*, p. 254.

(3) *Id.*, pp. 566 et 567.

et chez de païs pluseurs cops de bombardes qui grandement endamagont la fortrêche et dièrement par engins tap-pont pieres et grans cailhauz en destruisant grandement la fortreche. — Et avaient entrepris les hulleurs de mineir la fortreche et par espécial le grande nouve thour ronde par devant la tour Magis. »

Nous avons dit que la première préoccupation des constructeurs de châteaux forts était de choisir une assiette dont la situation constituât déjà par elle-même un moyen de défense.

Pour atteindre ce but, si d'une part un endroit élevé, permettant de dominer et de commander une grande étendue du pays, rendant l'escalade difficile, les moyens d'attaque longs et onéreux s'imposait; il fallait, d'autre part, que cette élévation ne fût pas exagérée au point de contrarier l'approvisionnement de la place en temps de paix et d'empêcher les sorties en temps de guerre. Le promontoire rocheux formé à Bouillon par le tournant de la capricieuse Semois, répond de tous points à ce programme.

Beaucoup moins élevé que les montagnes qui l'environnent; au Nord et au Sud inaccessible par sa seule configuration, il commande deux grandes vallées et son accès par une rampe relativement douce, reste facile.

L'assiette étant arrêtée, il restait à déterminer l'emplacement qu'occuperait la future forteresse; à cet effet, on choisit dans ce promontoire la partie la plus étroite déjà escarpée au Nord et au Sud et on la sépara du reste de la montagne à l'Est et à l'Ouest au moyen d'échancrures laissant des vides infranchissables. Puis, dans cet espace complètement isolé, on construisit les ouvrages de défense suivant les sinuosités

des escarpements, et on les relia entre eux par des courtines.

Au premier aspect de ce château fort, long de 540 mètres environ, large dans sa partie centrale de 57^m50 seulement, on serait porté à croire qu'aucune idée d'ensemble n'a présidé à l'élaboration d'un plan aussi tortueux et que cette agglomération de bâtiments a été élevée au jour le jour, suivant les nécessités du moment.

Mais après avoir examiné et étudié attentivement et s'être rendu compte de chaque partie de la construction, on doit reconnaître que, tout au contraire, le système défensif se dégage clairement de la disposition des lieux.

La définition de Viollet-le-Duc (1) trouve à Bouillon une application exacte : « le château féodal, c'est-à-dire un groupe de bâtiments élevés avec ensemble, se défendant isolément, quoique réunis par une pensée de défense commune. »

La combinaison irrégulière des bâtiments imposée par la configuration du sol assurait la surveillance générale ainsi que la défense des courtines ; et l'isolement relatif de chacun des ouvrages avait le grand avantage de déjouer au besoin la trahison si fréquente d'un chef de poste, mercenaire souvent, presque toujours disposé à se vendre au plus offrant.

De même, on a eu soin de conserver dans la construction la plus grande partie possible des masses rocheuses constituant des murs de défense naturels, solides, épais, capables de défier les projectiles et de décourager la sape.

Tout le côté Nord du château est, en effet, taillé pour ainsi dire dans le roc, jusqu'à des hauteurs qui atteignent 12 mètres.

(1) VIOLLET-LE DUC, *Dictionnaire de l'architecture*, t. III, p. 79.

Au côté Sud, où le rocher est moins saillant, la construction maçonnée a naturellement plus d'importance.

Les courtines y mesurent encore 15 mètres et plus de hauteur.

Le rocher sur lequel est bâti, dans lequel en quelque sorte est taillé le château fort, est dur, résistant; il est chisteux et silonné en maints endroits de quartz; les constructions sont élevées au moyen de moellons bruts recueillis sur place ou dans les environs; les assises irrégulières sont souvent très étroites.

Si l'on pénètre aujourd'hui dans la forteresse par l'Esplanade, c'est-à-dire par le côté Est (1), après avoir dépassé le chemin d'entrée protégé au Nord et au Sud par deux murailles percées de nombreuses meurtrières, et flanqué à gauche d'une batterie d'artillerie moderne pentagonale combinée pour deux pièces de canons, on arrive, en franchissant le premier fossé, à un pont maçonné en plein cintre daté de 1716. Ce pont en pierre donne accès à un pont en bois à bascule et de là au premier ouvrage défensif, à la véritable entrée du château fort.

Le rôle des portes dans les châteaux forts était des plus considérables, car il arrivait très souvent que l'assiégeant dont tous moyens d'attaque échouaient contre une défense bien organisée, qui voyait avec désespoir les engins à projectiles impuissants à entamer l'épaisseur des courtines, l'escalade à l'aide de tours ou d'échelles impraticable devant le nombre, la valeur, la vigilance des assiégés; la sape contrariée per-

(1) Pour plus de clarté, nous supposons que le côté du château donnant sur la ville de Bouillon est absolument au Sud.

pétuellement, la famine impossible, sans intelligence dans la place, devait se résoudre devant l'impatience et les réclamations de ses propres hommes d'armes, soudoyés souvent, toujours indisciplinés et surtout pressés de retourner chez eux, à donner un assaut formidable, à la véritable porte.

Aussi pour prévenir cette éventualité, ces portes étaient-elles défendues d'une manière toute spéciale non seulement à l'intérieur de la forteresse, mais encore à l'extérieur, par des ouvrages consistant en une enceinte murée, flanquée de tours et dont l'objet était non seulement d'interdire l'accès de la place, mais encore et surtout de servir, en cas de danger, de refuge à la population de la ville (1).

Ces ouvrages ont certainement existé à Bouillon ; l'histoire rapporte le nom de plusieurs tours situées sur l'Esplanade actuelle et d'un moulin fortifié, objectif des assiégeants au commencement du siège de 1141 ; mais il n'en reste plus de traces ; aussi préférons-nous ne pas insister, plutôt que de présenter des conjectures. Nous adopterons donc, dans l'explication du système défensif du château fort de Bouillon, l'hypothèse tout au moins logique et conforme à l'histoire, où l'ennemi, ayant échoué de toutes parts dans ses moyens d'action, se voit obligé de brusquer l'assaut par la véritable entrée.

Avant de pénétrer dans le château, remarquons tout d'abord que l'obliquité de l'axe du chemin d'entrée sur celle de la porte elle-même a été combinée de façon à masquer une partie de cette dernière. Il ressort de l'usage constam-

(1) *Le triumphus Scti-Lamberti* cite cette enceinte, refuge suprême de la population en cas de danger. « Nam quia in castro et in ejus suburbio copiosa multitudo tenebatur hominum. »

ment suivi au xi^e siècle, que le premier pont franchissant le fossé devait être en bois. Un pont en pierre, en effet, aurait permis à l'ennemi, maître des premiers ouvrages édifiés du côté de l'Esplanade, de s'approcher de la véritable entrée et de faire fonctionner avec succès les engins de destruction. Un pont en bois, au contraire, n'aurait pu supporter le poids et les efforts de machines considérables, et, en cas de nécessité pour l'assiégé, était facile à détruire, laissant devant l'ennemi un vide de 15 mètres, très difficile à franchir. L'assiégé n'avait évidemment recours à cette extrémité qu'au moment où l'ennemi, maître des abords de la place, l'avait réduit à renoncer aux sorties en masse.

En cas de simple alerte, le jeu du pont à bascule placé entre le grand pont de bois et la porte, isolait suffisamment l'entrée.

La pile Ouest du pont en maçonnerie actuel est combinée de façon que le tablier, interrompu dans sa partie Ouest, donne l'échanerure nécessaire à l'établissement d'un pont mobile en bois.

Le pont actuel est à bascule ; c'est le système le plus ancien, car les pont-levis n'apparaissent qu'au commencement du xiv^e siècle. L'examen des lieux démontre qu'au xviii^e siècle on aménagea l'entrée pour le jeu d'un pont-levis manœuvrant au moyen de chaînes. Il en résulte que le pont à bascule actuel est au moins le troisième établi en cet endroit.

Le premier ouvrage défensif I est un rectangle de 20 mètres environ de longueur sur une largeur de 15 mètres ; à ses angles, il est flanqué de tours A, B, C, D. Celle de droite, en entrant, D, anguleuse et saillante, était

destinée à masquer une partie de la porte d'entrée, à couvrir le pont à bascule et à défendre le grand pont en bois; elle est actuellement comblée à l'intérieur. La tour de gauche A couvrait également les ponts, mais d'une façon moins apparente; son objet était plutôt de battre la courtine Sud, sur laquelle elle forme une saillie de 2^m50; elle était, en outre, disposée intérieurement, E, pour recevoir le treuil faisant jouer la herse et le pont à bascule; une meurtrière, longue de 3 mètres, donnait le jour nécessaire à la manœuvre, permettant d'entendre le mot d'ordre de l'arrivant, et même de le dévisager. Le couloir d'entrée F, voûté en plein cintre, avec un mâchicoulis dans sa voûte près de la porte d'entrée, laisse voir, à gauche, l'endroit E, réservé à la manœuvre du treuil, et, à droite, une salle G avec petite meurtrière moderne ayant servi autrefois de poste pour quelques hommes. Ce couloir, étroit d'abord, s'élargit brusquement pour se rétrécir ensuite; en outre, le sol montant depuis l'entrée jusqu'au deuxième pont en rampe de 12 p. c., et la voûte demeurant horizontale, il en résulte une sortie étriquée H de 3^m50 de largeur sur une hauteur de 3 mètres.

Les courtines rocheuses ont une épaisseur de 5^m50 au Sud et de 3 mètres environ au Nord. Les deux tours B, C, Sud-Ouest et Nord-Ouest, ont été fortement modernisées au xvii^e siècle et au début du nôtre; elles ont servi de corps de garde sous le régime hollandais; mais leur disposition est bien probablement primitive; car, tout en faisant partie du fortin I, elles n'y sont reliées que par les courtines; leur objet était non seulement de protéger le deuxième pont, seul moyen pour la garnison de l'ouvrage I de se replier en cas de nécessité sur le gros de la place, mais, en supposant que

l'ennemi ait pu pénétrer dans le fortin I, elles devaient l'empêcher d'en sortir.

La tour C, saillante de 5^m50 sur le parement de la courtine Nord, couvrait celle-ci complètement, tandis que la tour B protégeait plus spécialement l'escalier conduisant à l'étage et placé intentionnellement en dehors de l'étroite sortie II. Cet escalier, modernisé sans doute, est construit entre la courtine Ouest du fortin et celle Est de la tour B ; il conduit à l'étage voûté autrefois, mais, depuis Vauban (1), disposé de manière à recevoir une batterie I découverte pour quatre pièces d'artillerie. Dans chacun des côtés Nord et Sud de cette batterie I se trouvaient autrefois trois niches cintrées contenant chacune trois meurtrières avec fortes plongées sur la base extérieure des maçonneries.

Les niches centrales des deux façades latérales furent modifiées pour recevoir des pièces de canon ; quant à la face Est au-dessus de la porte d'entrée complètement modernisée, elle présente deux embrasures longues de 4^m60 au

(1) Il est assez curieux de connaître l'opinion de Vauban sur la place de Bouillon ; voici ce qu'il écrivait dans une lettre en date du 21 décembre 1676 et adressée au ministre Louvois : « J'ai employé le jour que je devais séjourner à Sedan à aller voir Bouillon, qui est une grosse et vieille gentilhommière des siècles passés qui sent assez sa petite souveraineté ; son apparence est ridicule et méprisable à ceux qui ne font que la découvrir de loin, mais c'est, en effet, une très bonne situation sur laquelle à peu de frais on peut faire une excellente place. Cent cinquante hommes de pied et cinquante dragons seront capables de garder cette place, de la défendre un fort long temps et de faire tourner la tête aux plus habiles gens du monde. Au surplus, ce poste-là me paraît d'autant plus considérable qu'il met en quelque façon Sedan à couvert, occupe les avenues principales des Ardennes et qu'en un mot il peut faire nombre parmi nos meilleures places à moindres frais que pas une autre. »

Camille ROUSSET, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*, t. II, p. 271.

moins. Du côté Nord se trouve un chemin de ronde avec six meurtrières modernes d'une utilité très contestable.

Comme l'ensemble de la forteresse d'ailleurs, ce fortin I a singulièrement souffert au point de vue archéologique, des nombreux sièges soutenus, du démantèlement de 1521, et surtout, des évolutions de l'art militaire ; pour comprendre l'étendue de ces changements, il suffit de constater que la hauteur actuelle du fortin atteint environ la moitié de ce qu'elle a dû être rationnellement autrefois. Mais pour saisir exactement toute la valeur défensive de cette espèce de chàtelet, il faut reconstituer son état primitif, rétablir son étage voûté en plein cintre, ses tours doublées de hauteur, crénelées, percées de meurtrières, garnies de défenseurs et de nombreux projectiles ; au sommet des courtines, protégés par les merlons, des archers sont prêts à servir les meurtrières ; et la tour D, saillante, défendant spécialement le pont de bois et ses abords.

Supposons que les assaillants aient réussi à placer des engins du côté de l'Esplanade actuelle : une pluie de flèches et de traits s'échangent entre les ennemis ; les assaillis, protégés par les murs, n'en souffrent guère ; mais voilà que les pierres donnent et que des projectiles énormes viennent ébranler les murs ; on riposte du fortin, mais le tir convergent de l'assiégeant a l'avantage sur le tir divergeant des défenseurs ; bientôt les merlons sont renversés, les chemins de ronde ne sont plus tenables et les assiégés sont forcés de se retirer soit sous la grande voûte, dont les meurtrières protégées fonctionnent toujours, soit sur les deux tours d'arrière B C. Les assaillants, encouragés par ce premier succès, à l'aide de hourds habilement construits ou

par escalade, réussissent à franchir le fossé et à pénétrer dans le fortin, dont leurs engins ont enfoncé les portes et herses d'entrée; mais il ne suffit pas d'avoir pu s'engager dans le couloir F, il faut encore avancer, monter à l'étage, passer le deuxième pont; et c'est ici que les défenseurs postés sur les deux tours d'arrière B-C interviennent, car aussitôt que l'ennemi se montre à la sortie étriquée H de ces deux tours, comme de la courtine Ouest du fortin partent une multitude de traits et de projectiles, qui font amèrement regretter à l'assaillant sa témérité.

Ce fortin I est séparé du deuxième ouvrage II par un pont en pierre auquel on peut appliquer les observations faites au sujet du premier; il est cependant plus soigné et d'une structure plus élégante. Le deuxième ouvrage de défense II ne le cède pas au précédent en importance; bien au contraire, car, plus proche du gros de la forteresse, il est à même d'être ravitaillé plus facilement en hommes et en munitions.

Considéré dans son ensemble actuel, c'est un bloc de maçonnerie au Sud, de masses rocheuses au Nord, long de 21 mètres, large de 17 mètres environ et dominant le deuxième pont de 11 mètres. A l'Est, sa façade se développe sur une longueur de 19 mètres, dont les deux extrémités sont respectivement saillantes de 5 et 4 mètres sur les courtines Sud et Nord.

Percé vers sa région Sud d'un couloir A voûté en plein cintre, long de 21 mètres et d'une largeur de 5 mètres strictement nécessaire au passage d'un charroi; ce fortin donne accès aux gros ouvrages de la place, auxquels il n'est adjacent que par ses courtines B C.

Transformé également par Vauban en batterie découverte

d'artillerie, son étage peut comporter quatre pièces de canon. La porte d'entrée actuelle et ses aménagements tant intérieurs qu'extérieurs, ses rainures destinées à recevoir les bras d'un pont-levis, son encadrement appareillé, son inscription commémorative de la remise du duché de Bouillon par Louis XIV à Godefroid-Maurice, prince de la Tour d'Auvergne, doit dater, comme l'indique l'inscription, de 1684 (1).

La hauteur du couloir sous clé d'abord de 4^m80, afin de permettre le jeu du pont-levis, s'abaisse à 5^m60 pour remonter ensuite à 4^m20.

On remarque tout d'abord, en entrant, l'accès de l'escalier D actuellement comblé, conduisant autrefois à l'étage, où se pratiquait la manœuvre du pont, des hersees placées contre la porte d'entrée, de la herse centrale dont les rainures existent encore et où se faisait le service des deux mâchicoulis.

A côté de cet escalier D, de même que vers l'issue du couloir dans les parois des murs, on voit encore les trous dans lesquels on forçait autrefois horizontalement des pièces de bois pour obstruer en cas de nécessité le passage.

Plus loin dans la voûte sont percés en forme de pyramide

(1) « Ludovico Magno, Galliarum regi, principum vindici, Belli pacisque arbitro, Godefridus Mauritius de Turre Avernae. Dei gratia Bullonii dux, ob sibi ac suis posteris Assertam armis sancitam Noemagensi pace, supremam avit ii ducatus ditionem, aeternum grati animi monumentum. »

MDCLXXXIV.

A Louis le Grand, roi de France, vengeur des princes, arbitre de la guerre et de la paix, Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu duc de Bouillon pour le duché de ses aïeux, conquis par les armes, restitué à lui et à ses descendants par le traité de Nimègue. Témoignage éternel de reconnaissance.

1684.

tronquée et renversée deux mâchicoulis dont l'orifice inférieur mesure 50 centimètres, tandis que l'ouverture supérieure devait mesurer au moins 1^m13. Outre leur fonction habituelle, ces mâchicoulis garantissaient la herse presque voisine et servaient éventuellement de porte-voix, car on sait que dans les châteaux forts le commandement venait toujours des parties supérieures des ouvrages.

La herse glissait dans la rainure E encore visible aujourd'hui et dont la largeur est de 10 centimètres environ, tandis que la hauteur actuelle au-dessus de la clé est de 2^m50.

A l'issue du couloir A on remarque en face un fossé F profond de 5 mètres, facile à submerger et couvert d'un pont G moderne en pierre, puis au delà de ce pont la façade Est de l'ouvrage III avec sa porte grillée, ses grandes meurtrières, sa poterne Sud ; à droite, une ancienne salle à provision H, surmontée d'un étage I ; à gauche, un escalier J datant apparemment de la fin du xvii^e siècle et dont la structure ingénieuse est digne de fixer l'attention.

Cet escalier conduit à l'étage du fortin K, autrefois voûté, actuellement à découvert, avec deux embrasures de canon à l'Est, une au Sud, une embrasure et douze meurtrières au Nord. Plusieurs des meurtrières du moyen âge ont été conservées dans la paroi Sud.

Ce deuxième fortin, distant du précédent de 12 mètres, le domine encore de 4 mètres, malgré les mutilations subies.

Il convient de se rendre compte du soin avec lequel on a profité dans cet ouvrage de défense, comme dans l'ensemble de la forteresse, de la situation topographique des lieux pour prévenir et paralyser les moyens d'attaque alors usités.

La trahison ne pouvait livrer qu'une partie isolée des

défenses rendues au besoin indépendantes les unes des autres; l'escalade, l'effet des projectiles, la sape sont contrariés et empêchés par la surveillance des courtines, l'épaisseur des murs et des masses rocheuses, qui atteignent 5 et 6 mètres au Sud, 8 et 10 mètres au Nord.

Le large développement de la façade Est, combiné de manière à contenir un nombre considérable d'archers, dont le tir avait pour but spécial l'ennemi maître du fortin I, et les deux larges saillies des angles Nord et Sud de cette façade étaient munis d'engins et commandaient les courtines Nord et Sud. L'ennemi, même vainqueur, ne peut pénétrer que pas à pas, arrêté, déconcerté qu'il est à chaque instant par des obstacles de toute nature.

Après des prodiges de valeur, l'envahisseur, maître du fortin I, devait tenter d'avancer et de s'emparer du second; mais ce n'était pas chose aisée, une pluie de traits, de matières enflammées, de projectiles de toute espèce, tombe sur lui, lancée par les engins des assiégés massés au sommet de la courtine Est du fortin II.

Aussi, à l'abri sous les épaisses voûtes de l'ouvrage I, l'assiégeant se résigne-t-il à attendre, avant de tenter l'assaut suprême, que l'épuisement des provisions de son adversaire vienne diminuer son ardeur.

Dès lors, du côté de l'Esplanade, facilement ravitaillé par les siens, il mettait en mouvement ses moyens d'action, ses ponts mobiles ou l'escalade pour franchir le fossé; ses engins pour détruire la porte et la herse; l'assaut était ordonné et les assaillants parvenaient, à force d'énergie et d'audace, à vaincre les obstacles et à pénétrer dans le fortin, tandis que ses défenseurs, postés dans le couloir A, s'em-

pressent de s'enfuir par l'escalier D parallèle à l'axe de l'ouvrage II, et ainsi facilement défendable par un archer seul. Mais que d'obstacles encore pour l'envahisseur, que de difficultés à vaincre; des pièces de bois forcées dans les murs encombrant le chemin, les deux mâchicoulis des voûtes, véritables entonnoirs, déversent des torrents de matières en fusion et de pierres, et, plus loin, la solide herse de fer E arrête les efforts de l'ennemi, donnant ainsi le temps à la garnison de l'étage de courir aux créneaux Ouest et d'empêcher, de commun accord avec l'ouvrage III, à force de projectiles, l'assaillant de sortir du passage étroit A, où il est confiné. Si, malgré tout, l'ennemi appuyé par le fortin I, dont il s'est emparé d'abord, parvenait à se maintenir dans sa position, voire à s'y fortifier, il aurait affaire à la garnison de l'étage du fortin II. Celle-ci traversant les ponts de bois qui la relie au fortin III et qu'elle détruit derrière elle, gagne les deux poternes L et M, et, d'accord avec le chef de l'ouvrage III, se replie sur ce poste de beaucoup plus élevé, séparé par un fossé rempli d'eau, F, percé de meurtrières, couronné de créneaux et probablement de mâchicoulis.

L'ennemi, après la prise des deux premiers fortins, n'est donc pas encore maître de la place, qui peut tenir encore longtemps, et même, par un retour offensif, expulser l'ennemi de ses positions.

Si nous avons tenu à décrire d'une façon détaillée le système défensif des avant-postes, c'est qu'un système identique se trouve dans les autres ouvrages de la forteresse; partout on remarquera la même préoccupation d'isoler les ouvrages, d'éparpiller les forces de l'ennemi et d'entraver sa marche

en avant par des détours étroits et tortueux, et des obstacles naturels ou artificiels.

Du fortin II trois chemins différents : le passage voûté A et les poternes M et L peuvent donner accès à l'ouvrage III et de là au cœur de la place ; le plus important de ces chemins, le passage voûté A, autrefois défendu par un pont à bascule, est de niveau avec le fortin II.

Il est voûté en plein cintre, long de 48 mètres, large en moyenne de 2^m40 ; il monte en pente douce jusqu'à la cour centrale du château. Sa porte d'entrée Est, avec l'encadrement à bossages ainsi que celle de la poterne M, est relativement moderne et doit dater du xvii^e siècle. Quoique l'axe de ce chemin oblique sur celle du couloir précédent, cette obliquité ne peut trop contrarier le charriage en temps de paix ; à l'entrée, en effet, on peut apercevoir la lumière de la sortie. Pénétrant sous la voûte du passage A, on remarque à gauche une excavation de 1^m50 de largeur sur 1 mètre de profondeur ; c'était autrefois un refuge contre une circulation un peu encombrante ; quelques mètres plus loin du même côté gauche, une ouverture donnant accès à un escalier B maçonné dans l'épaisseur de la muraille parallèle à l'axe du couloir et conduisant dans l'ancienne et intéressante salle C. On arrive ensuite, toujours du même côté, au puits D, dont une ouverture donne immédiatement sur le passage ; cette disposition est moderne, car un élément aussi important que le puits devait évidemment être hors des atteintes de l'ennemi, maître des parties inférieures de l'ouvrage III, vis-à-vis du puits dans la paroi de droite une excavation voûtée plus grande que la précédente, pouvait servir également de refuge en cas de besoin, comme

de poste pour quelques défenseurs. A cet endroit se remarque également un mâchicoulis percé dans la voûte et profond encore de 2^m50. Ce mâchicoulis devait avoir autrefois une hauteur de 6^m50 pour communiquer avec un étroit passage E presque horizontal, long de 8 mètres, dans lequel on ne peut que ramper; il est en communication avec les étages supérieurs par un véritable porte-voix encore long de 7^m60.

Au delà du puits, à gauche, un escalier de douze marches F, aujourd'hui grillé, relie directement le grand passage à l'ancienne cour du major de place G. Puis dans la voûte, deux mâchicoulis; à cet endroit le souterrain s'élargit pour ménager à droite l'entrée I du long souterrain et bientôt, sur la gauche, se trouve une large sortie H donnant sur la cour centrale du château.

Du troisième pont G on peut encore avoir accès au cœur de la place par la poterne Sud M placée à 5^m40 au-dessus du pont. C'est l'ouverture d'un passage couvert J, étroit de 65 centimètres à 90 centimètres, sur une longueur de 9^m50; à découvert et beaucoup plus large sur une longueur de 12 mètres, il traverse ensuite la base d'une ancienne tour sur une longueur de 4 mètres, puis vient aboutir dans la cour C de l'ancien major de place, reliée elle-même, comme nous l'avons dit, par l'escalier G au grand souterrain A.

Tandis que ce dernier servait aux approvisionnements et aux charrois extraordinaires, cet étroit couloir J était le chemin habituel aux hommes de la garnison pour se rendre, en longeant la grande courtine Sud et en passant sous l'habitation du major, au centre de la place. A quelques mètres de l'entrée du petit couloir J, dans la paroi droite,

se trouvaient deux meurtrières servies par la salle C et d'où l'on pouvait recevoir des ordres ; plus loin, mais en dehors de la voûte, une communication directe et longue de 5^m80 K, avec cette même salle C, puis au Sud une petite courtine percée de cinq meurtrières ; à côté de cette courtine et en saillie sur elle, un ancien poste avec meurtrières et mâchicoulis. Le couloir traverse ensuite l'épaisseur de la maçonnerie et arrive dans la petite cour C avec son mur Sud percé de curieuses meurtrières particulières à la forteresse de Bouillon et ingénieusement disposées comme nous aurons l'occasion de le faire remarquer plus loin ; enfin, à droite, le puits D avec la place M, pour la manœuvre du treuil dont la roue en bois a un diamètre de 2^m50.

Ce treuil en bois, de construction assez récente, ne doit pas différer essentiellement de la machine primitive. Le puits, dont le diamètre est de 2 mètres à son orifice, est nettement creusé dans le rocher ; sa section horizontale étant à peu près circulaire, les parois en sont très lisses, son niveau d'eau est celui de la Semois, c'est-à-dire qu'il se trouve à une profondeur de 42^m80 sous le sol du souterrain et la hauteur d'eau est de 1^m80 environ, sans tenir compte des matières qui y ont été déversées depuis des siècles.

Remarquons tout d'abord que les ouvertures directes K vers la salle C, celle du puits, ainsi que l'escalier F vers le souterrain A, sont placées intentionnellement dans la partie à ciel ouvert du couloir, c'est-à-dire que du haut de l'ouvrage il était facile à la défense d'interdire l'accès de ces portes.

La salle C, de forme très irrégulière, mesure à sa partie Est 5 mètres et elle s'élargit à sa partie Ouest jusque 7^m50 ; longue de 12 mètres environ et haute de 6^m70, voûtée en

plein cintre, elle constitue une des parties les plus anciennes et les plus curieuses de la forteresse. Comme la façade Est de l'ouvrage III, la partie Est de cette salle a été modernisée et sa fenêtre ne présente aucun intérêt; elle a dû remplacer une disposition défensive commandant directement la sortie du couloir A du fortin II, car le jeu de ses grandes et profondes meurtrières ne peut intéresser que l'étage de ce fortin.

Les traces encore visibles d'un solide plancher en bois se montrent à mi-hauteur dans les parois de la partie antérieure de la salle.

C'était sur ce plancher que se faisait la manœuvre du pont mobile et de la herse d'entrée et que se tenaient les servants des meurtrières; en outre, on avait, par ce plancher, accès à un petit réduit placé dans la paroi Sud de la salle précisément au-dessus du petit couloir J.

Ce réduit (1) est voûté et de dimensions strictement nécessaires pour qu'un homme puisse y pénétrer et s'y tenir debout.

Un étroit couloir long de 1^m80 conduit à ce petit réduit long de 1^m50, large de 1^m05 et à peu près rectangulaire. Dans sa paroi Est est percée une profonde meurtrière donnant l'air, un peu de lumière, et permettait d'observer le fortin II.

Dans l'angle Sud-Est, une deuxième meurtrière est dirigée obliquement vers le sommet de la courtine B; enfin dans la voûte et contre la paroi Est un long trou monte verticalement vers le sommet de la tour Sud-Est de l'ouvrage III.

(1) Ce réduit, à cause de sa situation, n'a pu trouver place dans les plans ou coupes.

Cette disposition si particulière trahit cependant sa destination, c'était un véritable porte-voix ; l'homme préposé à ce service recevait du haut les ordres et pouvait les transmettre directement au Nord vers la salle C, au Sud vers la courtine B, et de celle-ci ils étaient portés vers l'ouvrage II. En sens inverse, les avis pouvaient également être transmis au chef du poste III.

Par la disposition générale de la forteresse, le commandant est éloigné de ses hommes ; il faut cependant que sans quitter son poste il puisse communiquer rapidement avec eux ; c'est la fonction de ce porte-voix, véritable collecteur, qui recevait les ordres du dessus et les distribuait dans plusieurs directions, ou bien qui renvoyait directement en haut les avis reçus d'en bas.

Un autre porte-voix dont nous avons parlé est ménagé dans le côté Ouest de cette même salle C, dont le côté Sud du fond est prolongé et voûté en plein cintre. Cette voûte est percée verticalement d'un long trou qui traverse le petit passage E III, et monte jusqu'au sommet de l'ouvrage III. L'homme placé dans ce petit passage recevait donc les ordres, qu'il communiquait non seulement à la salle C, mais encore au grand passage A, par le mâchicoulis placé en face du puits.

Dans la face Sud de la salle C se trouve ménagé l'escalier B, de 14 marches, conduisant au puits d'abord avec lequel il était relié directement, et ensuite au grand couloir A.

Le troisième moyen d'accès du fortin II à l'ouvrage III, et le seul pouvant conduire directement à la partie supérieure de cet ouvrage, est la poterne placée à 6^m20 du sol dans la salle I de l'ouvrage II. Cette poterne donne sur l'escalier N

dont la première partie composée de 40 marches traverse un bloc de rocher de plus de 15 mètres d'épaisseur; à droite se trouve une guette O avec meurtrière permettant, comme au côté Sud, la surveillance du sommet de la courtine C II, et la transmission des ordres; puis 28 marches conduisent à l'étage complètement modernisé et transformé en batterie découverte pour cinq pièces de canon, deux à l'Est, deux au Sud, une à l'Ouest, et six meurtrières au Nord, dont une ancienne à triple lumière.

Il est facile par ce que nous avons dit de la défense des deux premiers fortins, de se faire une idée de la force de résistance de l'ouvrage III. Si l'ennemi, malgré les créneaux, meurtrières et mâchicoulis de la façade Est, a pu pénétrer dans le grand passage A, III, il s'y verra arrêté par des obstacles de toute nature; si le petit couloir J est forcé, aussitôt des tours P et Q de la courtine R partent une foule de projectiles qui interdisent l'accès K de la salle C, comme l'entrée F vers le souterrain A.

Mais si les assaillants parviennent à escalader l'escalier B et à pénétrer dans la salle C, aussitôt l'escalier de communication S avec la grande salle A IV est détruit; il fait place à un poste d'où partent traits et projectiles, tandis que le mâchicoulis de ravitaillement prend un caractère offensif.

Le sommet de l'ouvrage III tient toujours, car le seul accès L direct, l'escalier N en est interdit facilement par la courtine T.

Mais l'ennemi en s'emparant de la salle C, c'est-à-dire de l'étage inférieur du fortin III, a fait un progrès très important, il est maître du puits dont l'usage peut cependant lui

être rendu difficile, car son orifice monte jusqu'au sommet de l'ouvrage III, encore aux mains des assiégés.

Cette partie du château fort de Bouillon peu connue, est la plus intéressante : proche du puits qu'elle entoure et protège, elle est aussi la plus ancienne ; elle doit sa conservation à cette circonstance que, destinée comme les premiers fortins sous Louis XIV à servir de batterie découverte, elle devait évidemment dominer les premières.

Le sommet de l'ouvrage III du côté Nord, les bâtiments dits de l'arsenal IV, la batterie de l'arsenal IV où s'élevaient la chapelle Saint-Jean et le grand donjon central, la batterie de la poudrière IV, du côté Sud la tour et les ouvrages en bois, aujourd'hui remplacés par l'habitation de l'ancien major de la place U, la grande courtine Sud et les logements autrefois situés dans la cour centrale, constituaient un ensemble de défenses commandées directement et dominées par le donjon.

Le bâtiment de l'arsenal fait suite à l'ouvrage III du côté Nord-Ouest. D'une longueur de 48 mètres sur une largeur moyenne de 17 mètres, il occupe la partie presque centrale de la forteresse.

Comme on le sait déjà, un escalier mobile S III, donne accès de la salle C de l'ouvrage III à la grande salle A IV du bâtiment de l'arsenal. Cette dernière est la plus importante de la forteresse par ses dimensions : 55 mètres de longueur 6 et 7^m50 mètres de largeur, voûtée en berceau surbaissé ; elle est taillée presque entièrement dans le rocher, n'ayant d'autres défenses immédiates que des guettes percées dans sa paroi Nord ; elle a dû servir autrefois de logement aux hommes d'armes chargés de la défense des postes du centre du château.

La guette Nord B est tout à fait digne d'attention : plus basse que le niveau de la salle A, elle est divisée en trois compartiments à lumières complètement dissimulées dans les rochers, permettant à des hommes d'armes de surveiller sans être vus toute la région Nord-Est des courtines, de s'opposer de ce côté à toute tentative d'escalade.

Dans le premier de ces compartiments on remarque un siège taillé soigneusement dans le rocher, recouvert d'une planche, il servait à l'homme de poste.

Plus loin, vers l'extrémité Nord-Ouest de la salle A, existe encore une de ces guettes moins intéressante que la première; enfin, dans la paroi Sud une sortie E vers l'ancienne habitation du major de la place U; puis, dans la région Est de cette paroi, une porte actuellement bouchée conduisant autrefois vers les ouvrages Sud, et, dans le fond Est, un escalier en bois F conduisant au-dessus de l'ouvrage III.

Dans l'espace compris entre la paroi rocheuse Sud, de cette longue salle A et la courtine de la forteresse du même côté, se trouvent les anciens bâtiments U du major de place, actuellement occupés par le gardien du château. Ces bâtiments, élevés sous Louis XIV et complètement dépourvus d'intérêt, remplacent bien probablement un ouvrage saillant sur la courtine extérieure Sud, et commandent cette courtine ainsi que la sortie du petit couloir J; les soubassements de cette tour existent encore, du moins en partie, on constate, en outre, par l'examen de la grande façade Sud, qu'à cet endroit précis il y a interruption et différence de niveau dans les meurtrières de la courtine, jusque-là régulièrement placées. Au surplus, il est contraire à l'architecture militaire du moyen âge et au système constamment suivi à Bouillon

qu'une telle longueur de muraille, plus de 23 mètres, n'ait pas de protection saillante.

On remarque aussi dans la paroi Sud de la salle A, IV, du côté des habitations V, une série de trous qui ont servi à placer de fortes pièces de charpente.

Ce sont les vestiges du hourd formant une jonction mobile entre les ouvrages inférieurs III et la grande salle A, IV; il commandait en outre la sortie du grand passage A, dont l'extrémité est relativement moderne. De l'étage supérieur de l'ouvrage III, deux chemins de ronde G, H, aux murs percés de nombreuses meurtrières, longent l'étage modernisé de l'arsenal B, IV, immense salle de 47 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur, surmontée d'un grenier de mêmes dimensions.

L'ensemble du bâtiment, y compris les chemins de ronde, est couvert actuellement par une seule et même toiture, dont le versant Sud se confond avec celui de l'habitation du major de la place. Les deux chemins de ronde, G, H, donnent accès, vers l'Ouest, à la batterie actuelle de l'arsenal I, grand rectangle long de 52^m40, large de 10^m50, disposé pour sept pièces de canon : trois vers le Sud et quatre vers le Nord.

Point stratégique par excellence, cœur du château de Bouillon, c'était l'emplacement autrefois occupé par la chapelle Saint-Jean et par le célèbre donjon de Bouillon.

De la chapelle il ne reste que le souvenir, du donjon la partie inférieure de son mur Ouest. Seul, avec la courtine Sud, dans laquelle on voit encore des niches avec meurtrières analogues à celles des premiers ouvrages, ce mur a

survécu aux démolitions faites sous le régime hollandais (1).

De même, l'habitation des gouverneurs, située autrefois dans la cour, entre la batterie actuelle de l'arsenal et la courtine Sud, ne subsiste encore que par ses fondations enfouies sous le sol et dont les fouilles récentes ont mis au jour les restes.

(1) Il n'est que juste de faire observer que ces démolitions ne furent faites, comme il résulte des deux lettres ci-dessous, qu'avec l'avis favorable des autorités de la ville de Bouillon :

« Bouillon, le 30 avril 1824.

« Dans les réparations et constructions à faire au château de cette ville, S. E. le Commissaire général de la guerre désire, d'après la volonté de Sa Majesté, qu'on ait soin que les endroits remarquables comme antiquité, tels que le fauteuil de Godefroid de Bouillon, etc., soient conservés. Comme on est sur le point de faire démolir les bâtiments du donjon ainsi que la chapelle et la demeure du commandant, afin d'y construire une nouvelle batterie, je prends la respectueuse liberté de vous prier de vouloir bien m'instruire si dans ces anciennes constructions il n'existe point quelques parties remarquables qui mériteraient d'être conservées comme antiquités et, dans ce cas, de me les faire connaître, afin de pouvoir satisfaire aux ordres de Son Excellence susdit.

» *Le Commandant du génie,*

» LOBRY.

» A Monsieur le Bourguemaitre de la ville de Bouillon. »

(Du registre de correspondance de la ville de Bouillon. An 1824.)

N° 144. « Le Bourguemaitre-Président à M. le Commandant du génie à Bouillon.

» Monsieur, je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date d'hier, n° II, relativement aux objets d'antiquité qui pourraient exister dans la partie du château appelée *le Donjon*, et que l'on se propose de démolir. Il doit remonter à des tems très anciens et pourroit bien avoir servi d'habitation aux princes de la maison d'Ardenne, mais il ne s'y trouve en architecture rien qui mérite de fixer les regards. Ce bâtiment, d'une grande élévation, est d'une forme irrégulière, et les distributions primitives ont été tellement décomposées qu'on peut à peine les reconnaître, de manière que dans l'état où il se trouve actuellement rien ne s'oppose à sa démolition, et l'on ne connaît aucun objet qui soit digne d'être conservé.

» Pour le Bourguemaitre-Président :

» GÉRARD.

» Du 1^{er} mai 1824. »

(Archives de la ville de Bouillon.)

La partie inférieure de la batterie I est occupée, depuis 1828, par quatre grandes casernes rectangulaires, J, K, L, M, voûtées en plein cintre et de niveau avec le sol de la cour. La caserne M donne accès, dans sa région Est, aux cachots et prisons aménagés également sous le régime hollandais, et surmontés d'une salle N avec jour vers le Nord.

La façade de ces quatre casernes, en pierre jaune, percée de portes, de fenêtres, d'oculi largement profilés, surmontée d'une corniche très saillante, contraste fortement avec le reste des constructions.

C'est la partie centrale de la forteresse qui a le plus souffert des démolitions et des transformations; déjà sous Louis XIV, l'aménagement de la batterie basse avait enlevé au côté Nord-Ouest du fort son caractère féodal; un siècle et demi plus tard, c'est le Gouvernement hollandais qui déblaie la cour, démolit la chapelle Saint-Jean et détruit le donjon, dont l'importance devait être considérable. Au moyen âge, le donjon était la partie principale d'une place forte, l'ouvrage par excellence, dernier refuge du chef, c'était là que se concentrait la défense suprême, il tenait encore alors que tout le reste était pris. Mais pour résister longtemps dans ces conditions il fallait des munitions, des provisions et surtout de l'eau. Cette eau ne pouvait être fournie par le puits, éloigné de 59 mètres, à peine suffisant pour abreuver toute la population de la ville, réfugiée, en cas de siège, dans l'enceinte fortifiée *in suburbio*, ou bien dont l'ennemi avait pu s'emparer; il fallait donc qu'il y eût un réservoir ou une citerne dépendant directement du donjon et permettant de le ravitailler facilement. Or, aujourd'hui il existe encore, presque à mi-chemin entre le donjon central

et celui de la tour d'Autriche, un vaste réservoir auquel on a accès par un long souterrain relié lui-même, ainsi que les fouilles l'ont démontré, aux ouvrages du donjon. Il est vrai que cette citerne est d'apparence assez moderne, mais elle n'est peut-être que la transformation d'une autre plus ancienne. L'auteur du *Triumphus* signale, au moment du siège de 1141, l'existence de réservoirs, mais à un autre endroit, auxquels on descendait par un chemin taillé dans le roc. Cette citerne devait être à ciel ouvert, car celui qui y descendait n'était plus à l'abri des javelots lancés par l'ennemi ; l'importance de cette citerne est constatée par les efforts que font les assiégeants pour la dominer au moyen d'une tour roulante. En outre, un détail du siège de Bouillon, en 1407, raconté par Jean de Stavelot, confirme l'existence de ces réservoirs ; il rapporte que les assiégeants, au moyen d'engins, lançaient dans le château des tonneaux de matières corrompues qui, dit-il : « punoit (corrompait) toutes leurs chitiernes et leurs aywes que grandement le greva. » La création d'une citerne, au surplus, a pu être postérieure à la construction du donjon, dont on aura ainsi singulièrement augmenté l'importance.

La chapelle Saint-Jean était bien, dit-on, la chapelle primitive, voisine du donjon, dont elle a partagé le sort en 1828 ; située dans l'angle Nord-Est de la batterie actuelle I, en admettant l'hypothèse, d'ailleurs très plausible, fournie par d'anciens plans, elle était défendue par une tour formant saillie sur la courtine Nord, semblable à celle qui existe encore à la courtine Sud. Un escalier en O conduit de la batterie de l'arsenal I, à la batterie actuelle de la poudrière P, disposée pour deux pièces de canon ; de forme très irrégu-

lière, cette batterie présente, au Nord, une petite tour circulaire Q, ancien petit magasin aux poudres (1), et quatre mâchicoulis; mutilée par des changements successifs, elle a perdu sa physionomie; elle devait être renforcée à son angle Nord-Ouest saillant, par une tour en encorbellement; tout cela a disparu. De son caractère ancien il ne reste, en-dessous, qu'une salle R voûtée en berceau, longue de 12 mètres, large de 4^m50, qui avait autrefois, vers l'Est, une communication directe avec les souterrains du donjon. Cette salle, à laquelle on a accès par l'entrée ménagée sous l'escalier S de la batterie P, est éclairée par un jour vers le Nord; elle était reliée aux ouvrages supérieurs par un mâchicoulis. On y peut encore remarquer, près de l'entrée actuelle, une longue meurtrière destinée à la transmission des ordres.

Le long escalier en T, dont l'entrée se trouve près de la grande poudrière, contourne la courtine de la batterie et arrive à une batterie basse inférieure U de 41 mètres, construite probablement par Vauban, pour renforcer la partie Nord du château considérablement affaiblie par les sièges. C'est un vaste pentagone sans grand intérêt, avec corps de garde, meurtrières, embrasures pour quatre pièces d'artillerie et flanqué, à la partie la plus exposée, d'un petit bastion

(1) C'est dans cette tour que se trouvait bien probablement l'entrée de l'escalier dont parle l'auteur du *Triumphus* et qui conduisait à la citerne de la batterie basse : « *Quin a supercilio rupis descendat per viam usu et arte tritam ad aquam hauriendam.* »

Le capitaine du génie D. CHAUCHET, dans son mémoire antérieur à 1824, parlant de cette tour, anciennement petit magasin à poudres, dit notamment : « Dans la plate-forme de ce magasin on a pratiqué un escalier couvert taillé dans le roc qui conduit à la porte de secours.... »

(Voir archives de la ville de Bouillon.)

pentagonal V, également percé de meurtrières, et de deux embrasures de canon. Vers le centre de cette batterie se trouve la citerne (1) qui reçoit le fil du paratonnerre de la grande poudrière.

Celle-ci, située au côté Nord du château, est presque entièrement taillée dans le rocher ; on y a accès par un assez long escalier situé à l'Ouest ; elle n'est éclairée qu'à sa partie antérieure par des meurtrières longues et étroites ; elle suit la configuration du rocher et est solidement voûtée en plein cintre ; sa situation, sa structure, l'épaisseur de ses masses rocheuses qui atteignent dans les parties les plus exposées 5^m50, indiquent que, postérieure à l'invention de la poudre, elle est combinée pour être à l'abri des atteintes de la bombe. Dans sa région centrale se trouve une cave Y de dimensions plus restreintes à laquelle on a accès par un escalier en bois. Le mur Nord de la grande poudrière se poursuit en courtine ondulée Z jusqu'à la paroi de la tour d'Autriche ; toute cette partie de la forteresse a subi des changements considérables, surtout, comme nous l'avons dit, lors de la création de la batterie basse U.

Dans l'angle Nord-Ouest, formé par la tour d'Autriche et la courtine, se trouve un petit réduit A' avec escalier conduisant à un ancien mâchicoulis ; il possède, à l'Ouest, une entrée, maçonnée aujourd'hui, vers la tour ; et, au Sud, une ouverture vers un escalier également comblé, mais dont la direction semble être la citerne B' et le souterrain A IV.

(1) Cette citerne modernisée serait donc celle dont il est fait mention dans l'extrait du *Triumphus*, cité plus haut. Par sa situation intermédiaire, elle pouvait ravitailler le donjon central par l'escalier dont il est question ci-dessus et au moyen de treuils ou poulies, le donjon de la tour d'Autriche.

Vis-à-vis de la poudrière, dans l'axe du château, se trouvait un bâtiment C' IV de mauvais goût, long de 51 mètres, large de 7^m50, construit en 1745 et aménagé en 1842 pour servir de prison d'État; il fut démoli en 1895 par ordre du Gouvernement (1).

Au fur et à mesure de la description, nous avons fait ressortir l'importance et la fonction de chacune des parties de la forteresse, et d'après ce que nous avons dit on pourra se faire une idée de ce que devaient être autrefois les ouvrages du centre commandés et dominés par le donjon.

Pour terminer notre étude du château de Bouillon il nous reste à décrire le grand passage A" IV, la longue courtine Sud et tous les ouvrages V dominés par le donjon de la tour d'Autriche et terminant la partie Ouest extrême du château.

Comme nous l'avons dit plus haut, le souterrain A" IV a son point de départ I à l'extrémité Nord-Ouest du passage voûté A III. Tortueux, étroit, il mesure une longueur de 82 mètres sur une largeur moyenne de 2^m50, une hauteur de 2^m20 à l'entrée I, et de 1^m70 à l'extrémité.

On y remarque tout d'abord, à gauche, deux ouvertures cintrées D, anciennes entrées autrefois de niveau avec le souterrain. L'entrée actuelle I, est moderne. Ces longs couloirs, en effet, étaient combinés de façon à forcer l'envahisseur à quitter l'abri des voûtes, à tomber en quelque sorte

(1) La première pierre de ce bâtiment fut retrouvée lors des démolitions de 1895; elle portait l'inscription suivante : « Ludovico, regnate XV, hanc lapidem, posuit Barbara de Pro. bernatoris in castello Bullionensi. Anno Domini 1745. »

A cette époque, le gouverneur était M. de Bacqueville, choisi par le prince Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon.

sous le coup des projectiles et à faire un détour à ciel ouvert pour s'engager sous la longue voûte A" IV.

Passant devant les deux ouvertures cintrées D' on se trouve sous un ancien pavillon d'officier bâti à l'époque de Louis XV (C'); puis, à droite, deux grands refuges, abris permettant à plusieurs hommes de défendre les entrées E'. Vis-à-vis, à gauche, deux abris plus petits; dans la paroi droite se voient les portes de quatre chambres (F' G' H' I) à provisions, voûtées et éclairées actuellement par des jours donnant directement sur la cour D' IV.

La première des quatre salles, F', est presque parallèle à l'axe du souterrain, les autres presque perpendiculaires. Après avoir dépassé, à gauche, deux refuges puis un mâchicoulis dans la voûte, qui tout à coup devient plus élevée, puis encore deux mâchicoulis, et, à gauche, trois escaliers maçonnés, on arrive enfin à l'étroite sortie actuelle K', et, quelques mètres plus loin, à la vaste citerne, grand réservoir de construction relativement moderne en B', dont nous avons parlé. L'étroite sortie K' aboutit d'abord à une guette L', commandant autrefois la partie de courtine comprise entre le bastion M' saillant et la tour de l'Horloge V; ensuite un plan incliné, parallèle à l'axe du souterrain, conduit au jour. Ce long souterrain, de construction très ancienne, avait autrefois pour objet de relier entre eux tous les ouvrages importants, d'en rendre le ravitaillement facile et de permettre l'envoi de secours rapides d'un poste à l'autre. Mais, après la disparition des ouvrages situés dans la partie centrale du château, avec lesquels il était directement relié, ses issues latérales, devenues inutiles, ont été toutes bouchées.

La grande courtine Sud, qui a si bien conservé son caractère du moyen âge, mérite une attention toute particulière.

De la tour de l'Horloge aux bâtiments du major de la place, elle mesure une longueur directe de 415 mètres. L'épaisseur du mur, autrefois crénelé, est, dans la région Est, y compris le chemin de ronde, de 4^m65; vers la région Ouest, le mur s'élargit jusque 2^m20 et le chemin de ronde y mesure 2^m80 à 5 mètres environ. La hauteur de cette courtine atteint encore, dans sa partie centrale, 16 mètres.

La partie comprise entre la tour de l'Horloge et le bastion saillant M' est très épaisse; elle est percée de sept meurtrières à une seule lumière, tandis que le bastion M' est saillant sur la courtine de 4^m50; percée de trois embrasures de canon; il a servi autrefois non seulement à couvrir la grande courtine mais encore d'abri pour ses défenseurs; outre les guettes L' dirigées vers l'Ouest et dont nous avons parlé, il possède encore, du côté Est, une autre guette jumelle N', destinée également à surveiller tout le côté Est de la courtine Sud.

A partir de l'Est du bastion, le chemin de ronde permettait de servir les nombreuses meurtrières percées dans le mur; ces meurtrières modernes en remplacent d'autres, tandis que celles pratiquées dans la partie inférieure sont anciennes et aussi intéressantes qu'ingénieuses. Chacune de ces douze meurtrières est à deux étages, dont chacun possède trois lumières; en d'autres termes, elles ont deux entrées à l'intérieur et six sorties au côté extérieur. On voit par cette disposition habile quelle étendue de terrain l'archer pouvait surveiller tout en étant lui-même complètement à l'abri.

Cette courtine Sud est encore coupée par un petit mâchi-

coulis O' couvert et saillant, il sert de beffroi et renferme une petite cloche datée de 1565, provenant de la chapelle du château. Ornée des armoiries des familles d'Arenberg et de la Marek, elle porte l'inscription suivante : « Johann. van Ligne-graef zo Arnpergh. Margareta von der Marek graefin XV^eLXIII. Das vort Gotz bleibt in evigkeit esa. »

L'extrême longueur de la forteresse de Bouillon et son peu de largeur avait obligé le constructeur primitif à fortifier spécialement et séparément toute la partie postérieure, très éloignée du centre et plus exposée qu'aucune autre. C'est l'office rempli par le donjon de la tour d'Autriche et les ouvrages qui en dépendent; ceux-ci constituent un fortin indépendant V, établi de manière à se défendre seul, capable de résister longtemps, muni qu'il était de magasins à provisions et probablement d'une citerne. Toute cette partie très intéressante, parce que, de même que les avant-postes, elle a assez bien conservé son caractère féodal, peut être considérée sous deux faces :

1° La partie souterraine: vastes couloirs, reliés à d'amples magasins et, en tous sens, à de nombreuses guettes, permettant la surveillance de toutes les bases des courtines, reliés aussi par un escalier à la batterie basse Sud A,

Et 2° les ouvrages de l'étage avec la batterie de France B, la tour d'Autriche C et la tour de l'Horloge D, anciennement tour du guet.

Avant de nous engager sous la voûte du souterrain, jetons un coup d'œil sur la masse imposante de cette extrémité du château. A droite, la tour d'Autriche décapitée, mais dominant encore de 20 mètres le sol de la cour; à gauche et reliée par un mur percé de meurtrières servies par un chemin de

ronde, la tour rectangulaire D, dite de l'Horloge, moins haute, moins forte que sa voisine ; elle mesure 5 mètres sur 7 mètres. Elle devait atteindre autrefois une grande hauteur, car sa position, ses dimensions, l'agencement de ses meurtrières indiquent qu'elle a servi de guet pour le donjon voisin, auquel elle devait être directement reliée dans sa partie supérieure.

On sait que dans les châteaux forts, une tour du guet d'où partaient les renseignements sur les mouvements de l'ennemi, accompagnait presque toujours les ouvrages importants comme les donjons. Une porte, placée entre les deux tours et au-dessus d'un escalier de dix marches, conduit actuellement vers la batterie de France et de là à la tour d'Autriche. En dessous de cette porte se trouve l'entrée moderne du souterrain auquel on avait accès autrefois par le petit réduit A' placé dans l'angle Nord-Ouest formé par la tour d'Autriche et la courtine Nord. De ce petit avant-corps, étroit et voûté, on arrivait d'abord dans un couloir E, large de 2^m20, long de 10^m50, occupé aujourd'hui par l'escalier conduisant à l'étage, puis de ce couloir dans le grand souterrain F, voûté en plein cintre et de direction parallèle à l'axe de la forteresse. Cette entrée, étroite et tortueuse, combinée pour empêcher l'envahissement subit des défenses inférieures, ne permettait pour ainsi dire en temps de paix que l'accès un à un, et, en temps de guerre, elle était facilement interdite.

La première partie du souterrain F mesure une hauteur de 5 mètres, et sa largeur est de 5^m50 sur une longueur de 17^m50 ; à partir de ce point, qui forme l'angle Sud-Ouest de soutènement de la tour d'Autriche, commence la deuxième

partie en G, longue de 9^m40, large de 4^m80 et haute de 5^m20.

On remarque tout d'abord, au côté Sud du premier souterrain, une solide porte donnant accès à un grand escalier H, protégé lui-même, vers l'Ouest, par une courtine percée de meurtrières; cet escalier, construit sous Louis XIV, compte cent quatre-vingt-seize marches; il contourne la tour du guet (dit de l'Horloge) et descend directement à la Semois.

A une distance de 8 mètres, près l'ouverture de cet escalier, vers l'Ouest et du même côté Sud, se trouve un étroit passage I conduisant à une guette double JJ, avec lumière vers la base de la tour du guet D; plus loin encore, l'entrée d'une seconde guette K comblée, devenue inutile vraisemblablement depuis la construction de la batterie basse AV; enfin, à l'extrémité du deuxième souterrain C, un escalier L conduisant à un couloir M, donnant lui-même accès d'une part à un poste de surveillance N, d'autre part, à la batterie basse AV; puis enfin, revenant sur lui-même, montant à l'étage vers la batterie de France O, au pied de la tour d'Autriche C. Si l'on examine le côté Nord des souterrains, après avoir dépassé l'ancien couloir d'entrée E, on remarquera un escalier de vingt marches Q, montant dans les sous-sols de la tour d'Autriche, occupés par trois salles taillées pour ainsi dire dans le rocher.

Une sorte de plan incliné conduit à la première en P, haute de 5^m50, avec un large mâchicoulis de ravitaillement dans sa voûte; une porte s'ouvre de cette salle P sur un petit poste d'observation R en saillie sur le mur Nord de la tour d'Autriche, et garanti lui-même par un mur percé de sept meurtrières. Au côté Est de la salle P se trouve une seconde

salle S, à laquelle on a accès par un escalier de onze marches, entièrement taillé dans le rocher.

Cette deuxième salle S, presque rectangulaire, haute de 4^m30, possède également dans sa voûte un mâchicoulis correspondant à un trou rectangulaire et grillé, percé en T vers le milieu de son sol et donnant sur une cave voûtée en berceau, profonde de 5^m40.

Enfin, immédiatement à côté se trouve la troisième salle en U, prison sous le Gouvernement hollandais, à laquelle une profonde meurtrière, taillée dans sa paroi Nord, donne l'air et un peu de lumière.

Pour beaucoup de visiteurs, il n'y a pas de château du moyen âge sans un cortège d'horreurs : ils seraient déçus s'ils n'y rencontraient ni salle de justice ou chambre de tortures, ni oubliettes, ni potence. Aussi, pour éviter toute déception de ce genre à Bouillon, c'est dans les sous-sols de la tour d'Autriche que l'imagination intéressée des guides a placé tout cet appareil dramatique.

Il est évident que si, exceptionnellement, une partie de ces dispositions a pu exister autrefois, les exemples authentiques en sont fort rares.

A Bouillon, notamment, rien ne confirme semblable appréciation ; au contraire, la cave I, dite oubliette, mesure seulement 3^m40 de hauteur, son niveau inférieur est plus élevé que celui du souterrain F, et sa voûte en briques est moderne ! On peut se demander si l'anfractuosité du rocher du poste R a jamais renfermé une potence ?

C'est dans le système général de défense qu'il faut chercher la raison d'être de cette disposition.

La tour d'Autriche pouvant former à l'occasion un fortin

complètement indépendant du reste de la forteresse, devait être munie de corps de garde, de logement pour sa garnison propre, de magasins à munitions et à provisions suffisamment amples et d'un réservoir d'eau potable.

La situation de ces quatre salles P, S, T, U, intermédiaires d'une part entre le souterrain auquel elles n'étaient reliées que par un escalier mobile, et d'autre part entre l'étage du donjon avec lequel elles communiquaient par plusieurs mâchicoulis, indiquerait que la salle P servait de logement aux hommes préposés à la garde des magasins, au maniement des vivres et projectiles, et à la défense du poste R ; les salles S et U, magasins de ravitaillement pour le sommet de la tour et la cave T a peut-être servi de citerne (1).

Cette explication est logique, car tous ces services étaient absolument nécessaires, et il n'existe pas d'autres locaux dans le reste de cette défense V, bien conservée cependant, ayant pu y être affectés.

Dans la paroi Nord du souterrain G, au delà de l'escalier Q se trouve un petit passage à berceau ogival, conduisant à une guette V vers le Nord ; enfin, dans le fond de ce même souterrain, un étroit couloir avec deux sièges taillés dans ses parois latérales donne accès à un poste de surveillance X, en saillie sur le parement du mur Nord-Ouest avec mur de défense percé de 3 meurtrières.

Les voûtes des souterrains F. G. sont percées d'un petit

(1) Une de ces salles a dû servir postérieurement de dépôt de poudres, car nous trouvons dans un inventaire publié par Félix HUTIN (frère Macédone) : « Inventaire des armes et hardes trouvées au chasteau de Bouillon le 5^e jour de juing 1613... Item, dessoub la Thour d'Austriche, quattuorses tonnes de pouldre... »

mâchicoulis et de trois prises de jour permettant éventuellement une communication directe par treuil avec le sommet de la batterie de France B.

Dans l'angle Sud-Ouest du souterrain, un escalier monte à un couloir pouvant donner accès à gauche au sommet de la batterie B, puis, à droite, à une guette N, enfin sur la gauche à la batterie basse A. Cette construction de 8 mètres en contrebas de la batterie de France, très ancienne mais postérieure à l'ensemble de la forteresse, presque carrée, mesure 9 mètres de côté; elle est actuellement disposée pour recevoir trois pièces d'artillerie. Élevée dans le but de renforcer une des parties les plus exposées du château, ses courtines surtout dans leur région Ouest devaient être surmontées de puissants mâchicoulis. Assez isolée du fortin V, en temps de guerre elle était munie d'une salle à provisions inférieure à laquelle on a accès par un escalier de vingt-neuf marches.

En outre, des lumières ménagées dans la paroi Est de cette salle permettaient la surveillance de la courtine S du fortin V, et remplaçaient avantageusement la guette K bouchée. Modernisées également, ces lumières avec leur cheminée pour le dégagement des fumées peuvent recevoir deux pièces de canon.

Ce qui est surtout remarquable dans cette salle, c'est son berceau ogival. L'arc ogival, en effet, n'a été employé que bien rarement à Bouillon : à la guette V dans le couloir M, l'escalier de la batterie basse A, et dans cette salle Y.

Dans ces trois premiers endroits il s'explique par la préoccupation d'obtenir plus de hauteur pour faciliter le passage; mais dans cette salle Y, longue de 8 mètres, large de 4 mètres, haute de 4^m10, l'arc ogival n'est imposé ni par

des raisons de résistance, de construction ou d'aménagement pratique; il résulte très probablement de ce qu'il était généralement employé à l'époque de la construction de la batterie A, et cette considération est très importante, parce qu'elle permet de préciser archéologiquement une date de construction.

Le petit couloir M vient aboutir après plusieurs détours à un escalier situé dans l'angle Nord-Ouest de la tour d'Autriche et de la courtine Nord de la batterie de France, vaste défense polygonale, large de 12^m50, longue de 55^m50; fortement modernisée et dont les courtines, munies de vingt-deux meurtrières et de sept embrasures de canon, commandent les côtés Sud-Ouest et Nord du fortin V. Vers le milieu de cet ouvrage on remarque les œils grillés des jours du souterrain F, G, et du couloir M et dans la courtine Sud près de la tour de l'Horloge un mâchicoulis datant de Louis XIV, servant à défendre l'entrée du grand escalier extérieur.

Du même côté, au chemin de ronde, une porte moderne permet de pénétrer directement dans la tour de l'Horloge D, dont l'intérieur mesure 2 mètres sur 5^m70. Les murs des côtés extérieurs Sud et Ouest y atteignent 2^m50 d'épaisseur, et la disposition de leurs meurtrières indique leur destination, c'est-à-dire la surveillance.

L'extrémité Sud-Ouest de la batterie de France est occupée par une charmante échauguette édiflée bien probablement sous le règne de Louis XIV, et remplaçant un poste beaucoup plus ancien. De cette batterie, deux chemins peuvent conduire au sommet actuel du donjon de la tour d'Autriche. Une entrée se trouve dans l'angle Nord-Ouest de cette tour; on traverse une petite salle voûtée Z, puis on

prend l'escalier A' composé de trente-deux marches. Une autre entrée en B' se trouve au côté Sud-Est de la tour; on y laisse à gauche un long couloir conduisant à deux sièges taillés dans le rocher C'; dont un, celui de droite, à en croire la légende, aurait servi à Godefroid de Bouillon durant le fameux siège de 1076; la chose est, en effet, possible; quoique cette excavation dans le rocher soit plutôt un poste permettant à des gardes de surveiller les abords des escaliers vers le souterrain et vers le haut de la tour, et d'en interdire éventuellement l'accès.

Du côté droit de l'entrée B' se trouve une autre porte D' avec longue meurtrière aboutissant à l'angle extrême Sud-Est du donjon et permettant d'entendre, de reconnaître celui qui voulait entrer dans le fortin V; car tous les abords actuels E' sont modernes; il y a dû avoir autrefois en cet endroit, comme partout ailleurs dans le château, un système de pont mobile isolant les fortifications du reste de la forteresse.

Au delà des deux postes C' D' on rencontre l'escalier F' vers le souterrain F G; on arrive ensuite à un palier prenant jour sur le côté Sud du donjon, puis on passe devant une meurtrière permettant de communiquer avec le sommet de la courtine Z; enfin on rencontre l'autre escalier en A' et on arrive au sommet de la tour C, disposée en batterie découverte pour huit pièces de canon.

L'épaisseur de sa courtine N, enceinte extrême du château, est de 5^m70 sur une longueur de 18 mètres environ. On remarque encore dans la façade Sud, large de 21 mètres, haute de 12 mètres au-dessus de la batterie de France, du donjon de la tour d'Autriche une pierre cantonnée de quatre autres, taillée en pointe de diamant et qui porte les armes

de Georges d'Autriche (1), prince-évêque de Liège, duc de Bouillon et restaurateur en 1551 de la tour, qui conserve son nom.

Pour comprendre la valeur des fortifications dominées par la tour d'Autriche, il faut, comme nous l'avons fait ailleurs, se figurer l'ennemi maître du reste du château, assiégeant ce fortin, où se sont réfugiés les derniers défenseurs des ouvrages emportés. L'étroite entrée E, vers le souterrain F, séparée d'ailleurs par un fossé, est alors complètement obstruée et le pont mobile de l'étage E" est dressé.

Les hommes du poste P distribuent des munitions aux soldats massés dans les souterrains F et G, qui se précipitent aux meurtrières et aux mâchicoulis des courtines, criblant les assaillants complètement découverts, de traits de projectiles et de matières enflammées.

Les guetteurs veillent de tous côtés au Nord, au Sud et à l'Ouest; confinés dans leurs postes R, V, X, N, M, K, D, ils empêchent toute tentative de sape ou d'escalade; en même temps, des souterrains encombrés de munitions, on monte constamment, à l'aide de treuils et par les mâchicoulis pratiqués dans les voûtes, les provisions et les projectiles qui ravitaillent les défenseurs au fur et à mesure de leurs besoins.

Du haut du donjon C, le chef commande et surveille ses hommes postés sur les courtines du poste O.

Mais malgré l'énergie de la défense, les souterrains FG sont forcés, et l'ennemi s'y précipite; aussitôt l'escalier

(1) Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège, 1544-1557.

mobile reliant ceux-ci au donjon, espoir suprême des assiégés, est renversé, l'étroit et tortueux couloir M est obstrué et rendu impraticable. L'escalier Q, conduisant aux magasins, reliés eux-mêmes au donjon par les mâchicoulis de leurs voûtes, est rompu et la tour d'Autriche, complètement isolée avec ses magasins et son réservoir, n'est pas encore prise; elle peut tenir le temps nécessaire pour qu'une armée de sauveurs vienne la dégager et mettre en fuite un ennemi qui déjà pouvait se croire vainqueur.

III

LE CHATEAU DE BOUILLON AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE.

Dès l'an 852, une charte de Reignier, duc de Basse-Lorraine, mentionne l'existence comme chef-lieu d'un comté, du château de Bouillon, qui était donc antérieur à cette date.

Les premières fortifications de Bouillon ne devaient pas s'éloigner de la disposition normale des constructions militaires primitives, qui se composaient simplement d'une tour ou donjon rectangulaire, entouré d'un mur crénelé, renforcé d'ouvrages en bois; il ne reste rien de cette première disposition, si ce n'est l'emplacement; il paraîtrait, en effet, que la superficie de la forteresse actuelle serait la même que celle du château primitif; elle n'aurait donc été augmentée que du premier fortin, espace compris entre les deux échanerures d'entrée.

Toutes ces données primitives sont bien vagues et ne présentent qu'un intérêt relatif; il suffit de savoir que les indications de l'archéologie, comme celles de l'histoire, les

principes et les procédés de construction, comme le système défensif qui ressort de la disposition des lieux, sont d'accord pour établir que la forteresse de Bouillon, dans son ensemble, date du milieu du xi^e siècle.

C'est l'époque, en effet, où de nombreux châteaux forts, construits suivant des procédés de défense nouveaux et analogues, s'élèvent en Allemagne, en France, sur l'emplacement d'autres châteaux dont l'assiette primitive seule était conservée.

L'histoire nous apprend que, de 1045 à 1070, régna sur le duché de Bouillon un prince de la maison d'Ardenne, Godefroid IV, dit le Courageux; ce prince audacieux et plein d'ambition, entreprit sans succès de faire la guerre à l'empereur d'Allemagne Henri III, qui le fit enfermer dans la forteresse de Gibenkenstein, où il demeura un an. Revenu dans son duché, le premier soin de Godefroid IV fut d'agrandir considérablement son château de Bouillon et de le mettre dans un état formidable de défense; les changements qu'il y fit faire, équivalent à une reconstruction complète, car l'unité du système défensif et du système architectonique, qui ressort de l'ensemble des parties anciennes, indique une construction élevée d'un seul jet.

C'est donc Godefroid IV qui peut être considéré comme le véritable auteur, vers 1050, du château de Bouillon, tel qu'il existe encore aujourd'hui dans son plan géométral. Les successeurs immédiats de Godefroid IV, c'est-à-dire Godefroid le Bossu et Godefroid de Bouillon, améliorèrent encore la situation, à tel point que, lors du siège de 1076, la forteresse était armée de tous les procédés défensifs alors connus.

Nul doute que les successeurs de Godefroid de Bouillon,

les évêques de Liège, ne l'entretinrent avec le plus grand soin et ne la mirent à la hauteur des progrès accomplis par l'art militaire.

On peut reconnaître aisément, à la description du château faite lors du siège de 1141, par l'auteur du *Triumphus*, la disposition du plan terrier actuel ; ce siège ayant démontré l'inutilité de la défense de bois établie sous la montagne de Beaumont, on l'aura remplacée vers la deuxième moitié du XII^e siècle, ce qui est conforme à l'archéologie, par la construction du poste inférieur Sud-Ouest, immédiatement relié à l'ensemble de la forteresse et séparé de tout le reste.

C'est dans ce poste que se trouve un berceau ogival.

C'est à la fin du XI^e siècle, époque d'épanouissement pour l'art militaire féodal, que le château fort de Bouillon dut être à l'apogée de sa force de résistance, muni qu'il était de tous les procédés et engins les plus perfectionnés. Cette considération nous a fait choisir une date déterminée dans notre croquis de reconstitution.

La situation ne se modifia guère au cours du XIII^e et XIV^e siècle ; l'introduction de l'artillerie à feu au XV^e siècle n'en changea pour ainsi dire pas l'aspect ; des réparations, des améliorations résultant de nouveaux procédés que l'on pourrait préciser, y furent évidemment faites, mais sans altérer le plan d'ensemble.

Mais en 1521, le comte de Nassau, lieutenant de Charles-Quint, s'étant rendu maître du château de Bouillon, lui fit subir un désastre dont il ne se releva jamais ; il ruina le palais ducal, fit décapiter les tours et les donjons, sur lesquels, vers 1545, le prince-évêque de Liège Georges d'Autriche fera établir des batteries d'artillerie découvertes.

La description faite par François de Rabutin de l'état du château, vers 1552, quoique très incomplète, ne manque pas d'intérêt : « Pendant le siège d'Yvois, dit-il, le maréchal de la Marek, alla planter le siège devant ce chasteau (de Bouillon) très fort, et plus que beaucoup de personnes ne le pourroient croire ny estimer s'il ne l'avoient veu, comme pourrez entendre par ceste description :

» C'est un rocher haut et droiet, sortant d'une montagne à laquelle je pense qu'autrefois estoit assemblé; mais par ceux qui édifièrent premièrement et depuis encore plus en a esté séparé et divisé par une fosse large et creuse environ de cent cinquante pas en diamètre, cavée et adaptée au ciseau et marteau avec grand labeur; en la plaine et circonférence duquel est entaillée la meilleure part du chasteau dedans la roche vive, avec pareil artifice en forme presque ovale et barlongue, ayant du costé de celle fosse une plateforme haute et eslevée, qui descouvre presque l'une des montagnes, au pied de laquelle est un petit boulevart ou casemate, bien percée à propos pour garder d'approcher près de ce costé, ny asseoir machines à l'autre bout est le portail qui sort dehors, de chacun costé, de douze à quinze pieds, avec les lumières ou canonnieres pour défendre les flans, servans pareillement de plate-forme.

» En la concavité et au dedans est un corps de logis à l'antique en quadrature de pavillon, couvert d'ardoises; au-dessous sont les caves vaultées, entaillées dans le roc mesme, avec un puits fort creux de quatre-vingt ou cent brasses profond, ayant la source d'une eau autant bonne et fresche qu'est possible de trouver. Au surplus, ce chasteau est percé tant à propos, qu'un poulet ne s'y pourroit des-

couvrir sans estre emporté et attaint. Il estoit garny d'artillerie et de munitions pour un long temps, ayant un seul accez, encore bien estroit et mal-aisé, inaccessible par tous les autres costez (1). »

Le maréchal de Créquy s'étant emparé, au nom de Louis XIV, du château en 1676, Vauban, qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, considérait la place comme ayant conservé une grande valeur militaire, la transforma en une solide forteresse, munie de tout ce qui était nécessaire.

Parmi les constructions exécutées au château sous le règne de Louis XIV et encore existantes, on peut citer : l'habitation du major de la place, un ancien pavillon d'officier, l'intéressant escalier intermédiaire entre les fortins I et II, les encadrements des portes d'entrée, l'aménagement de la salle de l'arsenal, la belle échauguette extrême Sud-Ouest ; enfin, différents mâchicoulis extérieurs. Presque tous ces travaux furent la conséquence de l'avènement des princes de la Tour d'Auvergne au gouvernement du duché de Bouillon.

Le règne de Louis XV se signala par la construction, en 1716, des deux premiers ponts d'entrée (2), et en 1745, des grandes casernes qui furent démolies en 1895.

Nous ne pouvons mieux faire comprendre ce qu'était le château de Bouillon au commencement de ce siècle que par un extrait du mémoire militaire écrit, avant 1824, par

(1) *Commentaires sur le fait des dernières guerres en la Gaule Belgique*, par François DE RABUTIN, cité par Stephen LEROY dans *Les sièges fameux de Bouillon*, p. 6.

(2) Ils portent la date de 1716, avec les noms du gouverneur et de l'entrepreneur.

D. Chauchet, ex-capitaine du génie (1), dans le but d'empêcher les démolitions projetées par le Gouvernement hollandais.

« La ville et le château sont entourés en grande partie par la rivière de Semoy qui en forme une presqu'île, dont l'isthme est une chaîne escarpée de rochers.

» Le château se trouve sur un de ces rochers, sa place se trouve fermée par un mur crénelé flanqué par neuf tours bastionnées ayant deux étages de feux et un grenier qui peut-être blindé, elle a trois portes principales, dont deux, celles dites de France et de la Polie, sont couvertes par un avancé ou tambour aussi crénelé. Il existe encore deux fausses portes pour les abreuvoirs et pour l'eau en cas d'incendie.

» Les approches du faubourg de Liège sont défendues par trois redoutes à mâchicoulis ayant deux étages de créneaux sous la protection du canon du fort qui plonge et prend de revers dans cette colline ainsi que sur le pont de Semoy et les gués qui existent dans les environs.

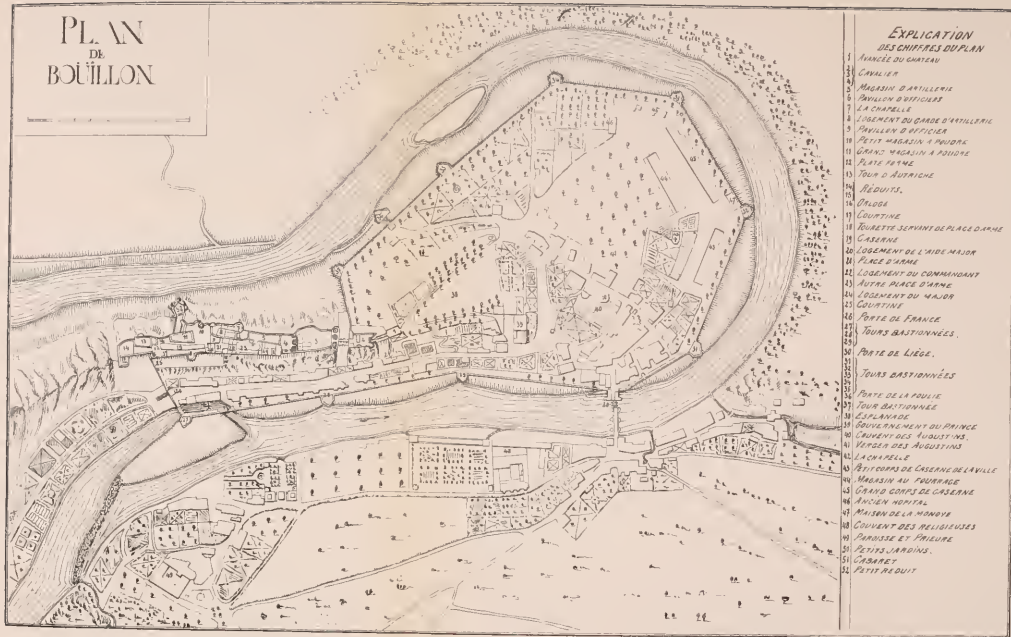
» Sa défense consiste à empêcher un parti d'escalader et de mettre la ville en contribution ; ce but sera facilement atteint par une garnison vigilante et assez forte pour la garder. Il y a deux superbes corps de casernes pour 900 hommes et 360 chevaux, un magasin spacieux pour les fourrages et vivres, une fausse porte d'abreuvoir, trois puits et un pavillon pour officiers, le tout refermé par une muraille crénelée et deux barrières. Le château a beaucoup d'ana-

(1) Mémoire militaire sur la nouvelle frontière depuis Luxembourg jusqu'à Philippeville, avec observations sur la ville de Bouillon, par le soussigné, ex-capitaine du génie. (Archives de la ville de Bouillon.)

*EXPLICATION
DES CHIFFRES DU PLAN.*

- 1 AVANCÉE DU CHATEAU.
- 2 CAVALIER
- 3
- 4 MAGASIN D'ARTILLERIE.
- 5 PAVILLON D'OFFICIERS.
- 6 LA CHAPELLE.
- 7
- 8 LOGEMENT DU GARDE D'ARTILLERIE
- 9 PAVILLON D'OFFICIER.
- 10 PETIT MAGASIN À POUVRE.
- 11 GRAND MAGASIN À POUVRE.
- 12 PLATE FORME.
- 13 TOUR D'AUTRICHE.
- 14 RÉDUITS.
- 15
- 16 ORLOGE.
- 17 COURTINE.
- 18 TOURETTE SERVANT DE PLACE D'ARME.
- 19 CASERNE
- 20 LOGEMENT DE L'AIDE MAJOR.
- 21 PLACE D'ARME.
- 22 LOGEMENT DU COMMANDANT.
- 23 AUTRE PLACE D'ARME.
- 24 LOGEMENT DU MAJOR
- 25 COURTINE
- 26 PORTE DE FRANCE.
- 27 } TOURS BASTIONNÉES.
- 28 }
- 29 }
- 30 PORTE DE LIÈGE.
- 31
- 32 } TOURS BASTIONNÉES
- 33 }
- 34 }
- 35 } PORTE DE LA POULIE
- 36 }
- 37 TOUR BASTIONNÉE
- 38 ESPLANADE
- 39 GOUVERNEMENT DU PRINCE
- 40 COUVENT DES AUGUSTINS.
- 41 VERGER DES AUGUSTINS.
- 42 LA CHAPELLE.
- 43 PETIT CORPS DE CASERNE DE LA VILLE.
- 44 MAGASIN AU FOURRAGE.
- 45 GRAND CORPS DE CASERNE
- 46 ANCIEN HOPITAL.
- 47 MAISON DE LA MONOÏE
- 48 COUVENT DES RELIGIEUSES
- 49 PAROISSE ET PRIEURÉ
- 50 PETITS JARDINS.
- 51 CABARET
- 52 PETIT RÉDUIT.

PLAN DE BOUILLON



EXPLICATION DES CHIFFRES DU PLAN

- 1 AVANCÉE DU CHATEAU
- 2 CAVALIER
- 3 MAGASIN D'ARTILLERIE
- 4 PAVILLON D'OFFICIERS
- 5 LA CHAPELLE
- 6 LOGEMENT DU GARDE D'ARTILLERIE
- 7 PAVILLON D'OFFICIER
- 8 PETIT MAGASIN A POUDRE
- 9 GRAND MAGASIN A POUDRE
- 10 PLACE FORTNE
- 11 TOUR D'AUTRICHE
- 12 REDUITS
- 13 ORLOGE
- 14 COURTYNE
- 15 ROUETTE SERVANT DE PLACE D'ARME
- 16 CASERNE
- 17 LOGEMENT DE L'AIDE MAJOR
- 18 PLACE D'ARME
- 19 LOGEMENT DU COMMANDANT
- 20 AUTRE PLACE D'ARME
- 21 LOGEMENT DU MAJOR
- 22 COURTYNE
- 23 PORTE DE FRANCE
- 24 TOURS BASTIONNÉES
- 25
- 26 PORTE DE LIÈGE
- 27
- 28 TOURS BASTIONNÉES
- 29
- 30 PORTE DE LA FOULIE
- 31 TOUR BASTIONNÉE
- 32 ESPLANADE
- 33 BRUYÈRE-MONT DU PRINCE
- 34 COUVENT DES AUGUSTINS
- 35 VERGER DES AUGUSTINS
- 36 LA CHAPELLE
- 37 PETIT CORPS DE CASERNE DE LA VILLE
- 38 MAGASIN AU POUVRAGE
- 39 GRAND CORPS DE CASERNE
- 40 ANCIEN HÔPITAL
- 41 MAISON DE LA MONDIE
- 42 COUVENT DES RELIGIEUSES
- 43 PAROISSE ET PRIÈRE
- 44 PETITS JARDINS
- 45 CABARET
- 46 PETIT REDUIT

logie avec Ehrenbreisten, placé sur la cime d'un rocher, à plus de 150 pieds de hauteur sur une largeur variée de 50 à 80 pieds, très espacé sur les flancs, ayant des coupures profondes et taillées à pic sur ses extrémités; on ne peut y communiquer qu'autant que la garnison sera absolument paralysée, 500 hommes suffisent pour sa défense.

» Il est composé : 1° du côté Nord-Est-Est d'un avancé ou tambour crénelé précédé d'une esplanade spacieuse servant aux exercices de troupes;

» 2° Trois cavaliers placés en amphithéâtre, séparés par des coupures profondes auxquels trois ponts servent de communication, dont deux sont en pierre d'une seule arche qui font l'admiration des connaisseurs par la hardiesse de leur architecture.

» Trois étages de feux défendent parfaitement les avenues du château et même de la ville côté Nord-Est, de l'Est et de l'Est-Est-Sud, derrière le troisième cavalier se trouvent les bâtiments qui lui servent de couvre-dos.

» La partie droite est liée à la tour d'Autriche par un revêtement en grosse maçonnerie dans lequel il y a quatre embrasures qui prennent des revers sur le pont de Semoy dans les collines en passant les routes de Liège, Sedan et Carignan. Les intervalles sont percés de créneaux pour fusils de rempart, sa gauche est liée à la même tour par la munitionnaire, l'arsenal, la chapelle et autres bâtiments, le petit magasin à poudre; dans la plate-forme de ce magasin on a pratiqué un escalier couvert taillé dans le roc qui conduit à la porte de secours, laquelle débouche au Nord-Ouest à mi-côté, au lieu dit *la Poulie*; elle est défendue par une redoute crénelée, de cette plate-forme à la tour

d'Autriche il y a un gros mur qui couvre le grand magasin à poudre et la caserne.

» La tour d'Autriche ferme à l'Ouest le château, qui est séparé du rocher par une large coupure, elle a quatre étages placés l'un au-dessus de l'autre, percés d'embrasures qui défendent ces diverses avenues.

» Dans cette tour se trouve le fauteuil de Godefroid de Bouillon ; c'est un siège pratiqué dans le roc ; la tradition lui assigne cette place de prédilection, elle n'est pas comode mais au moins très sûre, elle porte aussi qu'il défendit...

» Il y a dans l'intérieur du château une caserne, trois pavillons, un arsenal, une belle manutention, une chapelle, deux magasins aux poudres à l'épreuve de la bombe, deux citernes et un puits qui contiennent plus d'eau qu'il n'en faut à la garnison ; de plus, de beaux et vastes souterrains dont une partie taillée dans le roc pouvait loger la troupe et resserrer les approvisionnements.

» Sans date.

» D. CHAUCHET. »

Outre la nouvelle appropriation de différentes batteries d'artillerie et la création d'une nouvelle batterie d'entrée, on doit au Gouvernement hollandais l'aménagement des prisons et cachots, et, dans la partie centrale du château, la construction, en 1828, de quatre grandes casernes voûtées édifiées sur l'emplacement du donjon et de la chapelle Saint-Jean, démolis en 1824.

Liège, mai 1894.

FERNAND LOHEST,
Architecte.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14 et 28 juillet; des 4, 11, 18 et 25 août 1894.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Langendonck la restauration du tableau représentant le Martyre de Saint-Pierre, qui décore l'église de Wesembeek (Brabant);

Église
de Wesembeek.
Tableau.

2° Le projet relatif à la décoration et à l'ameublement de la chapelle de Saint-Guidon, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

Église
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Décoration.

3° Les dessins de la seconde série de vitraux peints à placer dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant); auteurs, MM. Comère et Capronnier;

Église
de Sainte-Marie,
à Schaerbeek.
Vitraux.

4° Les dessins de deux verrières à exécuter par M. Coucke pour l'église de Ham-sur-Heure (Hainaut);

Église de
Ham-sur-Heure.
Verrières.

5° Les dessins de trois vitraux destinés au chœur de l'église de Saint-Jean, à Poperinghe (Flandre occidentale);

Église
de Saint-Jean,
à Poperinghe.
Vitraux.

l'attention de l'auteur, M. Dobbelaere, a été appelée sur la caractéristique de Saint-Thomas, représenté dans la verrière n° III, qui n'est pas celle généralement admise ;

Église
de Sainte-Anne,
à Gand.
Décoration.

6° Les esquisses présentées par M. Lybaert pour la décoration de la chapelle des fonts baptismaux à l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale), ainsi que les peintures exécutées par le même artiste dans la chapelle de la Passion ;

Hôtel provincial
du Hainaut,
à Mons.
Décoration.

7° Les esquisses de deux panneaux commandés à MM. Hennebicq et Herbo pour la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Hainaut, à Mons.

Église
de Berchem-
Sainte-Agathe.
Tableaux.

— Un délégué a procédé à l'examen du tableau représentant la Sainte-Famille, appartenant à l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant), dont la restauration vient d'être effectuée par M. Van Langendonek.

Le tableau en question a été rentoilé, nettoyé et réparé avec les plus grands soins et la plus grande prudence en évitant les repeints. Il y a donc lieu de liquider la somme due à l'artiste pour ce travail.

Un autre tableau de grandes dimensions appartenant à la même église se trouve dans l'atelier de M. Van Langendonek pour être restauré. Il représente la Fuite en Égypte. Cette œuvre n'est pas sans mérite ; les figures sont fort bien dessinées. Il y aura lieu de la rentoilier ; quant à la peinture, elle paraît bien conservée et les travaux à y effectuer ne semblent pas devoir être bien importants.

Église de Virton.
Tableau.

— Le même délégué a examiné le tableau de l'église de Virton (Luxembourg) représentant Saint-Bernard prosterné devant la Sainte-Vierge.

Cette œuvre, attribuée à Gaspard De Crayer, a été déposée

par le Gouvernement dans l'église de Virton il y a plus d'un demi-siècle. La peinture a du mérite, mais elle a beaucoup souffert; le tableau a été coupé transversalement en plusieurs morceaux; la toile est entièrement consommée. Il y aura donc lieu de rentoiler le tableau. En outre, il devra être nettoyé avec soin et réparé aussi discrètement que possible où la peinture est détériorée.

M. Van Langendonck s'acquittant parfaitement des travaux qu'on lui confie, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il soit chargé de la restauration du tableau précité.

— Le délégué qui s'est rendu à l'atelier de M. Van Langendonck a examiné le travail de restauration effectué au tableau de l'église de Strombeek-Bever (Brabant), attribué à Daniel Segers.

Église de
Strombeek-Bever.
Tableau.

Ce tableau représente la Sainte-Vierge entourée de touffes de fleurs disposées sur un encadrement peint.

Le travail effectué consistait dans le rentoilage de l'œuvre, le nettoyage et la réparation de la peinture. Le restaurateur s'étant très bien acquitté de sa mission, le Collège a émis l'avis de liquider la somme qui lui est due pour cette entreprise.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Lampe, le tableau de Gaspard De Crayer appartenant à l'église de Leefdael (Brabant), dont la restauration vient d'être effectuée. Il a constaté que le travail est entièrement terminé et que l'artiste s'est acquitté de sa mission avec les plus grands soins. D'accord avec son délégué, la Commission a proposé de liquider le subside alloué par l'État pour la restauration précitée.

Église
de Leefdael.
Tableau.

— Des délégués ont examiné le travail de restauration exécuté par M. De Pauw au tableau de Rubens qui décore

Cathédrale
de Gand.
Tableaux.

une des chapelles de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

L'opération, qui consistait dans le rentoilage de l'œuvre et la réparation de quelques parties endommagées de la peinture, a été exécutée avec soin. Le restaurateur a tenu compte des observations qui lui avaient été communiquées lors d'une précédente inspection, c'est-à-dire d'éviter de faire usage de la térébenthine pour le nettoyage de la peinture et de borner la restauration au strict nécessaire, sans se préoccuper d'enlever des anciens repeints qui sont d'ailleurs presque imperceptibles.

— Les mêmes délégués ont inspecté les tableaux de Pourbus, de Van der Meire et d'Otto Venius appartenant audit édifice, que l'on se propose de faire restaurer par M. De Pauw.

Lors d'une première visite, les délégués avaient prié le conseil de fabrique de faire décrocher ces œuvres, qu'il n'était pas possible de voir en détail dans la position qu'elles occupaient; cette opération a été faite.

Après un examen attentif des importantes œuvres d'art précitées, les délégués sont d'avis qu'il est désirable, avant tout, d'en faire exécuter des photographies d'un format assez grand; ces reproductions serviront de procès-verbaux pour le contrôle des diverses opérations à effectuer par l'artiste. Il importe aussi que le restaurateur procède d'abord à un essai de nettoyage d'une petite partie de chacun des tableaux à restaurer. Une nouvelle visite permettra ensuite de déterminer exactement les travaux à effectuer pour assurer la conservation de ces œuvres.

Lorsque les essais de nettoyage préconisés ci-dessus seront exécutés, il est probable que M. De Pauw sera amené

à modifier ses estimations premières, qu'il n'a pu d'ailleurs établir qu'à la suite d'un examen superficiel. Il semble donc utile, avant de prendre une décision sur cette affaire, d'attendre le résultat des essais précités ainsi que la revision des devis présentés.

— Un délégué a procédé à l'examen des tableaux de l'église de Steynockerzeel, restaurés par M. Primen.

Église de
Steynockerzeel.
Tableaux.

Il résulte de cet examen que le travail effectué par l'artiste a été exécuté avec beaucoup de soins et qu'il y a lieu de l'approuver.

— Les délégués qui ont examiné, dans l'atelier de M. Lagae, le modèle grandeur d'exécution de la statue destinée à la façade de l'université de Liège, ont constaté que ce modèle, dont la maquette a été admise par les délégués de la ville de Liège, tient compte des observations faites antérieurement.

Université
de Liège.
Statue.

La Commission a, en conséquence, émis l'avis d'approuver définitivement ce modèle.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé le projet dressé par M. l'architecte Buyck pour l'exécution des travaux urgents de restauration de l'hôtel de ville de Damme (Flandre occidentale).

Hôtel de ville
de Damme.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Fronville (Namur), sous réserve d'améliorer la pente de

Construction
et restauration
de presbytères.

l'escalier donnant accès à l'étage en prolongeant l'avant-corps de la cage vers la façade postérieure du bâtiment; architecte, M. Verhas;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bersillies-l'Abbaye (Hainaut); architecte, M. Sonnevillie;

3° Le projet d'amélioration du presbytère de Saint-Antelinekx (Flandre orientale); architecte, M. Maes;

4° Le devis de divers travaux de réparation à exécuter au presbytère de Ramillies (Brabant);

5° Le devis des travaux complémentaires de restauration à effectuer au presbytère d'Eelen (Limbourg);

6° Le projet de restauration du presbytère de Vezou (Hainaut);

7° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Sluse-sur-Geer (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

8° Le projet d'appropriation du presbytère de Grammene (Flandre orientale); architecte, M. Hoste;

9° Le projet de restauration du presbytère de Jemeppe-sur-Sambre (Namur); architecte, M. Frère;

10° Le projet d'appropriation du presbytère de Houtaing (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

11° Le projet relatif à l'amélioration des abords du presbytère de Villance (Luxembourg);

12° Le projet de divers travaux de restauration et d'appropriation à exécuter au presbytère de Rossignol (Luxembourg);

13° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer au presbytère d'Arc-Ainières (Hainaut); architecte, M. Motaux.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

- 1° A Bersillies-l'Abbaye (Hainaut); architecte, M. Sonneville; Église de Bersillies-l'Abbaye.
- 2° A Waret-l'Évêque (Liège); architecte, M. Froment. Église de Waret-l'Évêque.
- Ont aussi été approuvés les projets ci-après :
- 1° Agrandissement de l'église de Wanlin (Namur); Église de Wanlin.
architecte, M. Michaux ;
- 2° Construction d'une sacristie à l'église de Saint-Antelinckx (Flandre orientale); architecte, M. Maes ; Église de Saint-Antelinckx.
- 3° Construction d'une sacristie à l'église de Hulsonniaux (Namur); architecte, M. Lange; Église de Hulsonniaux.
- 4° Établissement d'un nouveau pavement dans le chœur de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers); Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten.
architecte, M. Van Assche.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

- Loozen sous Bocholt (Limbourg) : mobilier complet ;
- Rendeux-Haut (Luxembourg) : banes ;
- Hondelage (Luxembourg) : mobilier complet ;
- Villers-sur-Lesse (Namur) : maître-autel et confessionnal ;
- Yvoz, commune de Ramet (Liège) : confessionnal ;
- Villers-deux-Églises (Namur) : maître-autel ;
- Neeroeteren (Limbourg) : banc de communion ;
- Saint-Jacques, à Liège : maître-autel ;
- Notre-Dame de Bon-Secours, à Péruwelz (Hainaut) : mobilier complet ;
- Notre-Dame, à Dinant (Namur) : banc de communion.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- Église de Casterlé. 1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Casterlé (Anvers), sous réserve de supprimer trois des lucarnes de la flèche et de ne maintenir que celle vers la façade postérieure, nécessaire pour donner accès à la toiture; architecte, M. Taeymans;
- Église de Calonne. 2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Calonne (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;
- Église de Saint-Martin, à Tamines. 3° Le projet de restauration de l'église de Saint-Martin, à Tamines (Namur); architecte, M. Lange;
- Église d'Erquelines. 4° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer aux toitures de l'église d'Erquelines (Hainaut); architecte, M. André;
- Église de Mainvault. 5° La restauration des toitures de l'église de Mainvault (Hainaut);
- Église de Callenelle. 6° Le devis estimatif des travaux de restauration des toitures de l'église de Callenelle (Hainaut); architecte, M. Sonneville;
- Église de Sarolay. 7° L'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Sarolay, sous Argenteau (Liège); architecte, M. Mardaga;
- Église de Ramillies. 8° Le devis des ouvrages de réparation projetés à l'église de Ramillies (Brabant);
- Église de Rossignol. 9° Le projet de restauration et d'appropriation de l'église de Rossignol (Luxembourg);
- Église de Bost. 10° Le projet de restauration des pignons de l'église de Bost, sous Hougaerde (Brabant); architecte, M. Verheyden;

- 11° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église d'Andenelle, sous Andenne (Namur); Église d'Andenelle.
- 12° Le rejointoyage des parements des murs et des voûtes du chœur de l'église de Duysbourg (Brabant), sous la réserve que ce travail sera exécuté sous la surveillance spéciale de M. l'architecte Langerock, chargé de la direction des travaux de restauration de l'édifice; Église de Duysbourg.
- 13° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg); Église de Saint-Quentin, à Hasselt.
- 14° Le devis estimatif des travaux à effectuer pour achever la restauration du chœur et de la crypte de l'ancienne église de Thynes (Namur); Ancienne église de Thynes.
- 15° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Saint-Martin, à Hal.
- 16° Le devis estimatif des travaux urgents de restauration à exécuter à la cathédrale de Tournai (Hainaut); architecte, M. Sonnevillè; Cathédrale de Tournai.
- 17° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Vosselaere (Flandre orientale), sous réserve de revoir les meneaux des fenêtres, dont le style s'écarte de celui de l'église, et d'en soumettre de nouvelles études avant l'exécution; architecte, M. Van Assche; Église de Vosselaere.
- 18° Le projet de restauration de l'église primaire de la ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale); architecte, M. Geerts; Église primaire de Saint-Nicolas
- 19° Le projet relatif à la restauration intérieure du transept de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), à la condition de s'abstenir de faire usage du ciment pour la réparation des parements et de Cathédrale de Gand.

conserver la teinte naturelle de chaque espèce de matériaux entrant dans la composition de ces parements; architecte, M. Van Assche ;

Église
de Lisseweghe.

20° Le projet relatif à l'exécution d'une seconde série de travaux de restauration à l'église de Lisseweghe (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche ;

Église
de Saint-Jacques,
à Bruges.

21° Le projet de restauration de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale). L'attention de l'auteur M. l'architecte De Wulf a été appelée sur le tracé des réseaux des fenêtres, où l'on remarque certaines lourdeurs; il devra s'inspirer des anciens tracés de l'époque et il conviendra qu'il soumette un dessin définitif des réseaux, pour l'étude duquel il trouvera sans doute des indications lors de la démolition des maçonneries bouchant les baies. Il sera utile aussi de recevoir, avant l'exécution, le modèle en plâtre des dais à établir au-dessus des statues ;

Comptes
de travaux
de restauration
d'églises.

22° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : premier et deuxième semestres de 1895 ;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : exercice 1895 ;

Saint-Martin, à Hal (Brabant) : exercice 1889.

Église de
Sainte-Walburge,
à Audenarde.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), des délégués ont inspecté, le 15 août 1894, les travaux en voie d'exécution pour la restauration des trois chœurs de cet édifice.

Les ouvrages ont été entamés par le chœur nord et celui-ci est débarrassé des plâtrages qui recouvraient les

murs et les colonnes. L'enlèvement de ces plâtrages a révélé des dégâts importants et de nombreux remaniements qui ont été opérés à diverses époques. On a constaté aussi que des parties de maçonneries, notamment le mur au-dessus des colonnes séparant le chœur nord du chœur central, où des reconstructions ont été opérées, sans doute peu de temps après la construction primitive, ne se raccordent guère avec les maçonneries plus anciennes de l'angle nord-est du chœur central ; on y trouve, en outre, certains détails que l'on ne s'explique pas. Il y aura donc une nouvelle étude à faire et des modifications à apporter au projet approuvé. Toutefois il est difficile de se prononcer dès maintenant sur le parti à prendre en vue de résoudre ces questions. Le conseil de fabrique se proposait de restaurer successivement les trois chœurs, mais en présence des constatations faites, les délégués pensent que l'on devrait avant tout débarrasser complètement du plâtrage qui les recouvre les diverses parties de l'édifice dont la restauration a été autorisée. Il est possible que cette opération amènera d'autres découvertes donnant des indications de nature à éclaircir les points douteux constatés dans le chœur nord.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

— Des délégués se sont rendus à Walcourt (Namur), afin d'examiner les travaux de restauration en voie d'exécution à la tour de l'église paroissiale. Ils ont constaté que ces ouvrages s'effectuent d'une façon très satisfaisante. En mettant la main aux travaux de la partie supérieure du clocher, il a été reconnu que certaines poutres supportant la flèche sont consommées au point de devoir exiger des

Église
de Walcourt.

travaux plus importants que ceux prévus. Il sera prudent de profiter de l'exécution des travaux de la tour pour examiner s'il ne conviendrait pas de changer l'assiette du beffroi des cloches.

Un simulacre du support de la croix triomphale a été établi à l'entrée du chœur. Si, lors du placement définitif, il est possible de remonter l'ensemble de 15 à 20 centimètres, l'effet produit n'en sera que plus satisfaisant.

Jusqu'ici il n'a été pris aucune mesure en vue de remédier à l'état de délabrement des intéressantes stalles de l'église de Walcourt et du pavement du chœur de cet édifice. Cette situation vraiment déplorable ne peut cependant être maintenue plus longtemps; il importe de donner suite au projet approuvé depuis plusieurs années, pour l'exécution duquel le conseil de fabrique a offert d'intervenir par une allocation spéciale; on ne peut qu'engager l'État à subsidier et à autoriser l'exécution de ces ouvrages, afin de donner un aspect un peu plus convenable à cet édifice, qui est visité par de nombreux étrangers.

A diverses reprises on a signalé l'état d'humidité qui règne dans la sacristie et qui compromet la conservation d'intéressantes boiseries du XVIII^e siècle. Il paraît difficile d'améliorer les conditions de cette annexe; pour ce motif, il serait peut-être bon d'étudier dès maintenant le projet de rétablissement du cloître, dont il reste des vestiges suffisants pour le reconstituer avec succès. Sans doute, le rétablissement du cloître n'a rien d'urgent, mais comme une allocation importante figure au devis général pour la construction d'une sacristie, on pourrait, semble-t-il, consacrer cette somme à la restitution de l'aile orientale du cloître et affecter

celle-ci au service de la sacristie. Ce serait une première étape franchie dans la reconstitution du cloître et cet édifice formerait avec l'église un ensemble de constructions d'un grand intérêt.

La Commission s'est ralliée de tous points à l'avis de ses délégués.

— Des délégués ont procédé à l'inspection de l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg), dont la restauration est devenue nécessaire.

Église de
'S Heeren-Elderen

L'église de 'S Heeren-Elderen paraît remonter à la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle, mais elle n'a guère d'importance au point de vue de l'art ; elle a d'ailleurs subi de nombreux remaniements, qui en ont dénaturé le caractère architectural. Il n'y a pas lieu, dès lors, de la ranger au nombre des édifices monumentaux du culte.

Les travaux de restauration à effectuer à cet édifice seront assez importants. Il conviendra tout d'abord de faire dresser un projet complet des ouvrages à effectuer et d'y joindre une estimation des frais à faire en commençant par les plus urgents. Ceux-ci comportent naturellement la réparation des toitures et l'exécution de travaux de drainage destinés à éloigner les eaux du pied des murs et, ensuite, la restauration des maçonneries, etc.

On pourra profiter de la restauration de l'église pour enlever le badigeon intérieur, dont les nombreuses couches empâtent les détails d'architecture.

L'église de 'S Heeren-Elderen possède un retable du xvi^e siècle, représentant des scènes de la vie du Christ. Un certain nombre de figures et beaucoup de détails d'ornementation en ont été enlevés ; ce n'est pas une œuvre de premier

ordre, toutefois elle est intéressante par la conservation de sa polychromie ancienne.

On remarque également dans l'édifice cinq verrières du xvi^e siècle, mais elles ont subi des restaurations malheureuses il y a une trentaine d'années. Quelques débris intéressants de vitraux de diverses époques sont disposés dans les fenêtres de la sacristie. Il est désirable de les voir conserver avec soin, de même que deux petites peintures sur bois, de l'époque gothique, représentant la tête du Christ et celle de la Sainte-Vierge, ainsi qu'un coffret à reliques, en bois, du xv^e siècle, orné de peintures sur fond d'or.

Des pierres tumulaires intéressantes, rappelant la mémoire d'anciens seigneurs de la localité, sont disséminées dans l'église; il conviendra de profiter de la restauration de l'édifice pour déplacer celles qui ont été appliquées malencontreusement contre les piliers de l'arc triomphal; on pourra les placer contre les murs du fond de l'église, sous le jubé, lequel devra sans doute être reconstruit.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

INSTITUTION D'UN COMITÉ

CHARGÉ

DE SURVEILLER LES FOUILLES PRATIQUÉES DANS LES RUINES
DE L'ANCIENNE ABBAYE DE VILLERS

Par arrêté royal du 5 juillet 1895, il a été institué un Comité composé de trois membres chargés de donner leur avis sur les mesures à prendre à l'occasion des découvertes qui pourraient être faites dans les ruines de l'ancienne abbaye de Villers.

Ce Comité se compose de MM. Lagasse, ingénieur en chef, directeur des bâtiments civils; de Prella de la Nieppe, conservateur du Musée archéologique de Nivelles, et Delvigne, archéologue, curé de l'église de Saint-Josseten-Noode.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 septembre; des 6, 13, 20 et 27 octobre 1894.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1^o Le projet relatif au placement de deux vitraux peints dans le chœur de l'église d'Aerseele (Flandre occidentale);
auteur, M. Nielaus;

Église d'Aerseele.
Vitraux.

2^o Les nouveaux dessins des vitraux à placer dans l'église de Tintigny (Luxembourg), sous réserve de supprimer ou tout au moins d'atténuer l'arc divisant à tort le vitrail représentant Saint-Ignace; auteur, M. Bardenhewer;

Église
de Tintigny.
Vitraux.

3^o Les dessins soumis par MM. Comère et Capronnier pour le placement de vitraux dans les trois fenêtres absidales de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons (Hainaut);

Église
de Saint-Nicolas-
en-Havré, à Mons.
Vitraux.

Église
de Notre-Dame,
à Tongres.
Verrières.

4° Les dessins de deux verrières à exécuter pour l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg). Il y aura lieu, au cours de l'exécution, de modifier l'ornementation des tympans, dont l'aspect est trop mesquin par rapport à l'ensemble des verrières; cette ornementation pourra être avantageusement remplacée par des attributs. Les auteurs MM. Comère et Capronnier ont été engagés aussi à réduire un peu la hauteur des figures de la rangée inférieure du vitrail de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs;

Église
de Beverloo.
Statue.

5° L'esquisse de la statue représentant Saint-Lambert, commandée à M. Courroit pour la décoration de la façade principale de l'église de Beverloo (Limbourg). Dans le cours de l'exécution définitive, il conviendra de donner un peu moins d'ampleur à la statue; on pourra ainsi la faire reposer sur un petit piédestal et elle se profilera mieux dans la niche qu'elle semble trop encombrer, d'après l'esquisse.

Cathédrale
de Gand.
Tableaux.

— Des délégués ont examiné, de concert avec M. Lybaert, membre du Comité provincial des correspondants, les essais de nettoyage effectués par M. De Pauw aux tableaux de Pourbus, de Van der Meire et d'Otto Venius, qui se trouvent dans l'église de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale).

Après un examen minutieux du travail d'essai effectué, les délégués sont d'avis que cette opération est poussée un peu trop loin; le nettoyage est trop énergique et, jusqu'à un certain point, il est de nature à compromettre la conservation des glacis et à enlever la patine si harmonieuse que le temps a imprimée à la peinture.

Il importe de procéder à ce nettoyage avec la plus grande circonspection, aussi légèrement que possible, en adoptant

les moyens les plus inoffensifs. Tout emploi d'essence quelconque doit être rigoureusement proscrit.

Le travail de restauration lui-même devra se borner à fixer les parties de la peinture qui tendent à s'écailler et à boucher les petits trous qui s'y remarquent. Il doit être entendu aussi qu'on laissera subsister les anciens repeints qui ne font pas de tort à l'aspect d'ensemble des œuvres.

Sous la réserve expresse de tenir compte de ces recommandations, les délégués sont d'avis qu'on peut autoriser la restauration des tableaux précités. Il conviendra toutefois de commencer par l'œuvre d'Otto Venius, dont la restauration n'offre pas de difficultés; on procédera à un nouvel examen de ce panneau dès qu'il sera terminé. Les délégués sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de parquer cette dernière œuvre.

M. De Pauw se proposait d'effectuer les travaux dans son atelier; en présence de la valeur des œuvres dont il s'agit, il n'est pas possible d'en autoriser le déplacement et de les exposer ainsi à de nombreux dangers, notamment aux risques d'incendie. Les travaux devront être exécutés à l'église même, comme il a été fait d'ailleurs pour le tableau de Rubens.

La somme de 7,200 francs demandée par M. De Pauw pour la restauration complète des trois tableaux n'est pas trop élevée; il y aura lieu d'ajouter à ce chiffre celui de 245 francs, coût des reproductions photographiques, ce qui portera la dépense totale à 7,445 francs, laquelle sera à répartir entre les diverses autorités intervenantes.

Lors de leur visite, les délégués ont constaté que le remarquable tableau de Rubens, dont la restauration vient d'être effectuée, est déjà couvert d'un rideau. Il n'est pas

nécessaire de faire ressortir le danger qu'il y a de priver ainsi d'air et de lumière une toile fraîchement restaurée et vernie. On doit insister pour que ce tableau soit débarrassé immédiatement du rideau et laissé complètement à découvert jusqu'au moment où l'on aura constaté qu'il peut être pris d'autres mesures.

La Commission s'est ralliée aux conclusions du rapport de ses délégués.

Église
de Vollezeele.
Tableaux.

— Un délégué a examiné, dans l'église de Vollezeele (Brabant), les trois tableaux qui décorent les autels de cet édifice et pour la restauration desquels le conseil de fabrique sollicite un subside de l'État.

Le tableau du maître-autel, représentant le Christ en croix, offre un certain mérite; il est attribué à De Clerck.

Le tableau de l'autel latéral sud représente la Conversion de Saint-Paul, patron de la paroisse. Cette œuvre n'a pas une valeur artistique bien importante; elle est d'une époque postérieure à la précédente et d'un artiste inconnu.

Le tableau de l'autel latéral nord semble reproduire les portraits d'une famille noble du xvi^e siècle recevant le Rosaire de la Sainte-Vierge. C'est une conception assez médiocre tant comme dessin que comme peinture.

Sur les instances de l'autorité supérieure, le conseil de fabrique a fait procéder, il y a une couple d'années, à la réparation des deux tableaux des autels latéraux. Cette opération, effectuée par M. Van Landuyt, peintre-restaurateur à Laeken, paraît avoir été faite très consciencieusement. Il semble donc qu'il n'y a aucun inconvénient à lui confier également la restauration du tableau du maître-autel. Le travail à y exécuter sera du reste peu important : il suffira de le nettoyer

avec soin et avec prudence en employant les moyens les plus inoffensifs et en s'abstenant surtout de faire usage d'essence, afin de n'altérer en rien les glacis de la peinture et à revernir ensuite cette dernière. Il doit être entendu que l'on n'enlèvera pas les anciens repeints, lesquels d'ailleurs ne se remarquent pas dans l'ensemble de l'œuvre.

Les ressources du conseil de fabrique étant très limitées, il y a lieu pour le Gouvernement de lui venir en aide en prenant à sa charge la somme de 400 francs qui lui est demandée pour couvrir la dépense résultant de la restauration des trois tableaux et qui s'élève à 1,000 francs.

— Des délégués ont examiné le complément de la série de sept vitraux de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), dont la réédification a été confiée à MM. Comère et Capronnier.

Église de
Sainte-Catherine,
à Hoogstraeten.
Vitraux.

Les trois vitraux récemment placés et qui terminent l'entreprise sont, dans leur ensemble, convenablement exécutés. Il y a lieu seulement de leur reprocher une certaine faiblesse de tonalité rompant l'harmonie qui avait été observée jusqu'ici pour les autres vitraux sortant du même atelier. Toutefois, il est probable que cette disparate s'atténuera quelque peu dans un espace de temps relativement court.

Nonobstant cette réserve, la Commission a émis l'avis, avec ses délégués, qu'on peut liquider la somme due aux artistes pour cette entreprise.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Sainte-Croix, à Vieux-Dieu, sous Mortsels (Anvers), des délégués ont examiné, le 25 septembre 1894, le chemin de la croix exécuté pour cet édifice par MM. De Boeck et Van Wint.

Église
de Sainte-Croix,
à Vieux-Dieu.
Chemin
de la croix.

Les délégués ayant constaté que ce travail est entièrement terminé et qu'il a été effectué selon toutes les règles de l'art, la Commission a proposé d'autoriser la liquidation des subsides y afférents.

Monument
du
chanoine David.

— Un délégué a procédé, dans l'atelier de M. le sculpteur De Vriendt, à l'examen du modèle, demi-grandeur d'exécution, du monument à ériger à Lierre (Anvers), à la mémoire du chanoine David.

L'œuvre de M. De Vriendt étant bien réussie, la Commission a émis l'avis qu'elle peut être approuvée.

Église
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Tapisseries.

— Un délégué a examiné les tapisseries de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), dont la restauration vient d'être effectuée.

Il résulte de cet examen que le travail a été exécuté avec les plus grands soins et que rien ne s'oppose à son approbation.

Dans le cours de l'exécution de cette entreprise, il a été constaté que les tapisseries en question étaient beaucoup plus détériorées qu'elles ne l'avaient paru dans le principe, de sorte que la dépense s'est élevée à un chiffre supérieur aux prévisions. Eu égard à l'intérêt qu'offrent ces œuvres d'art et aux soins apportés à leur remise en bon état, la Commission ne verrait pas d'inconvénient, le cas échéant, à ce que l'État tienne compte au conseil de fabrique des frais imprévus qui lui ont été imposés.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Ancienne abbaye
de Saint-Laurent,
à Liège.

1^o Le projet relatif à la restauration du porche de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent, à Liège ;

2° Le projet relatif à la restauration du pont des Trous, Pont des Trous,
à Tournai. à Tournai (Hainaut); auteur, M. A. Verhaegen.

— Des délégués se sont rendus à l'ancienne abbaye de Ancienne abbaye
de Saint-Bernard. Saint-Bernard (province d'Anvers), servant aujourd'hui de dépôt militaire, afin d'examiner la tour qui surmonte le bâtiment principal et dont le mauvais état a été signalé par M. le Ministre de la guerre.

Après un examen minutieux de l'édifice, les délégués ont constaté que l'ensemble de la partie carrée est très solide; on n'y remarque aucune lézarde ni aucune dégradation qui soit de nature à en compromettre l'existence. Toutefois, son couronnement formant lanterne est assez sérieusement dégradé; les pierres en sont pour la plupart fendillées et il y aura là un renouvellement sérieux à opérer. Les quatre vases qui cantonnent la lanterne sont aussi en mauvais état et devront être remplacés.

Sans présenter des dangers imminents, le couronnement de la tour exige cependant que l'on s'en occupe à bref délai.

La partie de la tour depuis la lanterne jusqu'au bas devrait être visitée avec soin, quelques fragments de corniches s'en étant détachés.

Les travaux de réparation devraient comprendre aussi la couverture, au moyen de plomb, de toutes les saillies de corniches, afin d'éviter que les eaux pluviales y séjournent.

La tour de Saint-Bernard date du xvii^e siècle. Sans avoir une importance artistique suffisante pour qu'on puisse la ranger au nombre des monuments historiques, elle a cependant un autre mérite, celui de contribuer par sa masse et par son aspect pittoresque à embellir encore le site remarquable qui se déploie sur les rives de l'Escaut. Pour ce motif

seul, il serait hautement regrettable de la voir disparaître. La démolition de cet édifice ne manquerait pas d'ailleurs de provoquer des protestations, étant donné qu'il constitue une propriété nationale et qu'une propagande active est menée depuis quelque temps dans le pays en vue de la protection de ses sites et de ses monuments.

S'il était admis que la tour précitée dût être démolie parce qu'on ne peut en tirer aucun parti et que son entretien est onéreux, la même raison ne tarderait pas à être invoquée à propos d'autres constructions analogues et on en arriverait ainsi à voir disparaître des constructions intéressantes ou à dénaturer l'aspect de sites que la réputation artistique de notre pays a tout avantage à conserver intacts dans la mesure du possible.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Engreux, commune de Mabompré (Luxembourg), sous réserve d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage en prolongeant la cage vers la façade postérieure au moyen d'un avant-corps. L'attention de l'auteur M. l'architecte Cupper a été appelée aussi sur les inconvénients que présenteraient, au point de vue de la circulation, les différences de niveau qu'il propose pour les locaux des dépendances. Tout en approuvant ce projet, la Commission a cru devoir exprimer le regret de ce que l'architecte n'ait pas cherché à introduire dans la façade

du bâtiment ou dans la partie qui fait directement face à la voie publique, un motif quelconque rappelant la destination de l'édifice. Il conviendra, à l'avenir, de tenir compte de cette recommandation ;

2° A l'agrandissement du presbytère de Wontergem (Flandre orientale) ; architecte, M. Hoste ;

5° A l'agrandissement du presbytère du hameau de Marie-ter-Heyde, sous Brassehaet (Anvers) ; architecte, M. Van Camp ;

4° A la restauration de la maison vicariale de Grand-Halleux (Luxembourg) ;

5° A l'exécution de travaux d'amélioration au presbytère de Fall-Mheer (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

6° A la restauration du presbytère de Netinne (Namur) ;

7° A la restauration du presbytère de Pirange (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

8° Au renouvellement partiel de la charpente et de la toiture du presbytère de Zèle (Flandre orientale) ; architecte, M. Bouwens ;

9° A l'appropriation du presbytère de Ressegghem (Flandre orientale) ;

10° A l'exécution de divers travaux de réparation au presbytère de Hamois (Namur) ;

11° A la restauration du presbytère de Les Tailles (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Jupille, sous Hodister (Luxembourg). Il y aura lieu Église de Jupille.

toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de relier soigneusement la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour; architecte, M. Rémont;

Église
de Pont-au-Ry.

2° A Pont-au-Ry, commune de Mettet (Namur). Lors de l'exécution de l'entreprise, on pourra donner un peu plus de pente aux toitures des bas-côtés en rapprochant leur faite du pied des versants de la toiture de la nef principale; architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Lessive.

5° A Lessive (Namur), sous réserve de supprimer la galerie projetée au-dessus de la porte d'entrée, de remplacer la rosace qui la surmonte par une fenêtre jumelle, de diminuer un peu l'importance des baies d'abat-sons et de supprimer trois des lucarnes de la flèche pour ne conserver que celle vers la face postérieure nécessaire pour donner accès à la toiture; architecte, M. Stassin;

Église
de Ruysbroeck.

4° A Ruysbroeck (Brabant). La Commission a demandé toutefois, avec M. l'architecte provincial, que l'on supprime dans les façades les bandeaux en pierre smillée, qu'il ne soit donné aucune saillie aux anglées en pierre des fenêtres et que la taille de ces pierres soit partout la même. Elle a demandé, en outre, la suppression du triforium, afin de conserver plus de masse à l'intérieur de l'édifice. Les ressources ne permettant pas de construire immédiatement la tour, il sera indispensable, pour éviter des tassements irréguliers, d'élever la tour jusqu'à une certaine hauteur, soit, par exemple, jusqu'au-dessus du jubé. La partie supérieure de la tour donne lieu à quelques observations que le Collège se réserve de faire lorsqu'il sera question de l'édifier; à cet effet, il conviendra que le projet en soit soumis en temps utile; architectes, MM. Jacobs et Van den Eynde.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Meerbeek (Brabant). Il y aura lieu, toutefois, dans l'intérêt de l'aspect de l'édifice et de l'harmonie qui doit régner entre les anciennes et les nouvelles constructions, d'exécuter en pierre blanche les parements extérieurs de ces dernières ; architecte, M. Langerock ;

Église
de Meerbeek.

2° De Lamain (Hainaut), sous réserve de donner des proportions plus élégantes aux fenêtres des demi-pignons de la façade ; il y aura avantage aussi à réduire la largeur de la fenêtre du jubé et celle des baies d'abat-sons, afin de conserver plus de masse à la tour ; architecte, M. Cordonnier ;

Église de Lamain.

3° D'Exaerde (Flandre orientale). En vue d'augmenter encore l'espace réservé aux fidèles, le conseil de fabrique a été engagé à établir les fonts baptismaux dans une petite chapelle à ériger à l'extrémité du bas-côté nord de l'édifice en même temps que l'agrandissement projeté ; architecte, M. Geirnaert.

Église d'Exaerde.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Achèvement de la tour de l'église de Heyende, sous Lokeren (Flandre orientale), sous réserve de donner une forme plus obtuse à la flèche. En réduisant la hauteur de cette flèche d'environ un tiers, l'aspect de la tour gagnera en importance et rentrera davantage dans le caractère de l'ensemble de l'édifice ; architecte, M. Geirnaert ;

Église
de Heyende.

5° Établissement d'un portail en bois à l'entrée de l'église d'Ohey (Namur) ; architecte, M. Dony.

Église d'Ohey.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Cortil-Wodon (Namur) : buffet d'orgue ;

Saint-Nicolas, à Nivelles (Brabant) : deux autels latéraux ;

Les Tombes, commune de Mozet (Namur) : deux confessionnaux ;

Saint-Jean, à Borgerhout (Anvers) : buffet d'orgue ;

Buissonville (Namur) : mobilier complet ;

Lisseweghe (Flandre occidentale) : stalles, banc de communion et croix triomphale ;

Awenne (Luxembourg) : buffet d'orgue.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Église
de Champlon.

1° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à l'église de Champlon (Luxembourg) ; architecte, M. Verhas ;

Chapelle
de Gènes.

2° Le projet relatif à la restauration de la chapelle de Gènes, sous Hodister (Luxembourg) ; architecte, M. Rémont ;

Église
de Saint-Roch,
à Laeken.

3° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de Saint-Roch, à Laeken (Brabant) ;

Église de
Bois-de-Villers.

4° La restauration de l'église de Bois-de-Villers (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Église
de Haringhe.

5° La réparation des fenêtres de l'église de Haringhe (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;

Église
d'Oostcamp.

6° Le relevé des travaux de restauration à effectuer à l'extérieur de la partie ancienne de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale) ;

Église d'Elst.

7° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Elst (Flandre orientale) ;

- 8° La restauration des fenêtres de l'église de Vlissegheem Église de Vlissegheem.
(Flandre occidentale);
- 9° La restauration du clocher et des toitures de l'église de Saint-Symphorien Église de S^t-Symphorien. (Hainaut); architecte, M. Goffint;
- 10° L'exécution de divers travaux de restauration et d'appropriation à l'église de Les Tailles Église de Les Tailles. (Luxembourg); architecte, M. Cupper;
- 11° Le devis estimatif des travaux de consolidation à effectuer aux contreforts de l'église de Notre-Dame, à Namur Église de Notre-Dame, à Namur.; architecte, M. Lange;
- 12° Le projet dressé par M. l'ingénieur en chef Vierendeel Église du Grand Séminaire, à Bruges. pour la restauration de la façade de l'église du Grand Séminaire, à Bruges (Flandre occidentale);
- 13° Le projet de restauration de la tour de l'église de Chimay Église de Chimay. (Hainaut); architecte, M. Simon;
- 14° Le projet relatif à l'exécution d'une première série de travaux de restauration à l'église de Saint-Hubert Église de Saint-Hubert. (Luxembourg); architecte, M. Léonard;
- 15° Le devis d'une seconde série de travaux supplémentaires nécessités par la restauration de l'église de Saint-Médard, à Wervicq Église de Saint-Médard, à Wervicq. (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;
- 16° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes de travaux de restauration d'églises.
- Notre-Dame, à Anvers : exercice 1895 ;
- Notre-Dame, à Dinant (Namur) : exercice 1893.
- Des délégués se sont rendus à Brecht (Anvers), le 20 septembre 1894, afin d'examiner l'état de l'église paroissiale dont la restauration est projetée. Église de Brecht.

Cet édifice, qui est rangé dans la 5^e classe des monuments du culte, exige des réparations assez importantes, notamment à l'intérieur.

Lors d'un premier examen du projet de restauration, l'attention du Collège avait été attirée sur la hauteur inusitée des bases des colonnes du chœur; l'importance de ces bases permettait de supposer qu'anciennement les colonnes étaient reliées par une clôture en maçonnerie séparant le sanctuaire de l'ambulatoire. L'examen sur place n'a révélé aucun indice confirmant cette hypothèse.

Le projet soumis comporte la construction d'une voûte en maçonnerie dans le haut-chœur, en remplacement de la voûte actuelle en plafonnage. La Commission est d'avis avec ses délégués qu'avant de s'arrêter à ce projet, il importe de s'assurer si anciennement cette partie de l'édifice était voûtée en maçonnerie ou si l'on trouve sous le plâtrage des détails architectoniques démontrant qu'une construction de ce genre était prévue à l'origine, car il est à remarquer que dans aucune autre partie du vaisseau il n'existe des voûtes en maçonnerie.

Au cas où des découvertes rendraient ce projet admissible, il importera de s'attacher à établir des voûtes aussi légères que possible — étant donnée la grande élévation du chœur et ses murs n'étant pas contrebutés — et de prendre toutes les précautions nécessaires en vue d'assurer la solidité de l'édifice.

La Commission pense aussi avec ses délégués qu'il conviendra de profiter des travaux de restauration pour améliorer la courbe de l'arc triomphal dont l'ogive est déformée.

Sous réserve de tenir compte des recommandations qui précèdent, la Commission a émis un avis favorable sur le projet dressé par M. l'architecte Gife.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

CLASSEMENT DES ÉGLISES MONUMENTALES

2^e RELEVÉ

(Voir le 1^{er} relevé, tome XXXI, année 1892, page 178, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*).

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Andenelle (la tour et les nefs)	Namur	3 ^e
Beeck lez Brée	Limbourg	3 ^e
Bouchout (le chœur et le transept)	Anvers	3 ^e
Broechem	id.	3 ^e
Elverdinghe (la tour)	Flandre occidentale	2 ^e
Flobecq	Hainaut	3 ^e
Forest	Brabant	3 ^e
Furnes, église de Sainte-Walburge (1)	Flandre occidentale	1 ^{re}
Handzaeme	id.	3 ^e
Houffalize, église de Sainte-Catherine	Luxembourg	2 ^e
Huyse, église de Saint-Pierre (la tour)	Flandre orientale	3 ^e
Itterbeek	Brabant	3 ^e
Lennick-Saint-Martin	id.	3 ^e
Lennick-Saint-Quentin	id.	3 ^e
Londerzeel (la tour et les nefs)	id.	3 ^e
Meerbeek	id.	3 ^e
Meysse	id.	3 ^e
Oeren	Flandre occidentale	3 ^e
Schelle (la tour)	Anvers	3 ^e
Ternath (2)	Brabant	3 ^e
Vieuxville (l'ancienne église)	Liège	3 ^e
Visé (le chœur)	Id.	3 ^e
Warneton, église des SS.-Pierre-et-Paul (la tour)	Flandre occidentale	3 ^e

(1) Dans le 1^{er} relevé, cette église figurait à la 2^e classe. Lors d'une inspection, son mérite artistique a été reconnu suffisant pour la ranger dans la 1^{re} classe.

(2) Au 1^{er} relevé ne figure que la tour; il a été reconnu plus tard que le vaisseau mérite la même distinction.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17 et 24 novembre; des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 1894.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 8 décembre 1894, MM. Frédéric Léanne, architecte de la ville de Namur, et le baron Ferdinand del Marmol, archéologue, à Dinant, ont été nommés membres du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la province de Namur, en remplacement de M. le chanoine Legrand et de M. Louis Bonet, artiste peintre, décédés.

Nomination
de membres
correspondants.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1^o Le projet relatif à l'exécution d'une verrière pour l'église de Brasschaet (Anvers); auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Église
de Brasschaet.
Verrière.

- Église de Prouvy.
Vitreaux.
- 2° Les dessins de trois vitraux peints à placer dans l'église de Prouvy, sous Jamoigne (Luxembourg), sous réserve de multiplier l'ornementation du fond des verrières, afin de diminuer la dimension des feuillages, dont l'échelle est trop grande par rapport à celle des sujets; auteur, M. Osterrath;
- Église de Blankenberghe.
Vitreaux.
- 3 Les dessins présentés par M. Grossé-De Herde pour le placement de vitraux peints dans les fenêtres des bas-côtés de l'église de Blankenberghe (Flandre occidentale), à la condition de réduire la dimension des ornements des bordures ainsi que des soubassements;
- Église de Sainte-Croix,
à Vieux-Dieu.
Vitrail.
- 4° Le dessin de l'une des cinq verrières à exécuter pour le chœur de l'église de Sainte-Croix, à Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers); auteurs, MM. Stalins et Janssens;
- Église de Fays-les-Veneurs.
Vitreaux.
- 5° Les projets de vitraux à placer dans l'église de Fays-les-Veneurs (Luxembourg), moyennant de simplifier la composition architecturale couronnant le groupe du vitrail représentant Saint-Dominique et de maintenir aux verrières toute la translucidité que comportent les œuvres de ce genre; auteur, M. Bardenhewer;
- Église de Saint-Jacques,
à Liège.
Décoration.
- 6° Le projet relatif à la décoration du chœur de l'église de Saint-Jacques, à Liège; auteur, M. Helbig;
- Hôtel de ville de Termonde.
Statue.
- 7° Le modèle grandeur d'exécution de la troisième statue commandée à M. De Beule pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale).
- Église de Braine-l'Alleud.
Décoration.
- Un délégué a procédé, le 29 novembre 1894, à l'inspection des travaux de décoration du chœur de l'église de Braine-l'Alleud, effectués par M. Veraart, peintre-décorateur, à Bruxelles.

Le délégué a constaté que l'entreprise est terminée et que

l'effet produit est satisfaisant ; l'ensemble du travail présente de l'harmonie. Il eût été désirable cependant de voir maintenir cette décoration dans une gamme un peu plus simple, mais cela tient peut-être à ce que l'artiste opérait dans un milieu architectural très morcelé et qui a surtout le défaut de manquer absolument d'unité de style. La construction de cette partie de l'église, relativement récente, s'est faite dans des conditions malheureuses, qui ont eu pour conséquence de produire une œuvre architecturale fort médiocre.

Le délégué a remarqué, dans quelques fenêtres du pourtour du chœur, des verrières en grisaille du plus mauvais goût et qu'il serait désirable de voir remplacer. La verrière du transept Nord, placée il y a quelques années, est également dépourvue de tout mérite artistique. Il conviendra de veiller à ce que les travaux de même nature à entreprendre prochainement soient traités d'une façon plus correcte.

L'église de Braine-l'Alleud possède un lutrin en laiton portant la date de 1574, qui est encore conçu d'après les principes de l'art ogival ; cette œuvre présente un certain intérêt, mais elle a subi quelques mutilations ; elle a perdu notamment la statuette qui la surmontait et qui représentait probablement saint Étienne, patron de la paroisse.

Comme conclusion, le délégué est d'avis, et la Commission partage sa manière de voir, que la décoration picturale de l'église de Braine-l'Alleud peut être adoptée et que rien ne s'oppose à la liquidation du subside de l'État afférent à cette entreprise.

— Un délégué a examiné le travail de restauration effectué récemment à un ancien vitrail appartenant à l'église de Dacknam (Flandre orientale).

Église
de Dacknam.
Vitrail.

Le délégué ayant constaté que l'artiste chargé de ce travail s'est très bien acquitté de sa mission, le Collège a émis l'avis de liquider le subside alloué par l'État pour ladite entreprise.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Maison éclusière
du Minnewater,
à Bruges.

La Commission a approuvé le projet dressé par M. l'architecte De la Censerie pour la restauration de l'ancienne maison éclusière du Minnewater, à Bruges (Flandre occidentale).

ÉDIFICES RELIGIEUX.‡

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Fontaine-Valmont (Hainaut); architecte, M. Demat;

2° Le projet de restauration du presbytère de Wastinnes, commune de Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes (Brabant); architecte, M. Barbier;

3° Le projet de restauration du presbytère de Lesves (Namur); architecte, M. Louis;

4° Le devis estimatif des travaux d'appropriation à exécuter au presbytère de Saint-Georges, près de Nieuport (Flandre occidentale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Église
de Hanefle.

1° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Hanefle (Liège); architecte, M. Jamar;

- 2° A l'agrandissement de l'église de Machelen (Brabant). Église de Machelen.
Avant de passer à l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Demaeght, devra soumettre des dessins des meneaux et réseaux des fenêtres à une échelle suffisante pour en apprécier la construction. Il importera aussi de joindre à cet envoi le détail d'une travée complète de la nef;
- 3° A l'agrandissement de l'église de Donck (Limbourg); Église de Donck.
architecte, M. Serrure;
- 4° A la construction d'annexes à l'église de Taintegnies (Hainaut); architecte, M. De Porre; Église de Taintegnies.
- 5° A l'ouverture de fenêtres derrière les autels latéraux de l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant), et au placement de quatre nouveaux candélabres devant la façade de cet édifice; architecte, M. Collès; Église de Saint-Boniface, à Ixelles.
- 6° A la construction d'une sacristie à l'église de Hives (Luxembourg); architecte, M. Verhas. Église de Hives.
- Elle a également donné son approbation aux dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.
- Laloux, sous Montgauthier (Namur) : autels latéraux, chaire à prêcher et confessionnaux;
- Assche (Brabant) : croix triomphale et banc de communion;
- Lembecq (Brabant) : maître-autel et quatre confessionnaux;
- Berlaer (Anvers) : stalles;
- Exel (Limbourg) : autels et banc de communion;
- Marche (Luxembourg) : chaire à prêcher;
- Waltzing, commune de Bonnert (Luxembourg) : mobilier complet;
- Vive-Saint-Éloy (Flandre occidentale) : maître-autel;

Andrimont (Liège) : buffet d'orgues ;
Corennes (Namur) : mobilier complet ;
Suarlée (Namur) : buffet d'orgues ;
Lichtervelde (Flandre occidentale) : confessionnal ;
Herek-Saint-Lambert (Limbourg) : maître-autel ;
Saint-Pierre, à Rumes (Hainaut) : buffet d'orgues ;
Prouvy, sous Jamoigne (Luxembourg) : mobilier complet.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

Église
de Saint-Charles-
Borromée,
à Anvers.

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église et au presbytère de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, à Anvers ;

Église
de Neerlinter.

2° Le projet de renouvellement des couvertures des pignons de l'église de Neerlinter (Brabant) ; architecte, M. Langerock ;

Église
de Saint-Antoine,
à Anvers.

3° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Saint-Antoine, à Anvers ;

Église
de Zuydsehote.

4° Le projet de restauration des toitures de l'église de Zuydsehote (Flandre occidentale) ; architecte, M. Soete ;

Église de Chênée.

5° Le devis estimatif des réparations à exécuter au beffroi de l'église de Chênée (Liège) ;

Église de Soye.

6° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer aux toitures de l'église de Soye (Namur) ;

Église
de Saint-Mard.

7° Le projet relatif à la consolidation du jubé et à l'exécution de quelques travaux de réparation à l'église de Saint-Mard (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ;

Église d'Ernage.

8° Le projet de restauration de l'église d'Ernage (Namur) ; architecte, M. Petit ;

- 9° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Monceau-sur-Sambre (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Monceau-sur-Sambre.
- 10° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à l'église et au presbytère d'Amberloup (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église d'Amberloup.
- 11° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter aux églises de Hamipré et de Namoussart (Luxembourg); architecte, M. Adam; Églises de Hamipré et de Namoussart.
- 12° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église de Sivry (Hainaut); architecte, M. Maréchal; Église de Sivry.
- 13° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Has-tière-Lavaux (Namur), sous réserve de tenir compte de l'observation de M. l'architecte provincial en ce qui concerne la charpente, que l'on se propose de renouveler et qui peut être maintenue en y effectuant quelques travaux de consolidation; architecte, M. Defoin; Église d'Has-tière-Lavaux.
- 14° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Warneton (Flandre occidentale); architecte, M. Carette; Église de Warneton.
- 15° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Séverin-en-Condroz (Liège). M. l'architecte Langerock a été engagé à étudier le moyen de conserver autant que possible l'ensemble des bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Séverin, c'est-à-dire de ne pas démolir partiellement la grange ni le bâtiment servant de cure; il y aura de ce chef une économie importante à réaliser tout en maintenant un ensemble de constructions d'un caractère original et des plus intéressants. L'attention de l'architecte a été appelée encore sur la convenance de ne procéder à la reconstruc-

tion d'anciennes maçonneries que dans les cas de nécessité absolue ;

Comptes
de travaux
de restauration
d'églises.

16° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1894 ;

Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg) : exercices 1887 à 1890 ;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : exercices 1878 à 1895 ;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : exercice 1895 ;

Vosselaere (Flandre orientale) : exercices 1891 à 1895.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1894	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1894 . . .	11
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1894.	19
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1894.	29
Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. — Description des objets. — Discussion de diverses questions qui s'y rattachent accessoirement, — par M. D.-A. VAN BASTELAER, Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi (<i>Fin</i>).	41
Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique (<i>suite</i>), par M. HENRY ROUSSEAU (<i>A continuer</i>).	90
Le château fort de Bouillon, par M. FERNAND LOHEST, architecte.	107
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1894	179
Institution d'un Comité chargé de surveiller les fouilles pratiquées dans les ruines de l'ancienne abbaye de Villers	193
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1894.	195
Classement des églises monumentales. — 2 ^e relevé	210
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1894.	211

PLANCHES.

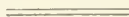
	Pages.
Objets trouvés dans les fouilles du cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois : Pl. V	77

Château fort de Bouillon.

Pl. 1. Plan des souterrains	178
Pl. 2. Plan au niveau de la cour	178
Pl. 3. Plan d'ensemble avec indications pour les différents plans et coupes.	178
Pl. 4. Vue Sud du château	178
Pl. 5. Coupe prise sur A-C	178
Pl. 6. Coupe prise sur A-B	178
Pl. 7. Coupes prises sur C-D, E-F, G-H, I-J	178
Pl. 8. Coupes prises sur K-L, M-N	178

PLANCHES COMPLÉMENTAIRES.

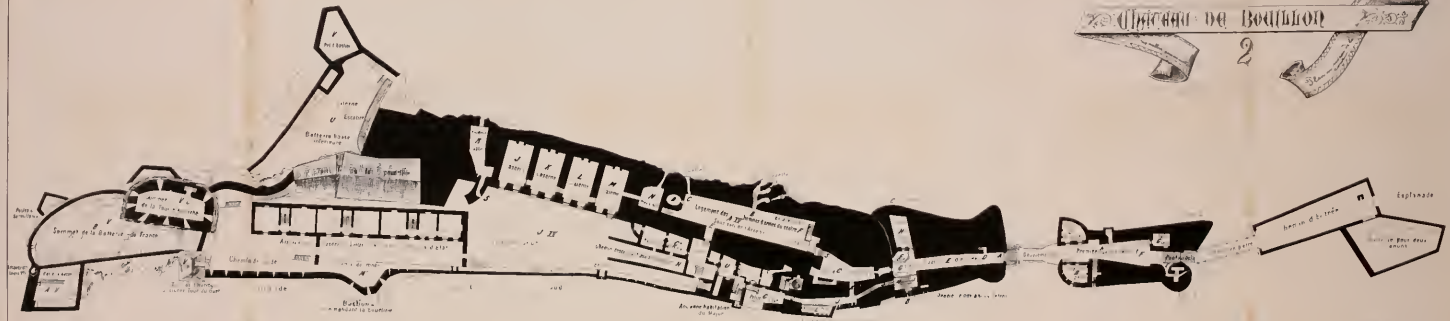
Le château de Bouillon actuellement (1894)	121
Le château de Bouillon sous les évêques de Liège, fin du xii ^e siècle.	121
État de la ville et du château de Bouillon au xviii ^e siècle, d'après un plan conservé aux Archives générales du royaume	176





CHATEAU DE BOULLION

2

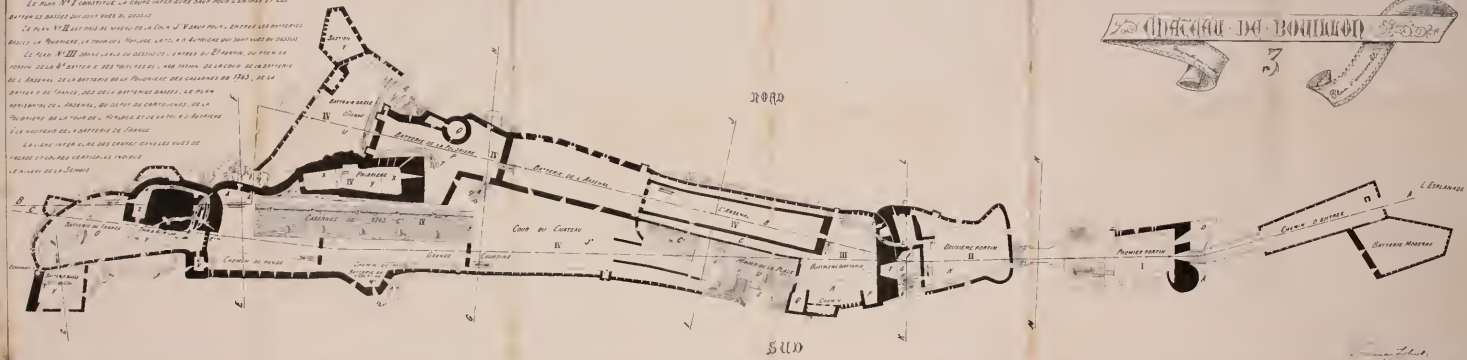


Jean Lecoq

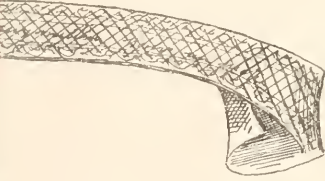
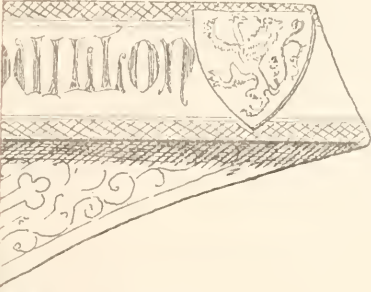


INDICATIONS POUR LES DIFFERENTS PLANS

Le plan N° I constitue la coupe intérieure sans pour l'entrée et les batteries basses qui sont vues de dessus
 Le plan N° II est pris au niveau de la Cour J'V sans pour, entre les batteries basses la Poudrière, la Tour de l'Horloge Latine, & l'Audience qui sont vues de dessus
 Le plan N° III donne la L. de dessus de l'entrée du 2^e Fortin, du premier Fortin de la Batterie de la Poudrière de l'Horloge Latine de la Batterie de l'Arrière de l'Arrière de la Batterie de la Poudrière de la Batterie de France, des deux batteries basses. Le plan horizontal de l'Arrière, du Depot de Cartouches, de la Poudrière de la Tour de l'Horloge Latine & de l'Audience à la hauteur de la Batterie de France
 La ligne inter. & de des canons & les vues de façade & les vues verticales indiquent le niveau de la Seine



4



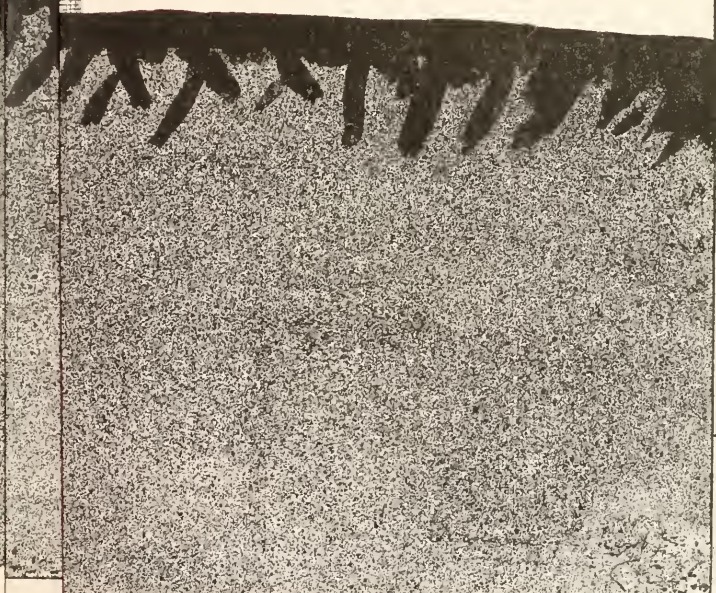
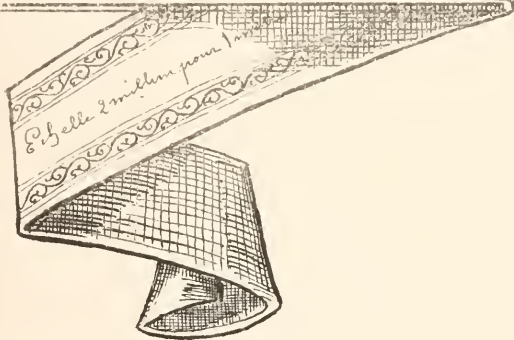
Fernando Lopez
arquitecto

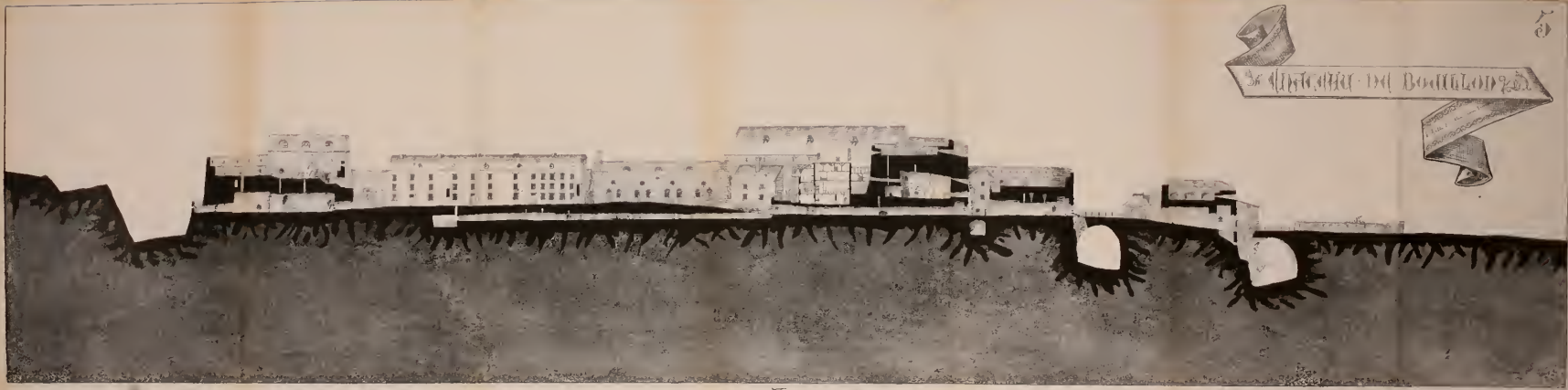
PROPHETIA DE LONDONIENSIBUS IN BOVILLIIS

4



BOUILLON

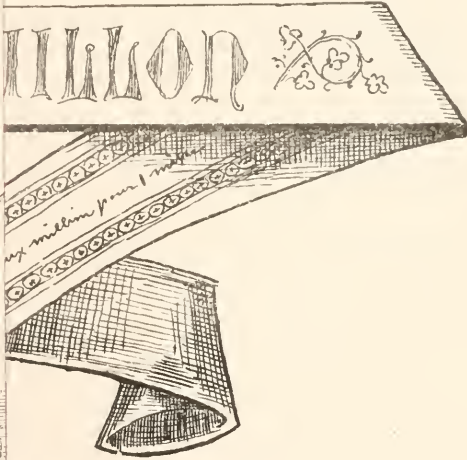




5

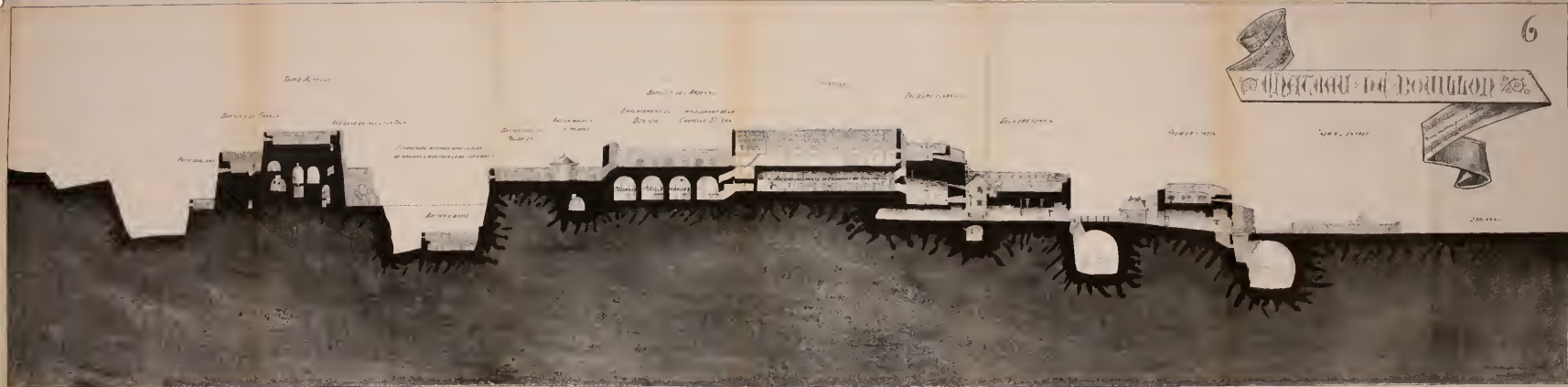
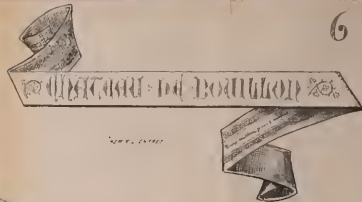
36. *Plan des Fortifications de Breda*

6



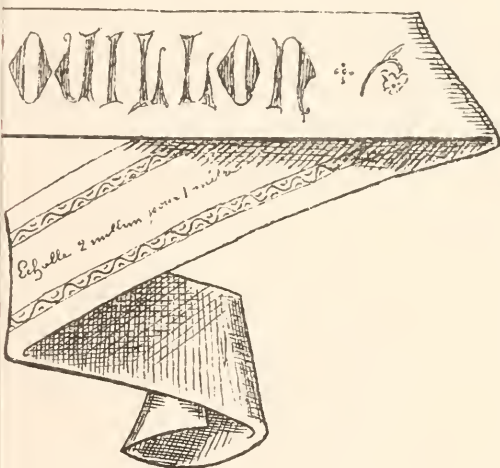
ESPLANADE

Jean-Baptiste
Lafont



JA JP

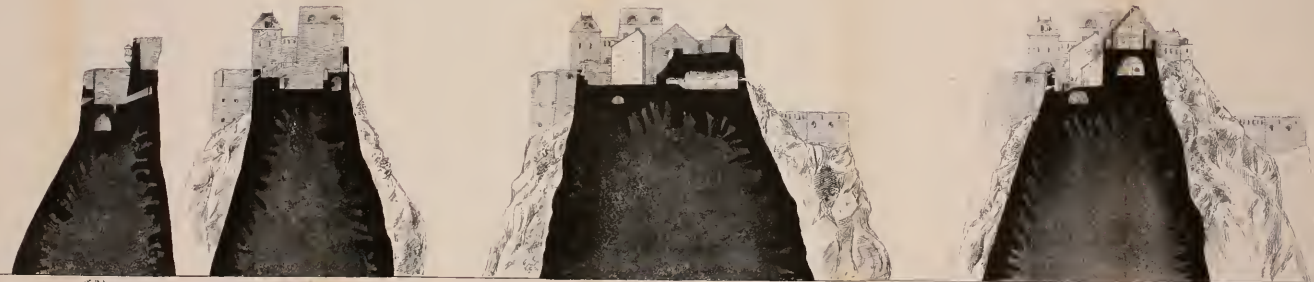
7



Église 2 mètres 50 cent.

Fernand Lohas
architecte
Liège

7
D. VINCENZO DE BOCCACCIO



GII

GIII

GIV

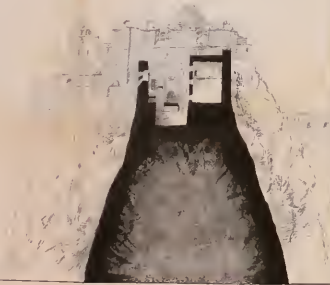
GV

Fernand Lhuys
Louvain



EDIFICIO DE BOVICES

Edificio para bovinos



Fernand Llobet

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 0761

